De quoi le droit à la ville est-il le nom ?

Représentations, usages et instrumentalisation du droit à la ville

PASSERELLE
www.coredem.info

La collection Passerelle

La collection Passerelle, réalisée dans le cadre de la Coredem (Communauté des sites de ressources documentaires pour une démocratie mondiale), a pour objectif de traiter des sujets d'actualité qui font débat, à travers des analyses, des réflexions et des propositions issues de travail de terrain et de recherche. Chaque numéro rassemble et fait dialoguer des contributions d'associations, d'ONG, de mouvements sociaux, de médias, de syndicats, de chercheurs, etc.
Les numéros de la collection Passerelle sont habituellement publiés à l'occasion de rencontres appelées « Mercredis de la Coredem », qui poursuivent le même objectif : la création d'espaces de débats, de convergences et de propositions.
Tous les numéros sont téléchargeables gratuitement sur le site : www.coredem.info

La Coredem, une initiative collective

La Coredem (Communauté des sites de ressources documentaires pour une démocratie mondiale), est un espace de partage de savoirs et de pratiques par et pour les acteurs du changement. Plus de trente organisations et réseaux militants mutualisent en ligne leurs informations et analyses autour du moteur de recherche Scrutari. La Coredem est ouverte aux organisations, réseaux, mouvements et médias qui font de leurs expériences, de leurs propositions et de leurs analyses, des outils au service de sociétés solidaires, soutenables et responsables.

Ritimo, l'éditeur

L'association Ritimo anime la Coredem et est l'éditeur de la collection Passerelle. Ritimo est un réseau d'information et de documentation pour la solidarité internationale et le développement durable. Dans 90 lieux en France, Ritimo accueille le public, relaie des campagnes citoyennes, propose des animations, et des formations. Ritimo s'engage dans la production et la diffusion d'une information plurielle et critique sur le web :
www.ritimo.org

Habitat International Coalition, le co-éditeur du numéro

La Coalition Internationale de l'Habitat (HIC) est le réseau global pour les droits liés à l'habitat. Par la solidarité, l'articulation et le soutien aux mouvements et aux organisations sociales, HIC lutte pour la justice sociale, l'équité de genre et l'environnement durable, et œuvre à la défense, la promotion et la réalisation des droits humains liés au logement et à la terre, tant à la campagne qu'à la ville.

Charlotte Mathivet, la coordinatrice-éditrice

Charlotte Mathivet est politiste, spécialiste des questions urbaines. Elle a travaillé au Secrétariat général de HIC et fait partie du collectif Droit à la (Belle)ville, membre de HIC. Elle a coordonné et édité le numéro 7 de la Collection Passerelle, Le logement en Europe : Délogeons la crise, et le numéro 10 La terre est à nous ! Pour la fonction sociale du logement et du foncier, résistances et alternatives.

CITEGO

CITEGO est une plateforme de ressources en ligne sur la ville, les territoires et la gouvernance. Les articles de ce numéro seront intégralement téléchargeable sur le site : www.citego.info

Sommaire

Grandeur et misère du droit à la ville 11
CHARLOTTE MATHIVET

Le droit à la ville a-t-il sa place dans le Nouvel agenda urbain ? 16
LORENA ZÁRATE

Redonner son sens révolutionnaire au droit à la ville. 20
ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE GARNIER, PAR CLAUDIO PULGAR PINAUD

I/ LE DROIT À LA VILLE : EN THÉORIE 30

Féminisme et perspectives intersectionnelles sur le droit à la ville 31
LEA CARSTENS ET LINDA PASCH

Le droit à la ville. Un programme d'action politique ? 38
FELIPE LINK

La Plateforme globale du droit à la ville : premiers pas vers l'internationalisation du droit à la ville 47
NELSON SAÜLE

De l'inclusion à la résilience : les mots magiques de la « ville juste » 52
ALAIN MUSSET

II/ LE DROIT À LA VILLE : EN PRATIQUE 62

A/ RÉAPPROPRIATION ET INSTRUMENTALISATION DU DROIT À LA VILLE *63*

Le droit contre la ville, Athènes sous l'ère de la crise 64
VASILIKI MAKRYGIANNI ET CHARALAMPOS TSAVDAROGLOU

La réforme urbaine et le droit à la ville au Brésil 72
RAFAEL SOARES GONCALVES

Nuit Debout : occupation des places, convergence des luttes et droit à la ville en France 78
CLAUDIO PULGAR PINAUD

Diffusion du droit à la ville en Allemagne 85
ELODIE VITTU

B/ RÉSISTANCES URBAINES *93*

Vers un urbanisme politique pour le droit à la ville 94
YVES JOUFFE, CHARLOTTE MATHIVET ET CLAUDIO PULGAR

Le comunity organising : un syndicalisme de quartier 103
ADELINE DE LEPINAY

Airbnb à San Francisco : une nouvelle lutte pour le droit à la ville ? 112
FLORIAN OPILLARD

Les mouvements de pobladores, les désastres socio-naturels et les résistances à la ville néolibérale au Chili 118
CLAUDIO PULGAR PINAUD

C/ LE DROIT À LA VILLE AU CŒUR DU POUVOIR LOCAL ? *125*

Rojava: l'autogestion municipale en temps de guerre 126
ENTRETIEN AVEC ENGIN SUSTAM
PAR CLAUDIO PULGAR PINAUD ET CHARLOTTE MATHIVET

Manuela Carmena : une citoyenne maire de Madrid 132
ENTRETIEN PAR CLAUDIO PULGAR PINAUD

Le droit à la ville vu depuis la mairie de Barcelone 135
ENTRETIEN AVEC VANESA VALIÑO, PAR CHARLOTTE MATHIVET

Introduction

Grandeur et misère du droit à la ville

CHARLOTTE MATHIVET
Politiste, spécialiste du droit à la ville.
Coordinatrice et éditrice de cette publication.

Le droit à la ville a connu de nombreux soubresauts, aller-retours, interprétations, appropriations. De la faculté de Nanterre dans les années 60, aux favelas de Rio, en passant par les groupes autogérés allemands ou encore l'ONU Habitat, beaucoup d'acteurs différents revendiquent le droit à la ville.

Il est certes intéressant qu'un concept vive. Rien de plus inutile que des principes énoncés dans un livre sans aucune application pratique. Bien entendu, c'est souvent dans cette phase d'atterrissage dans le réel que les dissensions interviennent. Inutile pour certains mouvements sociaux, indispensable pour d'autres, certains n'utilisent pas ce terme mais pourtant en déclinent concrètement ses composants. D'aucuns, en revanche, se servent de ce concept pour le dénaturaliser de son potentiel émancipateur tel qu'il avait été pensé par Henri Lefebvre.

Comment y voir clair ? Comment savoir ce que veulent des acteurs se revendiquant du droit à la ville ? Et comment faire le lien entre des militants, chercheurs, pouvoirs locaux qui sans en parler directement, essaient de mettre en place concrètement cette utopie indispensable qu'est le droit à la ville ?

Cette publication est le résultat de ces interrogations, à l'aune de plusieurs événements marquants. En Europe et aux États-Unis, un regain du conservatisme voire de mouvements fascistes, mais aussi l'espoir porté par des mouvements sociaux qui résistent aux politiques néolibérales. En France, pays qui a vu naître le concept de droit à la ville, le mouvement *Nuit debout* s'inscrit dans cette tra-

Squat, Santiago du Chili, « Pas de logement sans habitant, pas d'habitant sans logement » – © Claudio Pulgar Pinaud

jectoire. Il est important pour deux principales raisons : c'est un mouvement qui occupe et revendique le droit à utiliser un espace public et de plus, cette occupation se fait pour exercer la politique. C'est la possibilité de renouer directement avec l'étymologie du mot politique. Alors que l'Espagne et la Grèce avaient déjà vécu des épisodes importants d'occupation de la ville, la France semblait loin de tels événements. Pourtant, les assemblées tant sur les places centrales des villes que dans les quartiers populaires de celles-ci sont des manières très riches de mettre en œuvre le droit à la ville. En Amérique latine, on assiste au déclin des gouvernements progressistes et à l'écart entre les lois visant à appliquer le droit à la ville (via la participation des habitants, la gestion des budgets, les instances de démocratie directe etc.) et des inégalités toujours plus croissantes.

En octobre 2016 aura lieu la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, Habitat III à Quito. Le draft 0 du Nouvel agenda urbain, paru en mai[1], n'apporte pas beaucoup d'espoir quant aux conditions réelles de mise en place du droit à la ville à la suite de la conférence. Le droit à la ville n'est pas reconnu en tant que tel : l'ONU Habitat lui préfère le terme de « ville pour tous », et surtout il développe de manière très précise le concept de « ville compétitive » où tout doit être mis en œuvre pour fomenter l'attractivité économique.

Pire encore, il est possible que Habitat 3 « *marque une régression par rapport à Habitat 2 et à Habitat 1. Cette régression est liée à l'évolution de la situation*

[1] http://tinyurl.com/hhlycsb

mondiale et à la bataille menée pour l'hégémonie culturelle. La situation mondiale est marquée par l'arrogance des couches sociales dominantes à l'échelle mondiale. Elle se traduit par la montée des idées réactionnaires et conservatrices dans plusieurs sociétés et dans les institutions internationales » (Massiah, 2016).

Ceci n'est en tout cas pas de bon augure pour la mise en œuvre effective du droit à la ville. En effet, de nombreux Etats et délégations s'opposent fermement au droit à la ville : l'Union européenne, les Etats-Unis, la Colombie, l'Argentine ont pour le moment fait connaître leurs position en ce sens. L'Equateur et le Brésil défendent le droit à la ville, mais seulement comme la territorialisation des droits et non comme la création d'un nouveau droit.

Le travail de plaidoyer de réseaux comme la Coalition européenne pour le droit au logement et à la ville, et la Plateforme pour le droit à la ville est d'autant plus fondamental dans ce contexte de régression généralisée des droits. La plateforme revendique une certaine vision du droit à la ville, qui poursuit le travail mené depuis plus de vingt ans dans les forums sociaux et avec la Charte mondiale pour le droit à la ville dont Habitat International Coalition a été le principal moteur, mais aussi et surtout sur des expériences concrètes de résistances et d'alternatives qui ont réussi à faire du droit à la vie une utopie réalisable où la valeur d'usage prime sur la valeur d'échange, où la fonction sociale prime sur la propriété privée, où l'intérêt collectif prime sur les intérêts particuliers.

Ainsi, le droit à la ville est certainement un concept à améliorer, confus selon certains, pas assez revendicatif pour d'autres, utopique ou encore instrumentalisé. Certains acteurs, comme au Brésil, se sont attelés à la tâche de rendre ce droit

Manifestation du DAL, Paris 2016 – © Claudio Pulgar Pinaud

réellement judiciable. Cependant, ces expériences nous montrent qu'on ne peut faire aboutir le travail de mise en œuvre légal du droit à la ville sans pression sociale ni rapport de force. C'est par l'expérience du conflit, grâce aux revendications permanentes des mouvements sociaux, que le droit à la ville pourra se concrétiser. Ce n'est pas une analyse nouvelle. Machiavel (1531/1952) affirmait que «*Dans toute république, il y a deux partis : celui des grands et celui du peuple ; et toutes les lois favorables à la liberté ne naissent que de leur opposition* […]. *On ne peut* […] *qualifier de désordonnée une république* […] *où l'on voit briller tant de vertus : c'est la bonne éducation qui les fait éclore, et celle-ci n'est due qu'à de bonnes lois ; les bonnes lois à leur tour sont le fruit de ces agitations que la plupart condamnent si inconsidérablement*».

Grâce à différents types d'acteurs, des alternatives se mettent en place et rendent ces mots opératoires, changeant ainsi la vie des gens et donnant une valeur très forte à cette définition du droit à la ville : « *c'est un droit collectif à nous changer nous-mêmes en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à notre désir le plus cher* » (Harvey 2008).

Le présent ouvrage analyse le contenu du droit à la ville tel qu'il est entendu par les acteurs qui s'en revendiquent ou qui, sans même s'y référer, le mettent pourtant en œuvre. À travers les différents chapitres, nous verrons à qui le droit à la ville s'adresse, comment les mouvements sociaux se réapproprient ce concept, mais aussi comment il est instrumentalisé par certains qui le dévient radicalement de sa portée émancipatrice. Enfin, à travers des exemples de par le monde, nous verrons comment des mouvements de résistance se revendiquent du droit à la ville, et enfin nous nous pencherons sur les initiatives municipales qui veulent oeuvrer pour mettre en place le droit à la ville dans leurs communes.

Ce livre est composé de textes contradictoires, de visions différentes sur le droit à la ville. Son contenu est loin d'être homogène, et en cela il représente bien l'état du débat à ce sujet, sa richesse et sa vigueur.

Nous tenons à remercier tous les auteurs qui ont contribué à cet ouvrage par leurs écrits ou leurs entretiens.Nous espérons que cet ouvrage enrichira votre compréhension du droit à la ville, et nous vous souhaitons bonne lecture.

RÉFÉRENCES

> COALITION européenne pour le droit au logement et à la ville : http://www.housingnotprofit.org/en

> GARNIER, JP. (2011), *Du droit au logement au droit à la ville : de quel(s) droit(s) parle-t-on ?* https://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2011-4-page-197.htm#no3

> HARVEY, D. (2008), « The Right to the City », *New Left Review*, n° 53.

> MACHIAVEL, N. (1531, ed. 1952), *Discours sur la première décade de Tite-Live*, I, 4 dans *Oeuvres complètes*, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », cité dans *le Monde diplomatique*, Alain Supiot, « Le rêve de l'harmonie par le calcul », février 2015.

> MASSIAH, G. (2016), « Du bon usage d'Habitat 3 », texte de positionnement de l'Aitec, Paris.

> PLATEFORME pour le droit à la ville : http://www.righttothecityplatform.org.br

> UN Habitat (2016), « Zero Draft of the New Urban Agenda », http://tinyurl.com/hhlycsb

Le droit à la ville a-t-il sa place dans le Nouvel agenda urbain ?

LORENA ZÁRATE
Présidente de la Coalition internationale de l'habitat, HIC.

Le processus de préparation de la troisième conférence de l'ONU sur le logement et le développement urbain[1] est une opportunité pour développer des contenus plus précis du futur « Nouvel agenda urbain ». Ainsi, différentes organisations de la société civile et des réseaux des autorités locales se sont mobilisées ces deux dernières années, dans les espaces officiels comme dans ceux créés de manière autonome, afin d'approfondir les débats, réfléchir sur les avancées et les défis, et développer des messages communs et des plans d'action pour les dix prochaines années.

HIC fait partie des réseaux internationaux qui a eu la chance mais aussi l'énorme responsabilité d'avoir participé activement aux deux précédentes conférences (Habitat I à Vancouver en 1976 et Habitat II à Istanbul en 1996). C'est pourquoi nous avons officiellement fait part de notre préoccupation et de nos propositions. Nous avons ainsi réussi à articuler les propositions de nombreux acteurs, dès les événements préparatoires de Medellín en 2014, autour de trois axes :

— la nécessité de conserver une approche holistique et globale du territoire sans le limiter aux zones urbaines, et l'évaluation de la mise en œuvre des engagements pris par les différents acteurs faisant partie de l'Agenda Habitat (1996);

— le mandat pour incorporer une approche transversale et impérative des droits humains, selon les standards internationaux et les avancées dans de nombreuses villes et pays ces vingt dernières années ;

— la forte demande des acteurs non étatiques pour une participation étendue et significative aux débats et espaces de prise de décision, afin de donner plus

[1] Mieux connue sous le nom d'Habitat III, cette conférence aura lieu à Quito en Équateur en octobre 2016

d'importance aux voix des communautés et des personnes traditionnellement exclues.

Ces demandes ont fait écho à celles d'autres acteurs et elles se sont précisées grâce au travail de la Plateforme globale pour le droit à la ville, un réseau international de plus de 250 organisations de la société civile, de mouvements sociaux, d'institutions universitaires et d'autorités locales[2]. Cette plateforme a activement participé au processus d'Habitat III, à l'intérieur et en dehors des espaces officiels. Parmi les activités les plus importantes, il est intéressant de souligner son engagement dans les événements régionaux et thématiques préparatoires avec l'incorporation de contenus dans de nombreuses déclarations et documents. En même temps, un certain nombre de ses représentants ont rejoint les groupes d'expert-es au sein des « unités politiques » (*policy units*), chargées d'élaborer les thématiques de fonds pour l'Agenda urbain.

En parallèle, et de manière autonome et coordonnée, des rencontres régionales en Amérique latine, Afrique, Europe et Asie ont eu lieu pour donner de l'ampleur à la mobilisation, au débat et développer des propositions communes pour avancer vers un agenda pour le droit à la ville, au niveau local et national. De nombreux échanges d'expériences ont eu lieu ainsi que des ateliers de formation, des travaux de recherche, de compilation et d'analyse de cas, et enfin, des recommandations pour les politiques publiques et des instruments de planification et de gestion urbaine démocratique, inclusive et durable.

À ce moment précis du processus, il est possible d'affirmer que le brouillon du Nouvel agenda urbain mentionne de manière générale le droit à la ville et plusieurs de ses composantes fondamentales comme : la vision globale du territoire, le respect des droits humains et, la fonction sociale de la terre et la captation des plus-values créées par le développement urbain (sans pour autant préciser à quoi elles devraient être utilisées), la garantie de la participation citoyenne et sociale durable, tant dans la conception que dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des budgets publics, la nécessité d'une plus grande coordination entre les institutions à l'intérieur et entre les différentes institutions gouvernementales, la reconnaissance de la contribution du secteur informel à l'économie urbaine, et l'engagement pour une gestion responsable et durable des ressources naturelles, énergétiques, patrimoniales et culturelles. Il est important d'insister sur le rôle des acteurs sous-nationaux et des autorités locales afin d'avancer vers des villes plus inclusives, participatives, résilientes et durables.

[2] Parmi lesquelles le Forum national pour la réforme urbaine (Brésil), l'Université latino-américaine de sciences sociales/Conseil latino-américain de sciences sociales (FLACSO/CLACSO), la Commission d'inclusion sociale, démocratie participative et des droits humains du CGLU, Habitat pour l'humanité, la Commission Huairou, l'Alliance internationale des habitants, le Réseau international d'économie sociale et solidaire (RIPESS), le réseau Mujer y Hábitat, Shack/Slum Dwellers International (SDI), Street Net International et WIEGO.

Installation de l'artiste JR dans une favela de Rio de Janeiro – © Thiago Trajano

Il est toutefois indispensable de reconnaître de nombreuses limites et certaines contradictions. Nous devons en débattre dans les espaces de dialogue et de négociation prévus avant l'approbation du texte final lors de la conférence à Quito, afin de les dépasser. Les points suivants doivent attirer toute notre attention :

— Une assimilation malheureuse entre le terme de villes pour toutes et tous et le droit à la ville, qui ne tient pas compte des débats et des avancées théoriques, programmatiques, juridiques et des pratiques sociales organisées que ce concept porte dans différentes parties du monde.

— Une vision qui prétend être fondée sur les personnes mais qui reprend des critères de compétitivité et de création d'un environnement propice aux négoces, dans différentes parties du texte.

— Une mention insuffisante quant à l'urgence de mettre fin aux expulsions forcées et de promouvoir et garantir la sécurité de l'occupation du logement et du foncier, en apportant une protection particulière aux personnes en situation de marginalité et de vulnérabilité.

— Le manque de reconnaissance de la production sociale de l'habitat en tant qu'option non seulement viable mais aussi majoritaire dans une grande partie des villes du sud global. Pourtant, cette option est capable de mobiliser un large spectre d'acteurs et de ressources – monétaires ou non –, qui contribuent largement à l'économie nationale, régionale et locale. Elle a donc besoin d'un système cohérent de soutien avec des instruments normatifs, financiers et une assistance technique spécifique.

— Une référence très limitée à l'économie sociale et solidaire, sans aucune mention du rôle qu'elle joue actuellement ou qu'elle pourrait jouer pour la cohé-

sion sociale, la lutte contre les inégalités et la réduction de l'empreinte écologique.
— Une vision limitée et contradictoire de l'espace public, qui laisse de côté les équipements et infrastructures des communautés et les projets autogérés et qui ne reconnaît pas leurs dimensions politiques et pédagogiques. Cette vision met la promotion de la diversité (bien que seulement) culturelle, la création de ressources économiques et la hausse de la valeur de la propriété au même niveau !

Rétrospectivement, si l'on adopte un regard critique, des questions fondamentales surgissent : qu'apporte de nouveau le Nouvel agenda urbain par rapport à l'agenda Habitat ? Quelle vision de transformation de l'avenir nous offre-t-il ? Comment s'assurer que ces engagements soient respectés ?

Des centaines de villes et de collectifs citoyens pratiquent aujourd'hui une gamme variée d'utopies possibles pour la construction de territoires plus justes et solidaires, qui respectent les biens communs et les besoins et droits des futures générations. Des millions de personnes et d'autorités locales exigent aujourd'hui dans le monde entier plus de démocratie participative, directe, pour les communautés, comme une voie vers la construction de l'égalité, le bien-être et la paix dont nous avons tant besoin.

Le Nouvel agenda urbain arrivera-t-il à relever ce défi ?

Redonner son sens révolutionnaire au droit à la ville

ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE GARNIER
Sociologue français.
*Par **Claudio Pulgar Pinaud**, mai 2016, Paris.*

Le droit à la ville c'est quoi pour vous?

Effectivement on entend beaucoup parler de droit à la ville, à tel point qu'on peut dire que c'est un concept galvaudé. Cependant, il faut revenir au concept créé par Henri Lefebvre, sociologue et philosophe. Dans la définition de Lefebvre lui-même, le droit la ville c'est un droit qu'on ne quémande pas, on ne le revendique pas auprès des puissants. C'est un droit que l'on doit imposer. Par « on », je veux dire les classes populaires. Le droit à la ville c'est la revendication collective de l'espace urbain, c'est prendre possession de ce qui existe mais c'est aussi le droit à reconfigurer l'espace urbain, ou à le configurer – quand il n'est pas encore existant – selon les besoins, les aspirations des classes populaires. C'est ça le droit à la ville. Lefebvre, de temps à autre, a identifié le droit à la ville de manière restrictive comme le droit à la centralité urbaine. Mais qui dit centre dit périphérie, ce qui veut dire que les classes populaires auraient le droit de pouvoir résider dans le centre-ville à l'égal des autres classes, bourgeoise et petite bourgeoise. Je n'ai pas de conception propre du droit à la ville, je m'appuie sur ce que dit Lefebvre lorsqu'il pousse loin le concept en affirmant que c'est le droit à s'emparer de l'espace urbain c'est-à-dire de déposséder les possédants, comme disaient les anarchistes au XIXe siècle, du pouvoir qu'ils exercent sur la ville, de la concevoir, la fabriquer, l'organiser et d'en user.

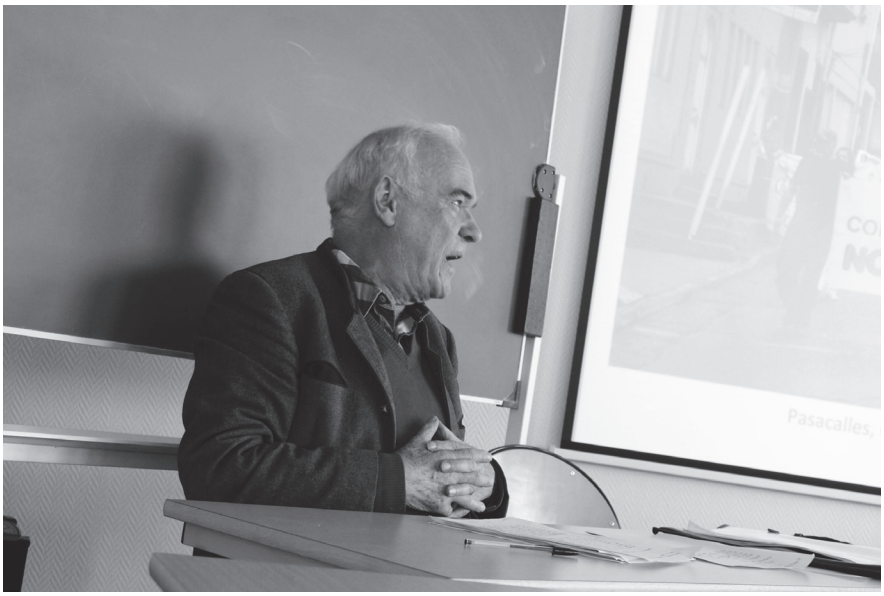

Jean-Pierre Garnier – © Claudio Pulgar Pinaud

Chez ceux qui parlent du droit à la ville, existe-il cette même conception émancipatrice voire révolutionnaire ou est-ce que le concept est instrumentalisé à d'autres fins?

Oui, en France, le concept a été instrumentalisé peu après sa naissance, à partir de l'arrivée au pouvoir de Giscard d'Estaing. Il y a eu toute une vague d'urbanistes, d'architectes issus en général des mouvements gauchistes, maoïstes et trotskistes en particulier, qui se sont emparés de cette notion, mais pour la vider de ses visées véritablement révolutionnaires. Le droit à la ville ne peut pas être réalisé sans l'expropriation des propriétaires, au sens large, c'est-à-dire de la bourgeoisie. Or, à ce moment-là, le droit à la ville a commencé à apparaître dans les plans d'urbanisme et d'aménagement, dans les études urbaines et, en bref, c'était le droit de participer à l'élaboration des plans d'aménagement et d'urbanisme. C'était très lié à l'idée de démocratie participative. Lefebvre était contre cela car il a vu très vite la récupération dont faisait l'objet sa thèse. Il y a des textes où il affirme : « Je n'utilise jamais le mot participation, j'utilise le mot intervention des classes populaires » parce que quand on dit « participer à » c'est comme participer à une pièce de théâtre, une mise en scène par d'autres, c'est-à-dire par les puissants : les promoteurs, les entrepreneurs, les constructeurs, les élus locaux en cheville avec eux et, dès lors, le peuple est invité à prendre part à quelque chose qui est réglé d'avance. Donc « intervention » veut dire qu'il y a irruption de la parole, bien entendu accompagné d'action, des classes populaires pour imposer leurs points de vue sur ce que doit être la ville. Lefebvre, jusque dans les années 80, a cru que le droit à la ville ne pourrait devenir une réalité que si la classe ouvrière prenait le pouvoir. Lefebvre a été au parti communiste qu'il a

quitté en 1956 après l'intervention à Budapest de l'armée rouge, mais il est resté très proche du parti et a fait évoluer le marxiste de manière dissidente. Il a donc longtemps cru qu'il ne pouvait y avoir de révolution urbaine si la classe ouvrière ne faisait pas la révolution. Or, il s'est aperçu, avec l'arrivée de Mitterrand au pouvoir, que la classe ouvrière ne ferait pas la révolution, qu'il y avait une autre classe qui s'était emparé de l'État, il parle des « classes moyennes éduquées » qui vont prendre en main l'aménagement et l'urbanisme au service du capital. Dans ses articles, ses ouvrages, et ses conférences il disait « on me pille sans me citer, et en plus pour me déformer ». Pour en revenir à aujourd'hui, le droit à la ville est devenu une tarte à la crème qui est présente aussi bien dans les exposés officiels des responsables de l'aménagement que parmi les chercheurs sociaux-libéraux, ceux qui sont liés au gouvernement actuel ou encore chez les citoyennistes ou bien les altermondialistes. Pour eux, le droit à la ville est parfaitement compatible avec le maintien du capitalisme. Cela nous donne des théorisations tirées des écrits de Saul Alinsky sur l'*empowerment*, où on nous donne le droit de participer, mais sans jamais remettre en question le système.

Est-ce que les mouvements sociaux qui se revendiquent du droit à la ville sont fidèles au concept de Lefebvre?

Je vais parler des mouvements français. Nous ne sommes plus à l'époque de mai 68, où régnait parmi une partie de la petite bourgeoisie intellectuelle progressiste une certaine illusion sur les possibilités révolutionnaires de transformation radicale des rapports sociaux. Il y avait l'idée selon laquelle on allait ouvrir un nouveau front contre le capitalisme qui serait le front urbain. Aujourd'hui, on ne voit cela dans aucun discours ni mouvement. Par exemple dans les luttes contre les projets de rénovation, de réhabilitation urbaines, contre la ségrégation et l'expulsion des classes populaires, je ne discerne pas du tout de perspective révolutionnaire. Ce sont des luttes de résistance, pas des contre-offensives ayant pour horizon le dépassement du capitalisme. Dans le discours et les slogans, on ne relève jamais le mot « socialisme » et encore moins « communisme » car ces mots-là ont été complètement discrédités par des partis, des organisations et des Etats. Il n'y a aucun terme dans les revendications et les slogans qui désigne un système social qui aille au-delà du capitalisme. Et c'est pareil pour le droit à la ville : on ne trouve plus le droit à se réapproprier l'espace urbain, de pouvoir intervenir, comme le disait Lefebvre, non pas de participer mais d'intervenir directement dans la reconfiguration de l'espace urbain. Au lieu de cela, c'est un droit limité dans le temps et dans l'espace pour empêcher, mais seulement de manière ponctuelle et éphémère, les spéculateurs, les promoteurs et leurs alliés politiques de continuer à expulser les classes populaires à l'épicentre des villes.

Dans ce contexte, est-ce que revendiquer le droit à la ville est toujours réaliste?

Oui, si l'on revendique le droit à la ville selon la définition d'Henri Lefebvre ou même David Harvey, même si celui-ci n'indique pas les moyens pratiques de lutte. C'est fondamental car la lutte anticapitaliste doit se dérouler non seulement sur les lieux de travail mais également dans les lieux stratégiques de la vie urbaine, c'est-à-dire les infrastructures de transport et les équipements collectifs, en occupant des lieux de pouvoir, des mairies, des lieux administratifs. L'occupation physique par les classes populaires auto-organisées, comme cela s'est passé en 1936 à Barcelone, doit s'accompagner aussi d'une remise en marche du fonctionnement de ces espaces. Il ne suffit pas d'occuper le métro, les hôpitaux. Il faut aussi que les militants et tous les travailleurs impliqués dans les luttes continuent à faire fonctionner ces équipements au service de la population, en accord avec celle-ci, en accord avec des comités qui s'organisent au plan local et en tant qu'habitants, citadins, et pas seulement en tant que travailleurs. Le droit à la ville n'est pas seulement le droit des travailleurs à occuper l'espace, c'est le droit des habitants à occuper l'espace public, pour mettre la ville au service de la majorité des gens qui l'habitent. Donc, selon moi, c'est toujours valable à condition de redonner son sens révolutionnaire au droit à la ville, c'est-à-dire faire que la ville se transforme au service des classes populaires, avec la solidarité des classes moyennes éduquées y compris les petits commerçants qui sont aussi victimes du capitalisme aujourd'hui. Pour prendre un exemple, beaucoup de petits commerçants sont obligés de fermer leur boutique du fait de la concurrence des hypermarchés. Pendant la Commune de Paris, ceux qui occupaient la ville n'étaient pas seulement des ouvriers, c'étaient aussi des petits commerçants et des artisans. Aujourd'hui, c'est un peu différent : il y a des ouvriers mais aussi ceux qu'on appelle des employés et toutes les classes qui sont dans les situations d'exécutants et non pas de dirigeants. Dans l'immédiat, pour transformer la ville il faut changer l'usage élitiste de celle-ci, les infrastructures et les équipements doivent être réutilisés au profit d'un usage collectif et démocratique. Cela passe par la socialisation des moyens de production, pas dans le sens étatique mais dans le sens de réappropriation par le collectif. C'est donc essayer de réduire progressivement la mercantilisation des rapports sociaux, des pratiques des lieux urbains au profit de l'usage. C'est ce que disait Lefebvre quand il parlait de la ville qui était devenu un produit qui s'achète et qui se vend. Lefebvre dit : il faut revenir à la ville comme œuvre, c'est-à-dire le produit d'une pratique fondée sur l'usage.

Est-ce qu'il y a des exemples concrets d'alternatives qui mettent en pratique ces idées?

Ce sont des expériences très limitées qui se sont passées dans certains quartiers, dans des situations insurrectionnelles. Dans des villages, comme en Andalousie à Marinadela une population s'est mobilisée et a élu des délégués pour mettre en

marche un système de satisfaction des besoins de la population. Il y a d'autres exemples au Danemark avec le quartier de Christiana qui était un ghetto occupé par des militants de la petite bourgeoisie intellectuelle radicalisée et anticapitaliste qui ont organisé la vie quotidienne, en ce qui concerne le commerce, la vie sanitaire, l'éducation, le logement sur le mode d'un communisme local autoorganisé. Malheureusement au fur et à mesure des années, c'est devenu un peu du folklore et les gens y allaient en pèlerinage. À l'origine, c'était un quartier à l'abandon occupé par des squatteurs autogestionnaires. Avec l'expansion de la ville de Copenhague ce quartier est devenu central, intéressant pour les financiers, les capitalistes, les spéculateurs. Donc ça s'est terminé, comme d'habitude : par l'expulsion des autogestionnaires.

Donc le droit à la ville ne peut se construire qu'au niveau local?

Dans la tradition anarchiste, la réappropriation doit toujours commencer par la base, c'est-à-dire le local. S'il y a simultanément plusieurs expériences de ce type au niveau local, il y aura un effet de contamination, de dissémination dans l'ensemble du pays et après surgira le problème de la coordination. Les dirigeants ont des mandats impératifs, révocables et tournants, pour avoir une rotation des tâches de direction.

Ce qu'on appelle en France la politique de la ville, c'est la politique menée par l'État au niveau central pour faire face à ce qu'on a appelé la révolte des « jeunes de banlieues » c'est-à-dire des zones de relégation où est parqué le prolétariat. L'idée était qu'il fallait pacifier ces quartiers, et, pour éviter de recourir à la répression, on a préféré la prévention : c'est cela la politique de la ville. C'était une prévention sociale au niveau de l'éducation, de la culture et aussi au niveau urbanistique pour transformer l'espace urbain afin qu'il soit moins ségrégatif. La politique de la ville a été lancée à la fin des années 70 sous Valéry Giscard d'Estaing avec les opérations urbanistiques intitulées « Habitat et vie sociale ». L'idée était de changer l'habitat de ces zones de relégation pour améliorer la vie sociale sur la base de l'hypothèse suivante : si la vie sociale se dégrade c'est parce que l'habitat est dégradé. Il fallait donc améliorer les logements et les espaces publics dans ces zones. Quand la gauche prend la succession, elle lance des opérations appelées « développement social des quartiers » Les urbanistes, les architectes, les travailleurs sociaux, les élus locaux de cette gauche-là, c'étaient des gens qui en 1968 étaient des étudiants « gauchistes ». Quand ils ont commencé à faire de la politique politicienne, ils ont mis leurs idéaux dans leur poche et sont devenus des réformateurs. Une fois au pouvoir, ils ont pensé résoudre la question sociale par des aménagements spatiaux. Alors que la question sociale n'est ni locale ni spatiale : elle est globale et sociale. Simultanément, la gauche s'est ralliée non seulement au capitalisme mais au néolibéralisme. À partir de 1983, on met en place des politiques dites de « rigueur ». Auparavant, la droite parlait de politique d'austérité, la gauche reprend la politique de la droite mais

avec un nouveau nom. Cette politique a contribué à accentuer le phénomène de précarisation qui se traduit sur le plan spatial par la « crise des banlieues ». Pour la résoudre, on a mis en place la politique de la ville. Les noms ont changé, les ministres, les lois, mais c'est toujours la même idée selon laquelle on va résoudre la question sociale par des aménagements spatiaux. C'est une idéologie qu'on appelle spatialisme, qui ne résout absolument pas la question sociale. C'est l'intervention directe sur les conséquences et non pas sur les causes.

Y a t-il une contradiction entre ce spatialisme et l'idéal de l'urbanisme et l'architecture moderne des années 30?

Les politiques urbaines sociales-démocrates des années 20 consistaient principalement en la construction de masse de logements et d'équipements pour les classes populaires, ce qui allait de pair avec le développement de l'industrie capitaliste car il fallait bien loger le prolétariat. À l'époque, il y a eu des municipalités sociale-démocrates, principalement en Allemagne, en Autriche, en Hollande et un peu en France, qui ont fait de la production de masse de logements. Ce « socialisme municipal » a donné la priorité aux logements et aux équipements collectifs. Cette production de masse allait de pair avec l'industrialisation de la construction : c'est alors que les petites entreprises de construction sont devenus des grands groupes qui ont appliqué les techniques de production de masse des objets industriels aux logements et aux équipements. C'était l'époque de l'« Etat social » : on essayait de conjuguer la croissance et la justice sociale c'est-à-dire répartir de manière moins inégalitaire les fruits de la croissance, comme disaient les politiciens de l'époque, par le biais, notamment, des équipements collectifs et du logement.

Quel lien peut-on faire entre le droit à la ville, la politique de la ville et le tournant néolibéral des années 80?

La politique de la ville est une appellation française pour une situation française. C'est la résultante de l'arrivée du néolibéralisme. Cela se traduit par une aggravation des conditions d'existence des classes populaires entraînée par la privatisation, la primauté de la concurrence, le démantèlement des conquêtes sociales, etc. Cela s'est traduit par la précarisation, la paupérisation et la marginalisation de masse. La question qui se pose aux gouvernants est comment gérer cette situation puisqu'elle a engendré en France des troubles, des révoltes dans les banlieues, des émeutes, l'augmentation de la délinquance etc. Officiellement, la politique de la ville vise à reconstituer le « vivre ensemble », lutter contre la ségrégation, impliquer la population dans le développement urbain avec les thématiques de la participation, la démocratie participative. Cependant, tout cela n'est que discours de légitimation des pouvoirs en place, accompagnant dans la pratique des réformes ponctuelles qui ne remettent pas en cause la politique néolibérale. Au contraire, cette politique néolibérale s'est poursuivie et même intensifiée par la suite puisque la gauche sociale–démocrate en France et dans d'autres pays d'Europe est devenue sociale-libérale. Comme il n'y a plus

d'opposition organisée et structurée par des partis et des syndicats orientés vers le socialisme, le libéralisme et le capitalisme sont passés à l'offensive. C'est l'époque de la célèbre déclaration du milliardaire américain Warren Buffet : « *actuellement, il y a une guerre de classe, nous sommes en train de la gagner, c'est ma classe, la bourgeoisie qui va gagner cette guerre* ». Les bourgeois sont conscients de leurs intérêts, de leur identité, ils savent s'organiser, ils savent se solidariser et mènent leur politique de manière cohérente et logique. Comme de l'autre côté, il n'y avait pas de véritable opposition, le résultat c'est que la ville est de plus en plus ségrégative. Trotski disait que ce qui caractérise la dynamique du capitalisme c'est le « développement inégal et combiné » : l'inégalité résulte d'une articulation complémentaire entre le développement de la richesse d'un côté, et de la pauvreté de l'autre côté. L'un ne va avec l'autre. Cela se traduit par l'accentuation des inégalités spatiales : c'est ce que l'on appelle la ségrégation sociale. Les politiques menées sur le plan urbanistique essaient de réduire, de limiter un peu l'accentuation des inégalités socio-spatiales, et on a appelé cela la politique de la ville. La politique de la ville c'est moins le maintien de l'ordre par la répression que par la prévention. Je répète toujours dans mes articles : qui dit politique de la ville, dit police de la ville au sens du philosophe Jacques Rancière, c'est-à-dire l'organisation planifiée du maintien de l'ordre par tous les moyens économiques, financiers, institutionnels, idéologiques mais aussi spatiaux et en dernière instance répressifs.

Que pensez-vous du concept de gentrification et de la dialectique entre justice spatiale et droit à la ville?

Je ne suis pas d'accord avec le concept de gentrification car sur le plan étymologique, il ne dit rien de la nature de classe des couches qui colonisent les quartiers populaires. Le terme vient de *gentry* qui veut dire en anglais petite noblesse terrienne. C'est un concept qui ne renseigne aucunement sur la nature de classe des envahisseurs des quartiers populaires. Ceux-ci ne sont pas des bourgeois. Ils font partie de la petite bourgeoisie intellectuelle, celle dont le capital est un capital scolaire, intellectuel et relationnel. Et il est logique que nous ne parlions pas de la nature de classe de ces envahisseurs car les sociologues ou les géographes qui étudient cette question appartiennent à cette classe sociale. Beaucoup de chercheurs urbains que je connais, experts ès gentrification, participent volontairement ou non à ce processus. Et je ne suis pas d'accord avec ce concept surtout pour des raisons politiques car on met l'accent sur les gens qui arrivent et pas sur les gens qui partent. On s'occupe beaucoup moins de ceux qui sont délogés. Or, on ne sait pas de quelle manière ils s'en vont, où ils vont, ce qu'ils deviennent. On s'occupe beaucoup des mœurs, des habitudes, des modes de vie de ceux que l'on appelle les « bobos » — une notion journalistique — que j'utilise avec des guillemets avec ironie en raison du refus de cette classe intermédiaire qui occupe les centre-villes, qui fait de grands discours de gauche mais qui se comporte de fait en territoire conquis dans les anciens quartiers populaires en voie de « gentrification » et impose son mode de vie et

© Duncan C

ses habitudes. En fait, la gentrification, c'est l'expulsion des classes populaires des quartiers populaires. C'est pourquoi il faudrait plutôt utiliser un autre terme, parler de « dépeuplement » des quartiers populaires avec un sens particulier : pas au sens démographique ou géographique de désertification, mais au sens sociologique d'éviction des classes populaires.

En France, cette suggestion paraît irrecevable dans le petit monde académique car la plupart des chercheurs et chercheuses qui travaillent sur la gentrification ont très bonne conscience : d'un côté, ils critiquent la gentrification mais dans la pratique, non seulement ils ne luttent pas pratiquement contre ce phénomène, mais beaucoup d'entre eux participent à son développement en investissant les quartiers populaires pour se loger. La question à poser est finalement la suivante : à quoi servent et à qui profitent les études sur la gentrification? Il y a des gens qui sont très contents de ces études, par exemple les agents immobiiiers, les marchands de biens, les bureaux d'études de Bouygues ou de Vinci. Les études sur la gentrification montrent, en effet, pourquoi tel quartier est un quartier attractif, qui vient s'y installer et pourquoi. Un jour, je me suis fait passer pour un « bobo », acheteur potentiel d'un logement, et j'ai interrogé des agents immobiliers qui m'ont dit : « *Ce n'est pas la peine de faire des études de marché, on regarde les études de chercheurs critiques et on voit que le bas-Montreuil* [partie d'une commune limitrophe de Paris], *par exemple, c'est un lieu où les prix augmentent, il y a des affaires à faire, il y a beaucoup d'entrepôts, des usines, des friches industrielles, avec un habitat populaire dégradé. C'est là qu'il faut investir.* »

Comment résister à cela?

C'est très difficile étant donné que les chercheurs dits critiques ne luttent absolument pas contre la gentrification. À l'exception de quelques cas isolés d'étudiants et d'enseigants-chercheurs, la majorité n'est jamais dans les luttes. Pour eux, la gentrification est un thème d'études qui leur permet de faire carrière dans l'université. Or, le rôle d'un chercheur qui se dit de gauche devrait être de contribuer, par ses connaissances, à aider les gens à se mobiliser, à s'organiser et à riposter. Pour ma part, par exemple, il y a cinq ans, je participais dans les quartiers nord de Marseille avec des étudiants à une lutte contre la « rénovation urbaine ». Notre rôle était d'aider les gens à comprendre quelle était la stratégie des dominants pour les expulser, qu'est-ce qu'il y avait derrière la politique de la ville, comment on essayait de requalifier leur quartier en expulsant une partie de la population. C'était aussi les aider à élaborer un contre-projet pour que, lorsqu'il y a des réunions de concertation, les habitants puissent être capables de riposter aux discours des élus locaux, des architectes et urbanistes qui leur disent : « c'est formidable ce qu'on va faire dans votre quartier », alors qu'ils se font « enfumer », comme on dit dans les milieux populaires, par des discours rassurants et trompeurs des politiciens et des experts en aménagement urbain.

En Amérique latine et en Espagne, il y a une grande tradition d'auto-organisation des quartiers populaires pour résister au processus de gentrification ou dépeuplement au sens où je l'ai dit, et il y a beaucoup plus de professeurs et d'étudiants en architecture, urbanisme ou sociologie qui sont aux côtés des habitants pour résister et qui sont capables, face à n'importe quel discours du maire, d'un expert, etc. de prendre la parole et de saboter les réunions dites de concertation. On peut dire alors qu'une partie de l'intelligentsia se radicalise et met ses connaissances au service du prolétariat.

Dans droit à la ville, il y a le mot droit, vous êtes favorable à la judiciarisation du droit à la ville?

C'est très dangereux le Droit avec un D majuscule. Je ne vais pas revenir à Marx et Engels, mais laissez-moi vous rappeler que Marx a fait la « critique de la philosophie du droit de Hegel ». Le droit c'est souvent quelque chose accordé par les puissants, on vous donne droit de… Le droit est une notion juridique bourgeoise, et quand il y a des droits c'est à l'issue de batailles sociales importantes. Comme l'affirmait le sociologue Pierre Bourdieu, « le droit est toujours la codification de rapport de forces ». Il ne faut donc pas le fétichiser. Les droits de l'Homme de 1789, c'était le résultat d'une révolution. Il n'y a pas de droits acquis, ce sont toujours des droits conquis. Les droits se conquièrent. Les revendiquer c'est toujours dangereux car c'est demander à l'Etat de reconnaitre un droit. Or, si l'on est un communiste ou un anarchiste conséquent, on doit s'attaquer à l'Etat, car celui-ci est illégitime en tant que pouvoir institutionnalisé des classes dominantes. Donc, pour le droit à la ville, on ne doit pas le demander à l'Etat

mais lui imposer. On ne doit pas demander à l'Etat de légaliser le droit à la ville car ce serait inutile. Le droit à la ville peut servir de slogan aux politiciens pour justifier leurs politiques. Le droit au logement est inscrit dans la constitution. Pourtant il n'a jamais été appliqué. Rien qu'à Paris, on a un million deux cents mille demandes de logements sociaux non satisfaites. Le droit est une notion qui renvoie à l'Etat, et si l'on ne fait pas de critique de l'Etat, on reste toujours dépendant et tributaire de l'Etat, on est demandeur, quémandeur. Or, le droit à la ville doit s'imposer par un rapport de forces, quel qu'il soit, comme le droit au travail. Tous les droits sont des conquêtes et qui dit conquête dit affrontement. Cela renvoie donc à la lutte des classes.

I

LE DROIT À LA VILLE : EN THÉORIE

Féminisme et perspectives intersectionnelles sur le droit à la ville

LEA CARSTENS ET LINDA PASH
Lea Carstens *est étudiante en Études culturelles latino-américaines (MA., Bonn) et en théories pédagogiques, sociétales et éducatives (M.A., Wuppertal). Elle est engagée dans différentes luttes pour le féminisme et le droit à la ville.*
Linda Pasch *est étudiante en études de genre (Lodz) et géographie (Bonn). Elle est engagée dans les groupes queers-féministes.*

Introduction

« *Essayons différents chemins, créons la confusion avec les choses que nous avons à dire, touchons le centre en créant la surprise et rendons-nous visibles* » (La rage, 2014)

Les actions pour le droit à la ville et les actions féministes sont souvent séparées même lorsque les unes pourraient être utiles aux autres. Nous, Linda et Lea, sommes engagées dans les deux mouvements et nous souhaiterions que notre groupe qui lutte pour le droit à la ville défende les perspectives féministes. C'est pourquoi dans cet article nous nous demandons en quoi la perspective féministe et intersectionnelle peut s'appliquer à la ville. *La rage*, un groupe féministe qui lutte pour le droit à la ville à Hambourg, note qu'il y a différents aspects sur lesquels se centrer comme le pouvoir et les normes, les stéréotypes de genre, le travail, le harcèlement de rue, et la division entre la sphère publique et privée (La rage, 2014). Cela montre que les perspectives du droit à la ville sont toujours genrées. Les sujets dans l'espace public sont perçus de manière différente selon le genre.

Bien qu'il y ait de nombreux projets qui fassent le lien entre les luttes féministes et le droit à la ville dans le monde entier, le contexte dont nous parlerons est européen et allemand car c'est dans celui-ci que nous évoluons.

Projet « Bande de filles contre le harcèlement sexuel » – © Tobias Frindt

Commençons avec une brève description du mouvement pour le droit à la ville selon une critique féministe. Sur cette base, nous ferons émerger des perspectives féministes et intersectionnelles sur la ville et nous nous pencherons sur la question des groupes et projets qui font le lien entre les revendications féministes et celles pour le droit à la ville. Nous souhaitons présenter leurs luttes et ainsi éclairer les nombreux et divers sens du droit à la ville et toutes les perspectives que nous devons reconsidérer.

Droit à la ville et féminisme

Le droit à la ville est un mouvement urbain de revendication au niveau global qui met en confrontation l'hégémonie néolibérale et ses propres revendications de développement urbain. On peut trouver les racines des revendications du mouvement dans les écrits du sociologue français Henri Lefebvre qui a introduit les revendications du droit à la ville dans les années 60 (Holm, 2011). Le droit à la ville ne peut pas se réduire à l'utilisation actuelle de la sphère publique ; il comprend aussi l'accès aux débats politiques et aux développements futurs. Lefebvre parle de deux droits : « le droit à la centralité » et « le droit à la différence » comme des éléments centraux du droit à la ville. Le premier droit signifie l'accès aux espaces urbains d'infrastructure et de savoirs. Le second voit la ville comme un espace de conflit et de rassemblement (Holm, 2011 :90). La ville doit donc être capable de concilier sa diversité inhérente et son profit individuel et social. Ainsi, la ville devient collective, une place où les gens se retrouvent. C'est encore plus important de noter qu"aujourd'hui ce n'est plus la « ville fordiste » (dans le contexte de la pensée de Lefebvre) qui est au cœur de la critique, mais bien la « ville néolibérale » qui est associée à des nouvelles méthodes de production et à l'augmentation de nouvelles formes d'exclusion (ibid.) La participation des citoyens déplacés qui doivent laisser leurs maisons à cause de la gentrification, les migrants touchés par les politiques restrictives d'immigration, et tous les autres groupes marginalisés dans ce système actuel

capitaliste qui sont affectés par les exclusions produites par la « ville néolibérale ». Dans ce sens, le droit à la ville exige une redistribution en faveur des groupes opprimés, une reconnaissance et considération de la différence et la possibilité d'une prise de décision démocratique pour tous (ibid.) Cependant, il est important de considérer qu'il y a plusieurs groupes issus de contextes différents engagés dans le mouvement. Toutefois, il existe une critique féministe qui explique que la notion lefebvrienne de droit à la ville ne porte pas assez d'attention aux structures de pouvoir patriarcales qui affectent le mouvement et donc le droit à la ville des individus (Fenster, 2006). L'inscription des relations genrées de pouvoir sur le corps des femmes*[1] est représenté dans l"usage quotidien de l'espace urbain. Nous présenterons maintenant les perspectives féministes sur la ville.

Critiques féministes de la ville

Des universitaires féministes (comme Valentine) ont longtemps discuté de la division genrée de l'espace public et privé, où l'espace privé est lié aux femmes* et la sphère publique à l'homme. L'espace privé était lié à la recréation et le public au travail salarié mais plus souvent, le foyer n'était pas le lieu de la récréation ni du repos pour les femmes* mais bien au contraire leur lieu de travail. Dans le contexte urbain, ces catégories binaires sont souvent peu représentées (Frank, 2004). Il y a peu de travail de recherche sur la perception du sujet genré dans l'espace urbain. La division des genres a une longue tradition où les femmes* de la classe moyenne blanche sont perçues comme les gardiennes de la famille et du foyer. L'espace public était reconnu comme le domaine dangereux des mâles et les femmes* en étaient exclues (La rage, 2014). Bien que cette division prenne racine dans la montée de la famille bourgeoise au XIX siècle, c'est toujours une catégorisation opérante pour les corps genrés et racialisés et cela affecte le droit à la ville (Sweet et Escalante, 2014). Une fois de plus, les universitaires féministes ont souligné le fait que l'espace est une ressource de la société qui n'est pas distribué de manière égale. L'utilisation de l'espace public change selon les sujets genrés (Becker, 2008). Par exemple, la construction discursive de lieux qui font peur aux femmes* ont une influence sur le quotidien de celles-ci, ce qui peut les amener à éviter certains lieux ou zones de la ville. Dans une étude, on a demandé à des femmes* comment elles se sentaient quant au fait d'aller courir la nuit (Strüver 2010:220f.) Certaines disaient avoir peur de l'obscurité et du risque d'agression sexuelle dans l'espace public. D'autres, en revanche, trouvaient que l'obscurité était une protection quand elles ne se sentaient pas bien dans leurs corps, notamment quand elles ne se trouvent pas assez minces. La nuit, leurs corps sont libérés du regard des spectateurs (ibid.) De plus, il faut garder en tête que presque toutes les femmes* subiront au cours de leurs vies du harcèlement sexuel ou du harcèlement de rue, que ce soit par des agressions verbales, se faire siffler ou bien des abus physiques.

[1] Nous écrivons femmes* avec une astérisque car en allemand on utilise le terme FLTI* qui veut dire femmes, lesbiennes, trans et intersexuel.

L'accès aux espaces selon le genre commence très tôt dans la socialisation des rôles de genre que nous sommes censés suivre. Les garçons par exemple, jouent plus souvent à des jeux qui nécessitent de l'espace et qui font du bruit et qui recourent à une force physique, comme le foot ou les arts martiaux. En revanche, les filles ont des hobbies moins chers comme la corde à sauter ou la poupée. Par ces jeux, les enfants apprennent non seulement à jouer des rôles genrés mais aussi à s'approprier différemment l'espace (Strüver, 2010:221). Cette forme de socialisation reste puissante tout au cours de la vie.

Tous ces exemples montrent que les lieux et leurs usages reflètent les structures de pouvoir et leurs significations culturelles qui constituent les corps. Nous devons donc considérer les espaces et les lieux comme des phénomènes sociaux dans lesquels les sujets genrés sont positionnés, contrôlés et – s'ils ne se conduisent pas de la bonne manière – sanctionnés. Cela montre bien comment les pratiques des femmes* sont influencées par les structures patriarcales qui restreignent leurs mouvements dans la ville.

Revendications pour une planification féministe de la ville

La sociologue Paula Soto Villagrán a montré que les hommes sont définis en tant que sujet normé dans l'organisation de l'espace urbain. La planification de la ville ne considère pas les divisions du travail spécifiques selon le genre, comme mentionnées ci-dessus.

C'est pour cela que la planification urbaine est intrinsèquement sexiste. L'espace urbain découle de la société qui ne voit pas de sujets différents, genrés mais qui considèrent les hommes comme la norme. Par conséquence, la fonctionnalité de l'espace urbain est masculine. La perspective masculine est donc un avantage pour les interprétations et localisations des genres. Par cette pratique, le genre est rendu invisible (Soto Villagrán, 2013). On reproduit les oppositions binaires (comme public/privé) comme conséquence des constructions idéologiques. L'invisibilité des femmes* dans la vie urbaine est perpétuée par l'ordre social patriarcal. Cela ne fait qu'amplifier les stéréotypes féminins et masculins dans le processus de reproduction. L'urbanisme moderne revendique le fait que les sphères de la vie, du travail de la consommation et du temps libre soient strictement séparées. Une perspective féministe montre que ces sphères diffèrent dans leurs identités de genre. Cette approche montre les hiérarchies, les relations de pouvoir et l'essentialisation dans la ville.

Le mouvement pour le droit à la ville dans le contexte allemand.

Dans le contexte européen, de nombreuses personnes sont actives dans le mouvement pour le droit à la ville. Andrej Holm note que, dans le contexte allemand, il existe une profonde différence entre la lutte de « Kotti & Co. », un groupe de

Projet « Bande de filles contre le harcèlement sexuel » – © Tobias Frindt

migrants bénéficiaires de logements à Kreuzberg à Berlin, contre leur déplacement et la lutte des classes moyennes pour un droit à la ville commun (Holm, 2011). *La rage*, un groupe lié au mouvement pour le droit à la ville à Hambourg, relaie cette observation : le mouvement allemand pour le droit à la ville est majoritairement un mouvement de classe moyenne blanche. C'est pour cela que l'analyse intersectionnelle est souvent absente des débats sur le droit à la ville (ibid.).

La rage critique, comme nous, le fait que les perspectives féministes sont souvent exclues des groupes militants mentionnés. Souvent, ces groupes font partie de la scène d'extrême gauche, pour lesquels les savoirs féministes sont facilement acceptés mais ne sont pas pour autant intégrés à l'organisation et aux actions politiques (La rage, 2014). Dans les groupes de discussion, les hommes sont ceux qui monopolisent majoritairement la parole. Ces comportements dominants dans les discussions (il existe certes des femmes* qui ont le même type de comportements), ne sont souvent pas reflétés dans les groupes. On doit ainsi souvent se demander qui parle, qui est exclu, qui est absent.

Un autre sujet que souligne *La rage* est la division du travail dans les groupes. Les activités sont souvent distribuées selon les modèles traditionnels de genre. La question suivante mérite donc d'être posée : « quel travail est mis sur le devant de la scène ? ». La plupart du temps, les femmes* font le travail de petites mains comme par exemple organiser les réunions, écrire des mails, prendre soin du groupe, modérer les discussions, écrire les protocoles etc. Les hommes en revanche, représentent le groupe, parlent à la presse etc. C'est la même chose

avec le rôle du modérateur : les femmes* accomplissent souvent cette tâche en retrait alors que les hommes profitent de ces moments pour leur propre intérêt (selon notre propre expérience). Tous ces exemples montrent que même dans ces groupes militants, l'approche féministe manque cruellement. « *On peut certainement faire mieux que donner aux femmes la place qu'elles ont déjà!* » (La rage, 2014). Lorsque nous revendiquons le droit à la ville pour toutes et tous, il est indispensable de montrer de manière transparente nos propres privilèges et hiérarchies dans le groupe, ainsi que les relations de pouvoir comme le genre, la race, la classe et le corps.

Stratégies pour une ville pour toutes et tous

Il existe heureusement des groupes qui souhaitent voir les choses changer et qui revendiquent l'espace public urbain pour les femmes*. Un exemple intéressant est le projet « Girl Gang over[2] » qui montre de l'art urbain féministe contre le harcèlement de rue. Des photos mettent en scène un gang violent composé de filles, dans l'espace public où des femmes ont déjà été menacées ou dans des lieux réputés dangereux pour elles. Les femmes* sur les photos sont à l'opposé de leur représentation habituelle dans les publicités (où elles sont normalement représentées comme des objets à moitié nus). Selon nous, ce projet est une merveilleuse stratégie contre la réification des femmes*, le harcèlement de rue et la construction de lieux menaçants. Ces photos peuvent être placées sur des murs, fenêtres ou autres afin que les femmes* revendiquent la ville comme étant des sujets. Le fait de reprendre ces lieux qui ne sont justement pas fait pour les femmes* leur donne du pouvoir.

Ces dernières années, dans différentes villes allemandes, les femmes* et les filles ont voulu reprendre la nuit. Elles protestent dans des manifestations non-mixtes pour reprendre la rue de nuit. C'est un signal fort contre les lieux qui semblent menaçants pour les femmes* et le préjugé qui fait dire que les femmes* ne doivent pas sortir la nuit car c'est dangereux. Ces manifestations de nuit soulignent la forte connexion entre le droit à la ville et l'approche féministe. Dans son livre, le groupe féministe *La rage*, donne de nombreux exemples où les perspectives de droit à la ville et féministe sont connectés.

Le sénat de Hambourg a instauré une zone de régulation qui interdit aux femmes de mettre des minijupes sur la place Hansaplatz. Ce décret visait directement les travailleuses du sexe qui se mettaient habituellement là, le projet initial du Sénat étant de les déplacer. *La rage* et d'autres groupes pour le droit à la ville ont soutenu la lutte des travailleuses du sexe et beaucoup de gens sont venus sur la Hansaplatz vêtus de minijupes pour montrer l'absurdité de ce décret et le fait qu'il visait évidemment à interdire les travailleuses du sexe de travailleur sur cette place. Il y a de par le monde bien d'autres projets qui connectent le droit

[2] Voir : https://girlgangsover.wordpress.com/portfolio/the-project/

à la ville et les luttes féministes comme par exemple la carte des harcèlements au Caire en Égypte où les violences sexuelles sont cartographiées sur une carte en ligne. À Madrid, c'est le groupe *Territorio Doméstico* qui a amené les travailleuses du « *care* » à manifester dans les rues afin de sortir ce type de travail du domaine privé et le rendre ainsi visible. Il est prépondérant pour nous de montrer comment les critiques féministes sont nécessaires dans les débats sur le droit à la ville dès qu'il est possible, comme on a vu, de relier les actions féministes et celles pour le droit à la ville. Pour ce faire, on doit commencer par des groupes de réflexion, apprendre à écouter, être patient et montrer de la solidarité avec les autres luttes et approches. Dans ces pratiques, on peut voir un point de départ pour une perspective féministe pour les groupes luttant pour le droit à la ville.

BIBLIOGRAPHIE

> AFFRONT (2014), Reclaim the city – Stadt feministisch gesehen, in AFFRONT (Hg.), *Darum Feminismus! Diskussionen und Praxen*, Unrast-Verlag, Münster, 128–141.

> BAURIEDL, S., M. SCHIER, A. STÜVER (2010), Räume sind nicht geschlechtsneutral : Perspektiven der geographischen Geschlechterforschung. In : Ebd. (Hg.) : Geschlechterverhältnisse, Raumstrukturen, Ortsbeziehungen. Erkundungen von Vielfalt und Differenz im ‚spatial turn', Westfälisches Dampfboot, Münster, 10–25.

> BECKER, R. (2004), Raum : Feministische Kritik an Stadt und Raum. In : Handbuch Frauen- und Geschlechterforschung. VS Verlag für Sozialwissenschaften, 652-664.

> FENSTER, T. (2010),The Right to the City and Gendered Everyday Life, in SUGRANYES, A., C. MATHIVET, *Cities for All, Proposals and Experiences Towards the Right to the City*, Santiago, 63-74.

> FRANK, S. (2004), Feministische Stadtkritik, in HÄUSSERMANN, H. et al., *Stadtsoziologie. Eine Einführung*, Campus, Frankfurt,196-213.

> GRUPPE RAUM UND GENDER (LaRAGE) (2014), Raumaneignungen feministisch gedacht, in AFFRONT (Hg.) : *Darum Feminismus! Diskussionen und Praxen*, Unrast-Verlag, S., Münster, 142–150.

> SOTO VILLAGRÁN, P. (2013), Zum Geschlecht (in) der Stadtforschung. Theoretische und empirische Überlegungen aus Lateinamerika, in HUFFSCHMID, A., K. Wildner (Hg.), Stadtforschung aus Lateinamerika. Neue urbane Szenarien : Öffentlichkeit – Territorialität – Imaginarios. Bielefeld : transcript, 187–202.

> STRÜVER, A. (2010), KörperMachtRaum und RaumMachtKörper : Bedeutungsverflechtungen von Körper und Räumen, in BAURIEDL, S. et al. (Hrsg.) : Geschlechterverhältnisse, Raumstrukturen, Ortsbeziehungen. Erkundungen von Vielfalt und Differenz im ‚spatial turn'. 1. Aufl. Münster. Westfälisches Dampfboot, 217–237.

> SWEET, E. L., and S. O. ESCALANTE (2014), *Bringing bodies into planning : Visceral methods, fear and gender violence*. Urban Studies, Sage Publications.

RÉFÉRENCES INTERNET :

> Girls Gangs Over : https://girlgangsover.wordpress.com/portfolio/the-project/ [consulté le 10.06.2016]

> Carte du harcèlement sexuel : http://harassmap.org/en/ [consulté le 10.06.2016]

> Left Vision : Andrej Holm – Recht auf Stadt (Teil 3) : https://www.youtube.com/watch?v=8_5GVcIxa6g [consulté le 10.06.2016]

Le droit à la ville. Un programme d'action politique[1]?

FELIPE LINK
Sociologue, universitaire de l'Institut d'Études urbaines et territoriales de l'Université catholique du Chili. Il est chercheur associé au Centre d'études des conflits et de la cohésion sociale COES N°15130009 et du Centre de développement urbain durable CEDEUS N°15110020.

Introduction

La diversité et complexité des « conflits urbains » chaque fois plus fréquents dans nos villes ont obligé à repenser les paradigmes à partir desquels on essaie d'interpréter les contradictions contemporaines de la société. Dans ce contexte, une série de concepts refont surface qui considèrent l'espace comme une dimension propre de l'objet de revendication, autant voire plus important que les dimensions traditionnelles, sociales ou historiques, dans la compréhension et la résolution éventuelle des conflits et en considérant l'espace comme étant bien plus qu'un simple support ou scène sur laquelle ont lieu les phénomènes sociaux (Soja, 2010). On le considère comme un élément relativement autonome superstructurellement, qui n'est pas exclusivement dépendant des bases de production matérielle de la société et donc, c'est un objet en soi, produit et producteur de relations sociales (Lefebvre, 1974). C'est par exemple le cas des nouveaux mouvements sociaux qui agissent à différentes échelles, en brisant les barrières et les espaces temporelles traditionnels et en articulant les échelles locales et globales dans un processus discontinu (Sassen, 2007). C'est aussi le cas de nombreux mouvements, plus ou moins organisés, qui luttent pour plus de justice urbaine et qui ont réinstallé, peu à peu, l'idée du droit à la ville, comprise comme une revendication politique quelque peu simplifiée et décontextualisée du processus général d'urbanisation qui donne son origine au concept (Lefebvre, 1968).

[1] Une précédente version de cet article est parue dans le livre *Lefebvre revisitado: capitalismo, vida cotidiana y el derecho a la ciudad,* Carlos A. de Mattos et Felipe Link (Ed.), RIL Editores, Santiago de Chile, 2015

Traditionnellement en Amérique latine, la perspective marxiste classique semblait dominer dans l'analyse des problèmes urbains et territoriaux, sous l'influence de Castells (1971) et des concepts et méthodes de « La question urbaine ». Il est ainsi probable que dans notre région, on aborde la problématique urbaine sous le prisme marxiste selon lequel, « *comme l'expliquaient Marx et Engels dans le* Manifeste du parti communiste *(1848), la ville est un produit culturel cohérent avec l'action économique d'une classe sociale historiquement hégémonique, la bourgeoisie, qui l'utilise comme un outil de son affirmation* » (Bettin, 1982:51). Elle n'est ainsi pas considérée comme un élément plus ou moins autonome dans la dépendance de la structure de production matérielle de la société, en investissant la relation entre les processus d'industrialisation, les subordonnant à l'urbanisation généralisée et au domaine de la reproduction sociale. Selon Lefebvre, « le concept de l'espace (social) et l'espace lui-même, échappent donc au classement « base-structure-superstructure ». L'hypothèse selon laquelle « *l'espace apparaît, se forme, intervient tantôt à l'un des "niveaux", tantôt à l'autre. Tantôt dans le travail et dans les rapports de domination (de propriété), tantôt dans le fonctionnement des superstructures (institutions). Donc inégalement mais partout. La production de l'espace ne serait pas « dominante » dans le mode de production, mais elle relierait les aspects de la pratique en les coordonnant – en les réunissant dans une "pratique", précisément* » (Lefebvre, 1974:56).

Il existe donc d'un côté une tradition orthodoxe dans l'interprétation marxiste de l'espace et de la ville, et de l'autre, une certaine simplification et abstraction de l'idée du droit à la ville, associée à la justice urbaine entendue comme un modèle de ville désirée, allant plus loin que l'équité de la distribution, qui devrait aller vers une ville qui soutienne le développement complet des capacités humaines pour tous (Marcuse, 2009). Ce paradoxe pris en compte, et ce malgré ses limites, le concept du droit à la ville a ouvert la voie à des revendications relativement nouvelles, revalorisées, offrant selon l'interprétation lefebvrienne, un champ des possibles pour la transformation socio-spatiale, éminemment urbaine. Il s'agit de la possibilité d'une issue révolutionnaire dans un champ parallèle ou complémentaire de la lutte traditionnelle pour la production et le travail.

Selon cette nouvelle perspective, le droit à la ville apparaît comme une sorte d'idéal post-capitaliste, impossible dans les conditions actuelles de modernisation et très éloigné d'un programme d'action politique dont pourrait s'emparer n'importe quel mouvement social pour l'utiliser à ses fins dans un territoire donné. Cela ne veut en aucun cas dire que, en tant qu'idéal, il n'aide pas justement à repenser les limites du possible. Pour Lefebvre, selon l'interprétation de Merrifield (2006), l'utilité politique d'un concept ne consiste pas à une réalité exacte mais doit permettre des expériences avec la réalité. C'est donc ainsi que le droit à la ville ne peut se cantonner à réclamer, facilement et de manière abstraite, quelque chose qui nous entoure.

Alors qu'est-ce-que le droit à la ville ? Ce n'est certes pas une question simple, mais en étudiant les deux tendances que nous avons précédemment décrites, d'un côté l'orthodoxie marxiste et de l'autre la simplification et instrumentalisation du concept, il semble exister deux réponses possibles.

Tout d'abord, il nous faut procéder à une lecture critique du concept original, autant dans ses définitions que dans le contexte général de la pensée lefebvrienne, pour en conclure qu'il n'existe pas d'éléments concrets pour un programme d'action politique, plus développé que des actions dans des territoires donnés. Cette perspective nous montre que chez Lefebvre, il existe un système général de pensée, articulé depuis une vision de l'État, jusqu'aux formes de la vie quotidienne, où le droit à la ville se lie de manière abstraite et se comprend comme un champ ouvert de réalisation du sujet.

D'un autre côté, il est aussi possible de comprendre l'idée du droit à la ville, en accord avec le théorème de Thomas (1928) selon lequel « *si les personnes définissent des situations comme étant réelles, celles-ci sont réelles dans leurs conséquences* », c'est-à-dire que le concept de droit à la ville s'est transformé et éloigné de la pensée qui la vu naitre, en fonction du nombre de revendication et de conflits urbains ponctuels, en modifiant son sens et ses liens avec la conception générale de production de l'espace.

On adoptera dans cet article la première interprétation, à partir de l'analyse du concept du droit à la ville, à la lumière du système général de la pensée lefebvrienne, et plus particulièrement de l'idée selon laquelle le droit à doit se situe dans un contexte de production de l'espace. Cette tâche ne sera sûrement pas exhaustive au vue de l'ampleur de l'œuvre de l'auteur, mais elle prétend être un apport dans la compréhension de celle-ci.

L'objet et le sujet du droit à la ville

Castells (1971) dans *La question urbaine*, comme Lefebvre (1968) dans *Le droit à la ville*, montrent l'importance du dôle des organisations de base dans la production et transformation de l'espace urbain et de la société en général. Selon Castells (1974), les mouvements sociaux urbains provoquent une transformation structurelle du système urbain, en cherchant une nouvelle relation entre la société civile et l'État. L'objectif général que l'on pourrait résumer aux dites « organisations de base », est lié à l'idée originale de Lefebvre (1968:168) pour rendre concret « *la maîtrise de la liberté et l'affirmation d'un nouvel humanisme, un nouveau type d'homme pour lequel et par lequel la ville et sa propre vie quotidienne dans la ville se changent en œuvre, appropriation et valeur d'usage.* »

ce qui va souvent à l'encontre de la dynamique et de la compréhension structurelle de la production de l'espace urbain. Bien que nous ne soyons pas devant un phénomène nouveau observe un intérêt croissant de la citoyenneté pour manifester

© ZonenKinder

sa volonté d'intervenir dans les processus urbains, ce qui engendre des initiatives pour atteindre leurs objectifs et où la politique institutionnelle, en tant qu'espace traditionnel de participation a perdu son rôle central. Les nouveaux mouvements sociaux repoussent les limites de l'ingérence politique et de l'institutionnalité et mettent en question les formes de participation et les alliances traditionnelles (Offe, 1996). Dans ce contexte de transformation général de la politique, le droit à la ville est compris comme une alternative aux revendications traditionnelles. Comme un champ de « réformes non transformatrices » (Fainstein, 2010), mais où il soit possible d'avancer vers la construction d'une ville plus juste.

Le sujet du droit à la ville semble donc être à la fois tous et chacun des individus, citadins dans un contexte de sous-politisation général et des institutions chaque fois plus faibles. Quant à l'objet du droit à la ville, il semble être n'importe quelle revendication ponctuelle qui suppose une distribution plus juste des biens sur son territoire.

Cependant, pour Lefebvre cela semble être une fausse interprétation. Comme il l'affirme, le droit à la ville n'est pas une revendication ponctuelle ni concrète et encore moins l'addition des deux. En effet, la production générale de l'espace urbain engendre des contradictions structurelles entraînant des conséquences conjoncturelles. En ce sens, « *L'urbanisation de la société s'accompagne d'une détérioration de la vie urbaine* […]. *Il y a là une véritable contradiction. Je l'appelle* contradiction de l'espace. *D'un côté, la classe dominante et l'État renforcent la ville en tant que centre de puissance et de décision politique, de l'autre, la domination*

de cette classe et de son État fait éclater la ville. » (Lefebvre, 1973:144). « *C'est en pensant à ces habitants des banlieues, à la ségrégation, à l'isolement, que je parle dans un livre du "droit à la ville". Il ne s'agit pas d'un droit au sens juridique du terme, sinon d'un droit semblable à ceux stipulés dans la célèbre Déclaration des Droits de l'Homme, base constitutive de la démocratie. Ces droits ne sont jamais littéralement accomplis, mais on s'y réfère toujours pour définir la situation dans la société.* » (Lefebvre, ibid.)

Le droit à la ville comme la forme de la rencontre et de l'autogestion ?

En lisant Lefebvre, on comprend que la base du droit à la ville n'est ni contractuel ni naturel, mais qu'il est lié au caractère essentiel de l'espace. Ce caractère a beaucoup à voir avec la possibilité de ré articuler le processus d'aliénation urbaine, dans lequel la ville et la vie quotidienne dans la ville se transforment en œuvre, appropriation et valeur d'usage (Lefebvre, 1968). Ainsi, on ne peut concevoir le droit à la ville comme « *un simple droit de visite ou de retour vers les villes traditionnelles. Il ne peut se formuler que comme droit à la vie urbaine, transformée, renouvelée*» (Lefebvre, 1968:138).

Cette idée apparaît comme un concept nouveau et révolutionnaire de citoyenneté mais lié à une transformation générale du processus de production de l'espace. C'est-à-dire d'un processus de transformation du mode de production capitaliste. On ne peut rétablir les connections perdues dans le système : « *la révolution de l'espace implique et amplifie la révolution définie comme un changement de la propriété des moyens de production* » (Lefebvre, (1979:194). En conséquence de quoi, si l'urbanisation planétaire semble être inévitable et nécessaire pour la reproduction même du système capitaliste, la conséquence la plus probable est ce qu'identifie Merrifield (2011) comme l'apparition d'une « tragique intimité », c'est-à-dire de proximité sans sociabilité, présence sans représentation, rencontre sans rapprochement véritable, où l'idée du droit à la ville comprise comme « *"l'urbain", lieu de rencontre, priorité de la valeur d'usage, inscription dans l'espace d'un temps promu au rang de bien suprême parmi les biens, trouve sa base morphologique, sa réalisation pratico-sensible* » (Lefebvre, 1970:108) est très improbable. Lefebvre lui-même, à propos de la situation en France, affirmait que : « *malgré nos révolutions et notre constitution démocratique, presque tous les éléments de la vie sociale se trouvent au point mort. Partout, on ne rencontre que des inégalités. De toutes parts, on assiste au spectacle d'une vie totalement sclérosée par ses règles* » (Lefebvre, 1976:138), ce qui semble lié à un système général de production sociale de l'espace, dans sa complexité, en tant qu'espace physique, social et mental.

Certes, tout cela n'est pas très encourageant, car « *il existe une contradiction entre l'espace que produit l'État et qu'il contrôle et l'espace produit par les intérêts privés, en particulier les intérêts capitalistes. Ce phénomène est particulièrement*

visible dans les villes où il existe un espace rare et homogène, parcellé et en même temps égal. […] Il y a une contradiction intense entre le centre et la périphérie […contradiction entre l'hyperorganisation qui va de la famille à l'État et une tendance effrénée à l'individualisme»[2] (Lefebvre, 1977:146). Quoi qu'il en soit, des auteurs comme Merrifield ou bien Lefebvre lui-même n'abandonne pas l'idée de la ville en tant que forme de la rencontre, ayant clairement à l'idée que s'il est certain que la réalité urbaine change les relations de production, elle n'arrive pas à les transformer (Lefebvre, 1968). Dans cette perspective, Lefebvre porte une attention toute particulière aux sujets producteurs de l'espace afin de revendiquer une certaine possibilité émancipatrice, bien que cela reste encore loin d'un programme d'action coordonnée. D'un côté, le rôle des urbanistes, architectes et aménageurs urbains, et de l'autre, la revalorisation des connaissances au niveau local visent à la production de l'espace grâce à la valeur d'usage. À l'échelle « macro-architecturale et micro-urbanistique », en tant qu'espace intermédiaire dans lequel il serait bien possible d'obtenir quelque chose en ce sens « *Selon Marx, le renversement du monde implique le bouleversement des espaces dominants (et dans la domination de l'espace) en remplaçant la domination par l'appropriation, la demande par la commande et la valeur d'échange par la valeur d'usage* » (Lefebvre, 1979:194). Ainsi, l'idée d'autogestion se révèle être un mécanisme en même temps qu'un objectif, comme une fin et un moyen de la transformation de l'espace. « *Dans l'espace transformé, une transformation des relations entre activités productives et le retour du marché interne peuvent et doivent exister, en orientant de manière délibérée vers les thèmes spatiaux. C'est l'espace dans son ensemble et dans sa production qui doit être redéfini et qui donc poussera à la subversion et la conversion nécessaire en ce sens* » (Lefebvre, 1979:194). L'idée d'autogestion n'est ni plus ni moins une orientation. Il existe quelque chose de perçu, imaginé, conçu, et thématisé mais pas encore systématisé par la société elle-même. Merrifield (2011) l'illustre ainsi : « *si nous acceptons l'urbain comme un terrain spécifique pour la lutte politique, quelle sera l'image réelle du droit à la ville ?* » Si le processus urbain est global, encouragé par le capital financier, la démocratisation doit aussi être globale (Merrifield, ibid.) et donc l'image et la possibilité concrète d'autogestion se dilue. Merrifield, avant cela, propose une alternative : une nouvelle élaboration de l'idée de droit à la ville. Il développe une idée d'une politique de la rencontre, de moments radicaux, lefebvriens, qui engendreraient une « constellation de moments » sans revendiquer aucun droit, mais bien en agissant comme médiateur entre la vie individuelle et une fusion en groupe émancipatrice (Merrifield, ibid.)

Conclusion

Pour conclure, nous souhaitons insister sur le caractère indispensable d'une idée comme celle du droit à la ville. En reliant ce concept avec l'idée selon laquelle : « *Marx a défini la production comme une production pour les besoins sociaux,*

[2] Note de la traductrice : traduction propre, l'ouvrage n'ayant pas été traduit en français

et ceux-ci, en grande partie, sont liés à l'espace : le logement, les équipements, le transport, la réorganisation de l'espace urbain etc. Cela étend la tendance du capitalisme à produire de l'espace, pendant que cela change radicalement son produit » (Lefebvre, 1979:193). Ainsi, nous devons, sur la base du concept de l'espace, faire face à une tendance générale d'aliénation dans ce domaine. Cependant, nous devons être clairvoyants sur les possibilités réelles de ce concept théorique et d'autres, afin de pouvoir les mettre en œuvre de la meilleure façon possible sans créer de fausses attentes. Le droit à la ville chez Lefebvre n'est possible que dans un contexte général de transformation du système capitaliste, en particulier grâce à la transformation du droit de propriété. Une transformation du système capitaliste n'a pas seulement lieu dans le domaine de la production et du travail, au contraire, elle se nourrit et s'articule dans la ville. Selon Lefebvre, « *la révolution de l'espace implique et amplifie le concept même de révolution, défini comme un changement dans la propriété des moyens de production. Cela lui donne une nouvelle dimension, en commençant par la suppression d'une forme particulièrement dangereuse de propriété privée, comme l'est la propriété de l'espace (sous ses différentes formes)* » (Lefebvre, 1979:194).

De plus, le contexte général de production de l'espace engage l'État, compris comme un acteur pertinent dans la coordination des actions et dans la répression, en fonction de la production de l'espace instrumentale. « *(Dans le monde de production étatique) l'État n'est pas seulement un patron d'entreprise mais il produit en même temps un espace qu'il construit lui-même, la planification de l'espace étant la manière la plus raffinée et subtile à travers le solde de matières ou de marchandises et le solde financier. La planification spatiale aux mains de l'État* […] *se développe par des chemins difficiles à comprendre : le contrôle des communications, des réseaux électriques, des autoroutes, etc.* » (Lefebvre, 1976:141). L'État est donc partie prenante d'un mode de production social de l'espace qui limite encore plus les possibilités du droit à la ville, et cela encore plus lorsque les contradictions ont lieu à une échelle globale. « *La lutte des classes, ouvrier-patron, est une idée dépassée,* […] *le phénomène essentiel a lieu au niveau de l'État ou au niveau de l'ensemble de la société globale, et a trait à la répartition de la plus-value globale* » (Lefebvre, 1976:144).

Dans cette perspective, pour Lefebvre, la démocratisation totale semble être la seule alternative et ce, sur la base d'une approche plutôt orthodoxe du marxisme traditionnel. C'est-à-dire que : « *le renforcement de l'État par la base, qui le conduit à se fusionner avec la société et à s'amoindrir ainsi, est la seule forme qui permet à l'État actuel une action efficace contre les entreprises multinationales, autrement dit, la démocratisation, l'invention d'une démocratie plus profonde et concrète est la seule manière de lutter contre ces puissances terribles, que nous ne faisons que soupçonner leur efficacité et leur dangerosité. Seule la démocratie permet d'éviter les catastrophes*" (Lefebvre, 1976:147). On peut considérer cela comme le concept général du droit à la ville, compris comme une composante dans une

matrice explicative de la production et reproduction de l'espace. Ce concept est lié à la pratique politique, il inspire, illumine, génère des actions concrètes sur le territoire mais il reste dans le champ de la théorie critique. Selon de nombreuses études et de nombreux auteurs, les mouvements sociaux revendiquent des choses liées aux conséquences socio-territoriales de ces processus, en soulignant le caractère insoutenable et destructeur des formes actuelles d'urbanisation, ce qui rend nécessaire une alternative dans les différentes dimensions et échelles de la vie urbaine. Brenner, Marcuse et Mayer (2012) montre clairement comment dans un contexte où la marchandisation à outrance de la ville engendre des conséquences qui intensifient les contradictions du modèle et produisent des mouvements sociaux et une pression pour changer les choses. Il est urgent de définir une théorie urbaine critique qui puisse rendre compte, le plus honnêtement possible, d'un phénomène urbain qui dépasse ses propres frontières pour trouver une alternative à un *statu quo* du processus capitaliste d'urbanisation (Brenner et al. 2012).

Aujourd'hui plus que jamais, l'idée du droit à la ville doit être maintenue comme un idéal de politique urbaine générale et doit être transformée en pratique politique allant plus loin que des revendications ponctuelles qui peuvent être excluantes. Le droit à la ville doit concevoir l'ensemble de la société et sa relation avec le territoire afin de pouvoir mettre en place de manière efficace le droit général à la ville. Ce n'est pas une tâche facile, car il n'existe justement pas une alternative plausible pour faire avancer ce concept. La phrase de Smith (2009) à propos d'un capitalisme mort mais encore d'actualité en semble plus si claire. Au contraire, à chacune de ses crises et contradictions, le système peut compter sur un fort soutien, et, selon Harvey (2014:14) : « *les forces de la gauche traditionnelle (partis politiques et syndicats) sont clairement incapables d'organiser l'opposition solide contre le pouvoir du capital.* […] *ce qui reste de la gauche radicale agit maintenant majoritairement en dehors des canaux de l'opposition organisée ou institutionnelle, en attendant que les actions à petite échelle et le militantisme local puissent, à la longue, converger dans une alternative satisfaisante.* […] *les points de vue et actions autonomes, anarchistes et locales sont légion mais étant donné que la gauche veut changer le monde sans prendre le pouvoir, la classe capitaliste ploutocrate, chaque fois plus forte, se maintien sans que l'on défit sa capacité à dominer le monde sans limite. Cette nouvelle classe gouvernante est soutenue par l'État de sécurité de contrôle qui n'hésite pas à utiliser ses pouvoirs de répression pour écraser toute forme de dissidence*[3] » (Harvey, ibid.) Face à cela, le droit à la ville doit être mis en place rapidement en tant que programme d'action politique.

[3] Note de la traductrice : traduction propre, l'ouvrage n'ayant pas encore été traduit en français

BIBLIOGRAPHIE

> BETTIN, G. (1982), *Los sociólogos de la ciudad*, Editorial Gustavo Gili, Barcelona.

> BRENNER, N. P. MARCUSE, M. MAYER (2012), *Cities for people not for profit. Critical urban theory and the right to the city*. Routledge, London.

> CASTELLS, M. (1971), *La cuestión urbana*. Siglo Veintiuno Ed., Buenos Aires.

> FAINSTEIN, S. S. (2010). *The just city*. Cornell University Press.

> HARVEY, D. (2014), Diecisiete contradicciones y el fin del capitalismo. Traficantes de Sueños Ed. Quito.

> LEFEBVRE H. (1968), *Le droit à la ville,* Anthropos, Paris.

> LEFEBVRE, H. (1971), *Du rural à l'urbain,* Anthropos, Paris.

> LEFEBVRE, H. (1972), "La burguesía y el espacio". En *Espacio y Política* (1976). Península Ed. Barcelona.

> LEFEBVRE, H. (1972), "La clase obrera y el espacio". En *Espacio y Política* (1976). Península Ed. Barcelona.

> LEFEBVRE H. (1973), Espace et politique in *Le droit à la ville* II (2000), Éditions Anthropos, Paris

> LEFEBVRE H., (1974), Préface à la Production de l'espace in *La Production de l'espace*, 4e édition (2000), Paris, Anthropos.

> LEFEBVRE, H. (1976), *El estado moderno*. En Geopolítica(s), (3), número 1, 137-149.

> LEFEBVRE, H. (1977), Congreso CITEP "Ley Electoral y Consecuencias Políticas" del 16 de Octubre de 1976, Ley electoral y consecuencias políticas, Madrid, Ediciones CITEP.

> LEFEBVRE, H. (1979), in BRENNER, N. S, ELDEN (2009), *State, space, world: selected essays*. University of Minnesota Press, Minneapolis.

> MARCUSE, P. (2009). From critical urban theory to the right to the city. *City*, 13(2-3), 185-197.

> MARX, K. y ENGELS, F. (1848), *El manifiesto del partido comunista*. Roca Ed. México.

> MERRIFIELD, A. (2011), El derecho a la ciudad y más allá: notas sobre una reconceptualización lefebvriana. *Urban*, (2), 101-110.

> MERRIFIELD, A. (2014), *The new urban question*. PlutoPress.

> OFFE, C. (1996), Los nuevos movimientos sociales cuestionan los límites de la política institucional. *Partidos políticos y nuevos movimientos sociales*, 1992, p. 163-239.

> SASSEN, S. (2007), *Una sociología de la globalización*. Katz Ed. Buenos Aires.

> SMITH, N. (2009), ¿Ciudades después del neoliberalismo?. En Smith, N; Observatorio Metropolitano; ROLNIK, R. A . ROSS, M. DAVIS (2009), *Después del neoliberalismo: ciudades y caos sistémico*. Museo de Arte Contemporáneo de Barcelona Ed. Barcelona.

> SOJA, Edward W. (2010), *Seeking spatial justice*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

> THOMAS, W.I. (1928), *The child in America: Behavior problems and programs*. New York: Knopf.

La Plateforme Mondiale pour le droit à la ville – Premiers pas vers l'internationalisation du droit à la ville

NELSON SAULE JÚNIOR
Coordonnateur de l'Instituto Pólis au Brésil et membre de la Plateforme Mondiale pour le Droit à la Ville.

Construction de la Plateforme mondiale pour le droit à la ville

La Plateforme mondiale pour le droit à la ville est une initiative de plusieurs organisations travaillant sur ce sujet dans le monde entier et qui estiment qu'il est important de sensibiliser et de mobiliser les gouvernements nationaux, locaux et sous-nationaux ainsi que les organisations internationales et régionales, afin que le droit à la ville soit reconnu comme le nouveau paradigme pour le développement de villes, villages et grandes métropoles justes, inclusives, durables et démocratiques.

La Plateforme mondiale est le résultat d'actions et de mobilisations internationales de la société civile pour la défense d'un programme, fondé sur les droits de l'homme, pour les habitants des villes et villages. Ces actions ont débuté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable en 1992 à Rio de Janeiro et ont débouché sur le traité d'urbanisation « Pour des villes et des villages justes, démocratiques et durables ».

Ce traité adopte, en tant que principe fondamental, le droit à la citoyenneté compris comme (1) la participation des habitant-e-s des villes et des villages dans la conduite de leurs destinées; (2) la gestion démocratique de la citoyenneté; et (3) la fonction sociale de la ville et de la propriété, comprise comme l'utilisation

socialement juste de l'espace urbain afin que les citoyen-ne-s s'approprient le territoire, en démocratisant leurs espaces de pouvoir, de production et de culture, en fonction des paramètres de justice sociale et de création de conditions environnementales durables.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains Habitat II, en 1996, ce traité a représenté une référence importante pour les débats concernant la défense du droit au logement dans le Programme pour l'Habitat, en particulier en ce qui concerne le principe de la fonction sociale de la ville et de la propriété. Il représente un héritage fondamental pour la Plateforme mondiale pour le droit à la ville, et la Charte mondiale pour le droit à la ville, le fruit d'actions et de mobilisations internationales qui ont eu lieu au cours des premiers Forums sociaux mondiaux tenus au Brésil, à Porto Alegre de 2000 à 2005. Dans la Charte mondiale, ce droit est compris comme un droit à l'usufruit équitable des villes, en fonction des principes de durabilité et de justice sociale. Il s'agit d'un droit collectif des citadin-e-s, en particulier des groupes vulnérables et défavorisés, qui leur confère une légitimité d'action et d'organisation, en fonction de leurs usages et coutumes, dans le but de parvenir à la pleine réalisation du droit à un niveau de vie suffisant. C'est un droit interdépendant de tous les droits de l'homme internationalement reconnus, conçus de manière intégrée.

Depuis la conférence internationale sur le droit à la ville à Sao Paulo en 2014, la Plateforme mondiale pour le droit à la ville a été conçue comme un espace pour la production conjointe de connaissances, d'informations et pour la diffusion des bonnes pratiques et des politiques publiques qui favorisent le droit à la ville au moyen de quatre axes stratégiques : (1) les droits de l'homme dans les villes; (2) la gouvernance démocratique et participative des villes; (3) l'urbanisation et l'utilisation durable du territoire et (4) l'inclusion sociale. La Plateforme mondiale a pour objectif de contribuer à l'adoption, par les organismes des Nations Unies et les gouvernements nationaux et locaux, des engagements, politiques, projets et actions visant à développer des villes et des territoires justes, inclusifs, démocratiques et durables, en particulier dans le but de rendre visible et de consolider les luttes sociales locales et nationales qui contribuent à la réalisation de cet objectif. Pour le développement de ces actions, des groupes de travail de communication, de recherche et de formation, de partenariats et de plaidoyer se sont constitués lors de cette réunion, dans le but d'élaborer le document d'orientation qui contient également le plan d'action.

La compréhension de la Plateforme mondiale sur les éléments du droit à la ville

Conformément à la Charte mondiale pour le droit à la ville, il s'agit d'un droit collectif des citadin-ne-s, en particulier des groupes vulnérables et défavorisés, qui leur confère une légitimité d'action et d'organisation en fonction de leurs usages et coutumes, dans le but de parvenir à la pleine réalisation du droit à un

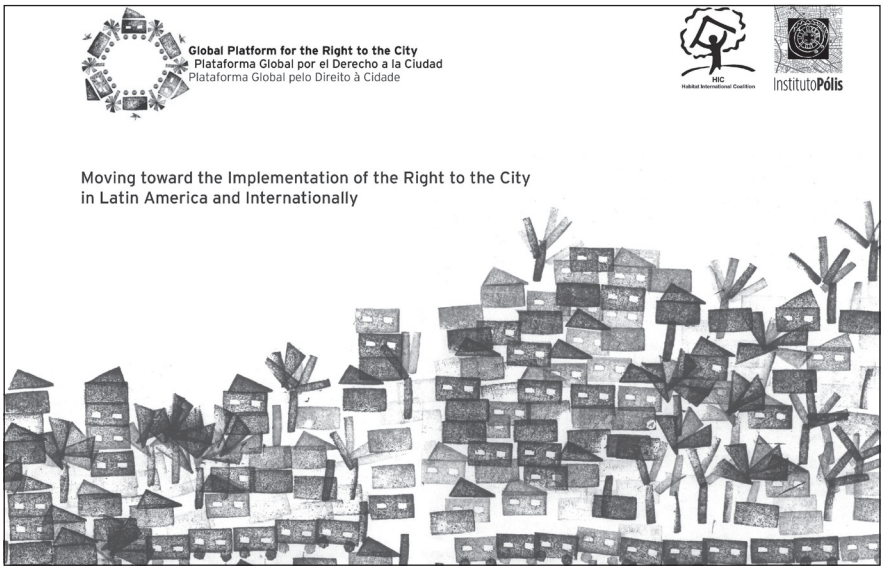

Plateforme globale pour le droit à la ville

niveau de vie adéquat. Respecter le droit à la ville signifie respecter les minorités, les migrant-e-s, la pluralité ethnique, raciale, sexuelle et culturelle ainsi que l'égalité de genre. Le territoire des villes et de leurs environs est un lieu d'exercice et de réalisation du droit à la ville en tant que droit collectif, afin d'assurer la distribution et l'usufruit équitables, universels, justes, démocratiques et durables des ressources, richesses, services, biens et des opportunités qu'offrent les villes.

Le principe de la fonction sociale de la ville et de la propriété en tant qu'élément fondamental du droit à la ville suppose la conception d'une ville à laquelle les habitant-e-s participent, pour que la distribution du territoire et les normes pour son utilisation garantissent l'usufruit équitable des biens, des services et des opportunités que les villes mettent à disposition. Une ville qui donne la priorité à l'intérêt public, défini collectivement, assure une utilisation socialement juste et écologiquement équilibrée des territoires urbains et ruraux. Le droit à la ville doit être compris comme l'usufruit équitable des villes en fonction des principes de durabilité, de démocratie et de justice sociale; c'est un droit qui confère une légitimité d'action et d'organisation en fonction de leurs usages et coutumes, dans le but de parvenir à la pleine réalisation du droit à la libre détermination et à un niveau de vie suffisant. De même que tous les droits de l'homme, le droit à la ville est interdépendant de tous les droits de l'homme internationalement reconnus et intégralement conçus. Par conséquent, il inclut tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux en ajoutant les dimensions du territoire et de la vie urbaine.

Le droit à la ville en tant que droit collectif ne se limite pas au respect, à la protection et à la garantie des droits individuels au niveau local : étant un droit

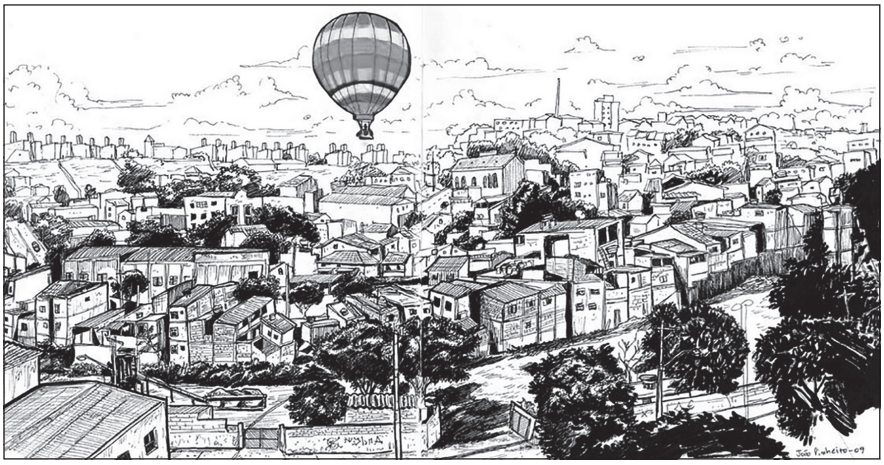

© Joao Pinheiro

collectif, il englobe une dimension territoriale et intégrale des droits humains dans les villes et les villages.

En outre, il est nécessaire d'envisager la consolidation du pouvoir local au moyen de la décentralisation politique et financière des villes en tant que composante stratégique du droit à la ville, organisé institutionnellement comme unité de gouvernement local devant disposer de la capacité institutionnelle de décider et de choisir ses propres autorités, de l'accès aux ressources publiques, et de la capacité d'atteindre la décentralisation du pouvoir, l'autonomie et l'autogestion des programmes et projets publics dans le cadre du droit de la ville.

L'action de la plateforme mondiale dans le processus de la Conférence Habitat III des Nations Unies

La Plateforme a travaillé à la reconnaissance et l'adoption du droit à la ville dans le Nouvel agenda urbain dans le processus d'Habitat III (Quito, 2016). Elle a ainsi élaboré plusieurs documents pour le débat avec les gouvernements nationaux, avec les intégrant-e-s des organismes des Nations Unies et de divers secteurs de la société civile.

La pétition publique de soutien au droit à la ville est une initiative importante, car elle promeut la défense du droit à la ville comme « *le droit de tous les habitants, présents et futurs, d'occuper, d'utiliser et de produire des villes justes, inclusives et durables, définies comme un bien commun essentiel pour une vie pleine et décente* ». La ville en tant que bien commun englobe les composants suivants : une ville libre de toute forme de discrimination; inclusive, avec une plus grande participation politique; qui remplit ses fonctions sociales; avec des espaces publics de qualité; une égalité de genre, une diversité culturelle, une économie inclusive; et un écosystème commun qui respecte les liens ruraux-urbains. Le droit à la ville peut être exercé dans toute métropole ou ville qui est institutionnellement

organisée en quartiers, communes ou métropoles. Cela inclut l'espace urbain et les alentours ruraux ou semi-ruraux qui font partie de son territoire. Le droit à la ville comme droit collectif et diffus peut être exercé et approprié par les groupes de voisin-e-s, les associations de quartiers, les ONG, les défenseurs publics et le ministère public, entre autres.

Compte tenu de l'inclusion du droit à la ville dans le Nouvel agenda urbain, la Plateforme Mondiale défend la création d'un Observatoire international pour le droit à la ville comme instrument de surveillance de la mise en œuvre dudit agenda. Il s'agira d'un outil global servant à rassembler les informations (initiatives pertinentes, cadres juridiques urbains, études de cas) et à promouvoir le droit à la ville, comme un Forum ou une Commission dans le cadre des Nations Unies sur le droit à la ville, dans le but de réunir toutes les parties engagées intéressées par ce droit, y compris les organisations internationales, tous les niveaux de gouvernement, la société civile et le secteur privé socialement responsable.

La Plateforme préconise également la création, à partir de 2017, d'un groupe de travail auprès de l'ONU pour la sensibilisation et la mobilisation nécessaires à la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain, en plus de l'élaboration périodiques, tous les trois ans, de rapports sur l'avancement de cet agenda à l'échelle régionale et nationale.

RÉFÉRENCES

> Global Platform for the Right to the City (2014), "Organization and Mobilization of the Global Platform for the Right to the City»: http://tinyurl.com/z49u6hn
> Public Request to support the Right to the City (2016): http://www.change.org/p/our-chance-to-get-world-leaders-committed-to-the-right-to-the-city
> Treaty on Urbanization "Toward Just, Democratic and Sustainable Cities, Towns and Villages" (1992), http://hic-gs.org/document.php?pid=2424
> What's the Right to the City? Contributions for the New Urban Agenda (2016): http://tinyurl.com/heolfhv
> World Charter for the Right to the City (2004): http://tinyurl.com/hy4b5ot

De l'inclusion à la résilience : les mots magiques de la « ville juste »[1]

ALAIN MUSSET
Géographe français, directeur d'études à l'EHESS, École des hautes études en sciences sociales.

La ville juste est un cas typique de cette nouvelle façon de penser les inégalités socio-économiques qui s'expriment dans les territoires urbains. Son cadre conceptuel est fondé sur un nombre réduit de mots, que nous pourrions qualifier de magiques car en recherchant un consensus unanime avec toutes les parties de la société, il permet uniquement de développer des politiques publiques néolibérales qui déguisent, cachent ou dissimulent les stratégies entrepreneuriales dans le champ de bataille de la ville contemporaine. C'est ainsi que le texte de présentation de Habitat III[2] n'hésite pas à mélanger la pensée révolutionnaire d'Henri Lefebvre avec les idées progressistes du président Rafael Correa afin de concevoir une nouvelle interprétation du droit à la ville : « *l'Équateur est le premier pays qui reconnaît les droits de la nature dans sa Constitution rédigée en 2008. Elle reconnaît aussi le droit à la ville, le droit à un habitat sain et sûr, et aussi l'accès à un logement adéquat. Les activités développées par l'ONU Habitat en Équateur sont totalement en accord avec la Constitution et le plan national pour le bien-vivre, en tant que guide pour l'action politique afin de construire les droits des personnes*[3] ».

Il me semble donc crucial de considérer la notion de ville juste comme un mythe au service des groupes sociaux qui la dirigent et qui l'instrumentalisent, aidés

[1] Une première version de cet article a été publié en espagnol dans la revue *Bitácora Urbano Territorial*, n° 25, octobre 2015, avec pour titre « El mito de la ciudad justa, una estafa neoliberal » (« Le mythe de la ville juste, une arnaque néolibérale »). La présente version a été éditée par Claudio Pulgar Pinaud.
[2] La Conférence des Nations unies sur le logement et le développement soutenable aura lieu à Quito, en Équateur du 17 au 20 octobre 2016, plus d'informations : http://tinyurl.com/hb7nnhp
[3] http://unhabitat.org/ecuador/

parfois – de manière directe ou indirecte, volontaire ou involontaire – d'universitaires à la recherche de nouveaux horizons critiques.

Pour débattre de ce sujet conflictuel, nous verrons d'abord que la ville n'a jamais été juste et que les inégalités socio-territoriales ne sont pas une invention de la ville moderne ou post-moderne. Dans un second temps, nous verrons que l'idée d'une ville juste, directement liée au développement du modèle économique et urbanistique néolibéral, est un concept à la fois ambitieux et trompeur. Paradoxalement – en apparence – il en découle que la ville néolibérale n'est pas injuste, bien au contraire. Enfin, en conclusion, nous verrons comment cette ville supposément juste se trouve au croisement de l'utopie universitaire et du marketing urbain.

La ville n'a jamais été juste

Une des constantes du discours sur la fragmentation de la ville contemporaine est la division des zones urbaines en unités autonomes et indépendantes, qui concrétisent dans l'espace la grandeur des disparités économiques. Peter Marcuse (1995) a parlé des *partitioned cities* pour décrire les villes post-modernes divisées en différentes zones bien définies, parfois entourées de murs, qui interagissent entre elles mais de façon hiérarchique, en termes de relations de pouvoir. Marcuse n'est pas le seul à développer cette notion et nous pouvons remonter jusqu'aux pionniers de l'École de Chicago pour construire des outils et méthodes d'analyse permettant de mesurer le processus de ségrégation et séparation entre groupes humains dans la ville nord-américaine. Cependant, bien que nous puissions considérer ces divisions moralement injustes (selon le point de vue politique ou éthique de l'observateur et des habitants), ce ne sont pas des inventions de la société occidentale moderne. De fait, la ville n'a jamais été juste et les séparations entre groupes sociaux se situent dans une double perspective spatiale et temporelle qu'il est nécessaire de critiquer.

La proximité spatiale et la distance sociale : un problème d'échelle

La première perspective est la perspective spatiale. Elle nous montre que les inégalités et les injustices peuvent être occultées par une proximité territoriale qui n'efface jamais la distance sociale, bien au contraire. C'est ce que montre Norbert Elias dans sa thèse doctorale de 1933, *La société de cour*, dans laquelle il rappelle que les seigneurs et les domestiques sous l'Ancien régime pouvaient se côtoyer quotidiennement dans le même lieu, bien que les premiers considéraient les seconds comme une race étrangère et inférieure. L'organisation de la maison, qui disposait pour chaque chambre une ou plusieurs anti-chambres (espaces réservés aux domestiques), est l'expression même de cette proximité spatiale qui se marie avec une grande distance sociale, un contact intime allant de pair avec une stricte séparation des deux couches sociales (Elias, 1985:26).

D'un certain côté, cette organisation inique de la société de cour reste en vigueur dans de nombreux pays latino-américains, dans lesquels les maîtres et maîtresses de maison de la bourgeoisie urbaine agissent physiquement ou symboliquement de manière violente contre leurs employés domestiques.

De la même manière, Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire (1970) ont formulé une forte critique à l'encontre de la pensée utopique qui prétendait réunir, dans la France des années 1960-70, les différentes classes sociales dans un seul ensemble de logements, ce qui a donné lieu aux cités HLM. On pensait alors qu'en rassemblant des familles d'ouvriers, d'artisans, d'employés, voire de cadres moyens, on pouvait arriver à une société nouvelle, « sans classe », à travers un métissage social et culturel fondé sur la pratique quotidienne des rencontres et des échanges. En réalité, ce projet a complètement échoué car ce rapprochement spatial forcé ne s'est pas traduit par un rapprochement social. Grâce aux entretiens menés par des sociologues dans ces grands ensembles, on s'est rendu compte que les ouvriers se réjouissaient certes de partager un hébergement avec des classes sociales supérieures, mais que la petite bourgeoisie elle, se plaignait de cette promiscuité et se sentait dévalorisée, déracinée. Pour elle, le système était « injuste ». Il résulte de tout cela une impossibilité à analyser et questionner le concept de ville juste sans prendre en compte la perspective temporelle et la notion de longue durée introduite par Fernand Braudel (1990) pour donner du sens aux situations actuelles.

La ville juste : un concept ambigu et trompeur

Antana Mockus, le maire controversé de Bogota élu pour la seconde fois en 2001, a souligné la nécessité de mettre en place une ville juste pour arriver à la paix dans un pays rongé par des décennies de guerre civile. Dans son Plan de développement économique, social et des travaux publics pour Bogota 2001-2004 intitulé « Bogota pour que tout le monde vive du même côté », le leader réformiste soulignait que le « Plan de développement cherche à avancer vers une ville construite collectivement, inclusive et juste »[4]. Cependant, malgré l'innovation rhétorique, ce nouveau Plan de développement ne faisait que recycler des idées qui étaient largement diffusées dans les cercles mondiaux de la pensée urbaine.

Johannes Novy et Margit Mayer (2009) ont ainsi montré que la ville juste est une invention nord-américaine développée pour accompagner et adoucir les politiques urbaines néolibérales afin – plus ou moins explicitement – de ne plus parler d'égalité, concept considéré comme marxiste. En effet, depuis les travaux de John Rawls (1987), on accepte généralement que l'égalité doive céder la place à l'équité. L'équité est considérée comme juste contrairement à l'égalité. Si l'on traite des individus égalitairement alors qu'ils ne jouissent pas des mêmes capacités individuelles et qu'ils n'apportent pas la même chose à la collectivité,

[4] http://tinyurl.com/jzogyxd

Favela – © Erin Williamson-

cela porterait préjudice aux personnes les plus douées, compétitives et efficaces (Musset, 2010).

Cependant, il nous faut critiquer l'idée même de « dons innés » introduite par Rawls (2002) pour légitimer la prédominance de l'équité sur l'égalité. Selon la culture, et dans chaque culture à une époque donnée, une société tend à sélectionner les capacités qui lui semblent utiles et chacun de ses membres peut ou doit développer de manière individuelle pour son propre intérêt, mais dans le cadre d'une volonté collective. En ce sens, la véritable égalité (ou le traitement égalitaire de tous les individus) serait la reconnaissance par la collectivité autant des capacités personnelles de chacun (identifiées socialement), que de leurs efforts et de leur participation au projet commun. Toutefois, le fait de considérer comme indépassable la notion d'équité nous force à accepter de manière explicite ou non, le cadre idéologique du capitalisme néolibéral qui refuse l'idée même d'égalité.

L'injustice comme produit de la culture

Selon ce point de vue, le problème réside dans le caractère relatif des perceptions individuelles comme collectives (dans des contextes culturels distincts) qui remet en question l'universalité des critères socio-économiques. Or la notion même de justice sociale doit – ou peut – se fonder sur cette universalité, comme l'analyse Amartya Sen, ancien élève de John Rawls, dans son livre *L'idée de justice* (Sen, 2009).

Dans le cadre de la société même, la perception de l'injustice dépend encore plus de l'âge, du genre et du statut social des personnes. Nous pouvons dire que le sentiment d'injustice dépend du point de vue non seulement de l'observateur mais aussi des individus et groupes observés, considérant que la ville « injuste » est celle qui ne nous permet pas de développer nos capacités et ne correspond pas à nos besoins tant personnels que collectifs, chaque membre faisant partie d'une communauté. Paradoxalement, même les personnes les plus vulnérables ou qui semblent être victimes d'un système oppresseur n'ont pas pour habitude de se plaindre d'une situation que l'on pourrait qualifier d'injuste.

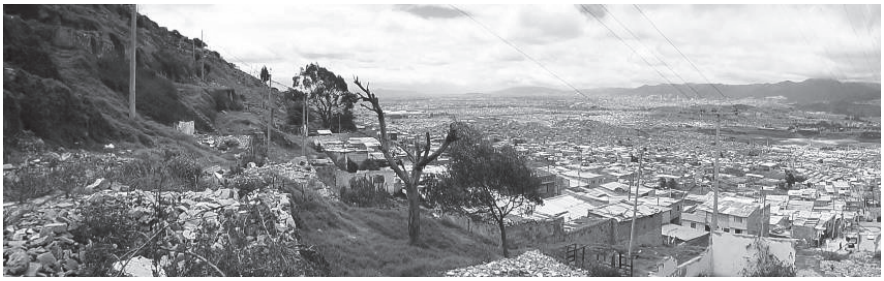

Quartiers Cordillera, Naciones Unidas et Alpes, Ciudad Bolivar, Bogota, Colombie – © Rafael Núñez

Nous pourrions considérer cela comme un manque de conscience politique car la victime supposée du système ne comprend pas que le fait de ne pas avoir accès aux ressources urbaines de base est une injustice en soi. Mais nous pouvons aussi remettre en question notre propre cadre méthodologique d'interprétation et d'analyse : une autre forme de perception de la ville juste, une perception qui n'est pas directement liée à l'individu et la satisfaction de ses besoins, mais à la communauté et la reconnaissance de son existence. C'est ce problème que pose en d'autres termes Nancy Fraser dans son ouvrage *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution* (Fraser, 2005). La question de la justice est chaque fois plus urgente lorsque même les plus misérables adoptent le discours dominant pour expliquer et légitimer leur pauvreté, se mettant ainsi dans une situation d'aliénation. Ils acceptent donc les inégalités les plus criantes car ils les considèrent normales (et justes) dans un monde divisé – par nature ou par la loi divine – entre les riches et les pauvres.

La ville néolibérale et ses pauvres

La difficulté réside dans le fait que, s'il est possible de quantifier les inégalités, il n'est pas possible de le faire avec l'injustice. Il est impossible de calculer la limite maximum de tolérance dans un champ qui dépend plus de la psychologie sociale que de l'économie quantitative (Musset, 2010).

Mais en réalité, qui sont les pauvres urbains ? Parler de « pauvretés » au lieu de « la pauvreté » est très à la mode dans les discours actuels. Indirectement, il s'agit d'arriver à une fragmentation et segmentation horizontale des classes populaires en prenant comme critère de discrimination des sujets ou objets isolés, au lieu de les penser comme un système : pauvreté financière, pauvreté énergétique, pauvreté alimentaire, pauvreté de capacité (au sens d'Amartya Sen, c'est-à-dire le potentiel de développer ses aptitudes et habiletés, ou de choisir sa manière d'agir dans la société). C'est ainsi que selon les technocrates de la ville néolibérale et de leurs alliés universitaires, il n'y a plus qu'une seule classe de pauvre (avec des niveaux économiques correspondant aux divisions verticales). Il y a de nombreuses communautés de pauvres (avec des divisions horizontales moins conflictuelles qui permettent de construire et de cibler de nouvelles politiques sociales).

Ces nouvelles politiques sociales, fondées sur des préceptes et des recettes néolibérales, ont atteint leur apogée avec les programmes de transferts conditionnels en espèces (TCE), qui prétendaient éradiquer la pauvreté en stoppant sa transmission de génération en génération, comme si celle-ci était une maladie génétique qui se transmettait de père en fils (verticalité diachronique), au lieu de la considérer comme un produit du système social, économique et culturel (horizontalité synchronique). De la même façon que le mythe de la ville juste est sorti des nimbes du capitalisme à visage humain, les TCE (comme la *Bolsa familia* au Brésil ou le programme *Oportunidades* au Mexique entre autres) sont un leurre politique et économique, comme l'a démontré Enrique Valencia dans ses études (2008).

En tenant compte de la supposée diversité des pauvretés, ces programmes dirigent leurs aides aux familles considérées comme étant dans le besoin (en échange, elles doivent respecter leurs engagements car elles signent un contrat avec l'organisme de tutelle), et ils œuvrent dans des thématiques précises : santé, éducation, alimentation, énergie. Dans une logique purement capitaliste, les parents doivent investir cette aide économique dans le « capital humain » de leurs enfants.

La logique néolibérale fondée sur le refus de l'État de s'engager et dans la croyance dans l'*empowerment* des groupes sociaux « vulnérables » a aussi été territorialisé par les politiques de *slum upgrading* (amélioration des bidonvilles) soutenues par l'ONU Habitat (voir le rapport *Challenge of Slums*). C'est le cas, par exemple, de PROMEBA (Programme d'amélioration des quartiers, en Argentine), dont l'objectif prioritaire est de régulariser l'occupation de la terre dans les établissements irréguliers afin de promouvoir l'inclusion sociale et spatiale de ses habitants. En utilisant l'autre mot magique du vocabulaire néolibéral, « l'inclusion », les coordinateurs du programme se confortent avec le discours dominant sans reconnaître que ladite inclusion signifie seulement que, grâce à leur titre de propriété, les plus pauvres pourront s'intégrer au système inégalitaire du marché urbain.

Cependant, tant PROMEBA en Argentine, que *Favela Bairro* à Rio de Janeiro ou *Morar Feliz* à Campo dos Goytacazes (parmi de nombreux programmes du

même type), ne pourront jamais faire de la ville néolibérale une ville plus juste car, au lieu d'éradiquer la pauvreté en amont, ils proposent seulement de la limiter en aval afin qu'elle semble plus supportable. D'une certaine manière, c'est l'expression la plus cynique du principe du *maximin* élaboré par John Rawls (1987), selon lequel les inégalités sociales sont acceptables quand elles peuvent contribuer à améliorer la chance des plus défavorisés.

La ville néolibérale est une ville juste

Comme l'affirmait Henri Lefebvre (1968), ce n'est pas la ville qui fait la société mais bien le contraire. En tant que condensé et expression physique d'une idéologie, la ville ne fait que mettre en scène et imposer sur un territoire (et de manière architecturale) les idées, règles et préjugés d'un groupe social dominant, à un moment donné de son histoire. De fait, sur le foncier urbain, différentes idéologies peuvent se superposer à mesure que le temps et les systèmes politiques passent. La ville n'est que le palimpseste idéologique façonné par la sédimentation urbaine des cultures passées. Le leurre fondamental réside dans le fait de penser que les injustices sociales peuvent être éliminées si l'on agit sur les formes urbaines. Métaphoriquement, agir ainsi serait comme peindre un miroir pour essayer d'éliminer les rides sur son visage : une société injuste produira toujours une ville injuste.

Nous devons penser la ville de la même façon que Karl Polanyi (2009) a pensé l'économie, c'est-à-dire non comme une structure autonome, indépendante et « essentialisée », mais bien comme un système encastré dans un système social et culturel. Par conséquence, si l'on considère la justice seulement comme un jugement de valeur, la ville néolibérale est juste dans le système social, économique et social qui lui correspond.

Dans ce sens, l'expression « chacun à sa place selon ses capacités économiques et son capital social » est une forme juste d'organisation du territoire urbain dans la ville néolibérale contemporaine mais aussi dans les villes de l'Ancien régime. Les inégalités sociales (considérées comme la juste conséquence des propres mérites des individus et des groupes) s'expriment clairement dans l'organisation classiste des territoires (Mazzei de Grazia y Pacheco Silva, 1985).

Dans les villes capitalistes contemporaines où la valeur de marché a dépassé la valeur d'usage, les bidonvilles, établissement informels, villes perdues ou encore favelas, fleurissent dans des centres urbains tant convoités. Les chantres du libre marché peuvent trouver cela anormal et injuste car les personnes à bas revenus occupent ces espaces à des prix qui ne correspondent pas aux prix potentiels du foncier urbain (Saglio-Yatzimirsky et Landy, 2014).

Actuellement, de nombreuses politiques de rénovation de ces quartiers marginaux, dans les pays du nord comme du sud, ont pour objectif dissimulé d'en finir

avec leurs habitants et d'intégrer ces territoires dits « perdus » dans les circuits juteux de la nouvelle économie urbaine, utilisant à ces fins une série de mots parmi lesquels on peut citer : équité, résilience, durabilité, participation, inclusion et innovation. De fait, la ville d'aujourd'hui et de demain ne doit pas seulement être soutenable mais résiliente, comme l'affirme l'ONU Habitat (2013) dans sa présentation de la campagne urbaine mondiale « Meilleure ville, meilleure vie ». Les thèmes de la Campagne urbaine sont les suivants : « *une ville résiliente,* […] *une ville écologique,* […] *une ville sûre et saine,* […]*, une ville inclusive* […]*, une ville planifiée* […] *une ville productive* ».

Le mot résilience est désormais largement diffusé dans presque toutes les disciplines des sciences sociales et même dans les discours des agences internationales de développement comme le Forum urbain mondial (FUM) et l'ONU Habitat. Cependant, le concept de résilience reste plutôt flou et ambiguë – pour ne pas dire nocif – car il permet de supposer par exemple, que la prévention et la limitation des risques « naturels » ou industriels n'ont pas besoin de se fonder sur des politiques publiques d'aménagement territorial mais plutôt sur la capacité endogène des individus et des groupes sociaux à faire face aux menaces (risques potentiels) et aux catastrophes (conséquences du risque). Paradoxalement, en favorisant la capacité d'adaptation et de résistance, la faculté de résilience des habitants pauvres et marginalisés peut renforcer son degré de vulnérabilité.

Un nouveau mot magique, « la sécurité », prend de plus en plus de force dans les discours officiels, comme l'a affirmé Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations unies, le 31 octobre 2015 : « *Une bonne planification peut permettre d'atténuer les effets des changements climatiques, de limiter les répercussions des catastrophes, de favoriser le développement de villes sures, plus propres et plus égalitaires et ouvertes* […]. *Le thème retenu cette année, « Des villes conçues pour y vivre ensemble », vient souligner le rôle primordial que joue la planification urbaine dans le développement de zones urbaines durables, socialement intégrées et prospères* »[5].

Ces différentes notions (qui ne correspondent à aucun concept scientifique, tout du moins dans le champ des sciences sociales) forment le cadre idéologique actuel de la ville néolibérale« juste », selon l'engagement des participants signataires de la déclaration finale du VII Forum urbain mondial de Medellín qui affirment être « pour une approche équitable de la ville dans l'agenda du développement, mobilisant toutes les ressources et moyens disponibles pour la transformation des villes inclusives, sures, prospères et harmonieuses au profit de tous[6] » (ONU Habitat, 2014 :1).

[5] http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=35974#.V78S39Hh77A
[6] http://unhabitat.org/wp-content/uploads/2014/04/Medell%C3%ADn-Declaration_-French.pdf

Conclusion : la ville juste entre utopie universitaire et marketing urbain

C'est comme cela que, petit à petit, nous passons de la norme au dogme, si l'on considère que les critères utilisés pour évaluer l'« équité » de toute politique urbaine ne peuvent être questionnés ni critiqués car ils ont réussi à atteindre un consensus presque universel. Il n'y a rien de plus simple que d'affirmer que nous voulons tous de meilleures conditions de vie pour les plus pauvres, et des villes plus inclusives. Cependant, il est plus difficile de dire que nous ne voulons plus de pauvres.

En octroyant à la ville un rôle déterminant qui ne correspond pas à son vrai statut c'est-à-dire un simple champ de bataille dans les processus capitalistes de formation et d'appropriation des territoires urbains (et ruraux !), même les universitaires les plus brillants tombent dans le piège de l'utopie territorialisée (un double paradoxe si l'on prend en compte l'étymologie du mot utopie inventé par Thomas More pour concevoir une société idéale fondée sur la justice).

C'est ainsi que dans un texte publié en 2009, Peter Marcuse insiste non seulement sur la ville juste mais aussi sur la ville bonne. « *La Ville Juste considère la justice dans sa dimension distributive et vise à réaliser des formes d'égalité. Toutefois une ville bonne ne devrait pas être simplement une ville caractérisée par une égalité distributive, mais une ville qui soutient le développement de chaque individu et de tous les individus, pour le formuler très classiquement* » (Marcuse, 2009 : 2).

Nous pouvons décliner à l'infini les titres d'articles ou de livres qui se réfèrent directement ou non au mythe de la ville juste, des moins connus aux plus célèbres comme *The Just City* de Susan Fainstein publié en 2011. Ce n'est pas un hasard si les chercheurs du groupe de travail Développement urbain du Conseil latino-américain des sciences sociales (CLACSO) ont publié en octobre 2008 une déclaration des principes référents à une ville juste dans le cadre d'une réunion intitulée « Utopies pratiquées dans les villes d'Amérique latine. Les nouveaux chemins du développement (CLACSO, 2008). Leurs propositions, au nombre de dix, se situent dans la perspective du débat ouvert par Rawls et Harvey depuis plus de quarante ans, mais avec une réflexion renouvelée par la nécessité de reconsidérer le monde après plus de vingt ans d'hégémonie idéologique néolibérale.

Toutefois, toute cette littérature universitaire sur la ville juste se heurte aux deux difficultés susmentionnées : la justice est un concept trop ambigu et versatile pour pouvoir former un cadre idéologique soutenable, et la ville est seulement l'expression physique de formes de domination élaborées par une société à un moment donné de son histoire. C'est ce qu'affirmait Peter Marcuse dans le texte déjà cité : « *Il est nécessaire de recourir à des remèdes spatiaux pour éliminer les injustices spatiales, mais en eux-mêmes, ils sont insuffisants ; on doit envisager de bien plus vastes changements dans les relations de pouvoir et dans la distribution*

des ressources et des opportunités si l'on veut que les injustices sociales, dont les injustices spatiales sont un élément, soient réparées »[7].

Ce slogan politiquement correct de la ville juste semble être une arme pour le marketing urbain, sans avoir jamais déclenché une véritable pensée critique sur les modes capitalistes de production de l'espace. Dans un contexte international de compétition entre des métropoles globalisées, la ville de demain sera compétitive, mais juste, ou plutôt elle sera compétitive parce que juste selon ses capacités et besoins. En cela, la ville juste est vraiment un mythe au premier sens du terme, c'est-à-dire un récit explicatif qui crée un discours, promeut une pratique sociale et accorde de la légitimité à ceux qui le fabriquent.

BIBLIOGRAPHIE

> BRAUDEL, F. (1990), *La Méditerranée au temps de Philippe II*, Armand Colin, Paris.
> CHAMBOREDON, J.-C. Et M. LEMAIRE (1970), « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement ». Revue française de sociologie, xi : 3-33.
> CLACSO (2008), Utopías practicadas en ciudades de América Latina. Los nuevos rumbos del desarrollo urbano. http://web.ua.es/es/gie-cryal/documentos/otrosdocs/docs/declaracion-bsas.pdf
> ELIAS, N. (1985), *La société de cour*, Flammarion, Paris.
> FAINSTEIN, S. (2011), *The Just City*, Cornell University Press, Ithaca.
> FRASER, N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte, Paris.
> LEFEBVRE, H. (1968), *Le droit à la ville*, Anthropos, Paris.
> MARCUSE, P. (1995), « Not chaos but walls : Potsmodernism and the partitioned city », *in* WATSON, S. y GIBSON, K. (eds.), *Postmodern Cities and Spaces*, Blackwell, Oxford, pp. 243-253.
> MARCUSE, P. (2009), « Spatial Justice : Derivative but Causal of Social Injustice ». Justice Spatiale/Spatial Justice, 01. http://www.jssj.org/wp-content/uploads/2012/12/JSSJ1-4en2.pdf
> MAZZEI DE GRAZIA, L. y PACHECO SILVA, A. (1985), Historia del traslado de la ciudad de Concepción, Universidad de Concepción, Concepción.
> MUSSET, A. (2009), ¿Geohistoria o geoficción? Ciudades vulnerables y justicia espacial, Universidad de Antioquia, Medellín.
> MUSSET, A. (2010), « Sociedad equitativa, ciudad justa y utopía », *in* MUSSET, A. (coord.), *Ciudad, sociedad, justicia : un enfoque espacial y cultural*, EUDEM, Mar del Plata, pp. 463-489.
> NOVY J. y MAYER M. (2009), « As "just" as it gets? The european cities in the "just city" discourse », in MARCUSE, P. et al. (eds.), Searching for the Just City. Debates in Urban Theory and Practice, Routledge, New York, pp. 103-119.
> ONU-HABITAT (2013), « Rejoignez la campagne urbaine mondiale, Meilleure ville meilleure vie », Campagne urbaine mondiale.
http://mirror.unhabitat.org/pmss/getElectronicVersion.aspx?nr=3313&alt=1
> ONU-HABITAT (2014), World Urban Forum VII, Medellín Declaration.
Equity as a foundation of sustainable urban development.
http://wuf7. unhabitat.org/pdf/Declaration-Medellin_WUF7_ ENG.pdf
> POLANYI, K. (2009), *La grande transformation*, Gallimard, Paris.
> RAWLS, J. (1987), *Théorie de la justice*, Le Seuil, Paris.
> RAWLS, J. (2002), *La justicia como equidad, una reformulación*, Paidos, Barcelona.
> SAGLIO-YATZIMIRSKY, M.-C. et F. Landy (2014), *Mega-city Slums. Social exclusion, Space and Urban Policies en Brazil and India*, Imperial Collage Press, London.
> SEN, A. (2009), *The Idea of Justice*, University Press, Harvard.
> VALENCIA, E. (2008), « Las transferencias monetarias condicionadas como política social en América Latina. Un balance : aportes, límites y debates », *Annual Review of Sociology*, 34 : 499-524.

[7] http://www.jssj.org/wp-content/uploads/2012/12/JSSJ1-4fr2.pdf. Traduction de S. Lehman-Frisch

II

LE DROIT À LA VILLE : EN PRATIQUE

A/ Réappropriation et instrumentalisation du droit à la ville

Le droit contre la ville. Athènes sous l'ère de la crise

VASILIKI MAKRYGIANNI ET CHARALAMPOS TSAVDAROGLOU
Vasiliki Makrygianni *est doctorante à l'école d'architecture, Université Aristote à Thessalonique, Grèce.*
Charalampos Tsavdaroglou *est docteur en planification urbaine.*

Le droit à la ville entre marxisme et souveraineté

Depuis qu'Henri Lefebvre a publié son livre *Le droit à la ville* en 1968, celui-ci a été source d'inspiration pour de nombreux mouvements sociaux. Point de départ pour de nombreux mouvements urbains, il a contribué à une vague de résistance et de déstabilisation de la souveraineté dans de nombreuses parties du monde occidental pendant les décennies agitées des années 60 et 70. Cependant, de nombreuses formes de souveraineté ont utilisé leurs rhétorique révolutionnaire et innovante pour essayer d'enraciner des contextes radicaux dans leurs agendas politiques. En ce sens, un parti politique grec, sous le nom de « Droit à la ville » a adopté certains aspects de la rhétorique lefebvrienne pour confirmer son agenda politique et gagner les élections municipales d'Athènes en 2010.

Cet article cherche à confronter deux approches antinomiques du droit à la ville. D'un côté, nous explorerons ce qu'est la notion fondée par Lefebvre dans les années 60 et de l'autre, nous dévoilerons la réappropriation qu'en a fait le maire d'Athènes, George Kaminis. La première approche traduit les efforts pour introduire la pensée marxienne dans l'étude de l'espace afin de contribuer à l'émergence de mouvements émancipateurs, et le second est un exemple de la distorsion contextuelle afin de prendre le pouvoir et de promouvoir des politiques néolibérales.

Malheureusement, nous ne pourrons jamais organiser un débat entre Lefebvre et Kamanis. Cependant, le fait de montrer les nouvelles interprétations de l'analyse

lefebvrienne ne sert pas juste à souligner les contextes volés à la souveraineté. Nous montrons que ce n'est pas seulement une grande opportunité pour explorer encore une fois et repenser les écrits de Lefebvre dans les années 60 mais aussi une motivation pour interroger et penser plus en avant et défier les contextes contemporains des révoltes et émeutes urbaines.

Le droit à la ville et l'approche lefebvrienne

À la fin des années 60, Henri Lefebvre écrit son fameux livre *Le droit à la ville*. Le livre est publié à l'occasion du centième anniversaire de la publication du livre de Marx, *Le capital*, et juste avant les événements révolutionnaires à Paris, Prague, et bien d'autres villes d'Europe et des États-Unis. Le droit à la ville a été influencé par les universitaires radicaux et les mouvements sociaux. Une des thèses de base et point de départ pour Lefebvre (1996/1968 : 109) était que : « *la ville est une projection de la société sur le terrain qui n'est pas seulement perçue et conçue par la pensée* […] *la ville est le lieu des conflits et des relations conflictuelles, la ville est le lieu du désir et le lieu des révolutions.* »

Lefebvre utilise la pensée marxienne pour comprendre l'espace urbain. La plus importante contribution de Lefebvre à ce sujet est le fait qu'il ait identifié l'espace et la ville comme étant le résultat des antagonismes de classe. Il a démontré que le caractère trialectique de l'espace comme étant conçu, perçu et vécu. De plus, il s'est concentré sur le droit à appartenir à et à déterminer le destin de l'espace urbain que les citadins créent. Il insiste sur le droit des peuples à ne pas être aliénés de leurs espaces de vie quotidienne. Il affirme que « *le droit à la ville est une forme supérieure de droit : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à habiter. Le droit à l'œuvre, à la participation et l'appropriation (très différent du droit à la propriété), sont implicites dans le droit à la ville* » (Lefebvre, 1996/1968 : 173-174).

Dans ce contexte, Lefebvre a pour objectif non seulement de comprendre la ville mais aussi de trouver toutes les forces pour la changer. Selon Stavrides (2007 : 8) : « *Lefebvre, comme tant d'autres universitaires et artistes de l'entre-deux-guerres et des mythiques années 60, a trouvé dans la ville non seulement l'horreur mais aussi l'espoir, pas seulement l'ordre mais aussi le désordre, pas seulement la reproduction des principes de domination mais aussi des défis, pas seulement la normalisation de la routine mais aussi la délectation de la libération.* »

Cependant, le concept de Lefebvre de droit à la ville défie la notion même de citoyen. Comme sa pensée est fondée sur la production sociale de l'espace, il se concentre sur la « vie quotidienne ». Dans ce contexte, la citoyenneté n'est pas définie par l'appartenance à l'Etat-nation mais sur l'appartenance à un habitat. Purcell (2003 : 577) remarque que « *ceux qui mènent leurs routines quotidiennes dans la ville, autant en y vivant qu'en créant des lieux, sont ceux qui possèdent le droit légitime à la ville* » (Lefebvre, 1991/1974).

Exarcheia, Athènes – Flickr

C'est ainsi que ces dernières décennies, de nombreux mouvements sociaux et individus ont rejeté les politiques néolibérales de par le monde. Abahlali baseMjondolo en Afrique du sud, «*Right to the City Alliance*» à New York, le «*Movimiento Urbano Popular*» au Mexique dans les années 70 et «*Other Campaign*», ou les propriétaires de «maison clou» en Chine pour ne nommer que ceux-là, luttent contre des politiques étatiques mortifères, des politiques racistes, se rebellent contre les expulsions, revendiquent des logements sociaux et résistent aux déplacements et à la gentrification. Bien que tous ne soient pas conscients des travaux de Lefebvre, ils partagent des perspectives communes sur leur place dans la ville et sur leur droit à conformer l'espace public.

Le droit à la ville et l'approche souverainiste à Athènes

À l'aube de la crise socio-économique en 2010, un nouveau parti du nom de Droit à la ville apparaît dans l'arène politique athénienne. Mené par George Kaminis, un ancien *ombudsman*[1], le parti gagne les élections municipales d'Athènes.

Le manifeste du parti Droit à la ville se centre sur les citoyens, l'espace public (la propreté et la sécurité), la propriété privée, les services sociaux, le développement vert et entrepreneuriat innovant. Dans cette optique, Kaminis (2010a : 5) considère que la ville est «*une œuvre collective créée par ses habitants, les visiteurs et tout personne qui habite et travaille dans la ville et crée sa richesse actuelle*».

[1] N.D.L.T : Il s'agit de l'équivalent en Grèce du médiateur de la République.

De plus, Kaminis (2010b) ajoute : « *Je me réfère à notre perception commune selon laquelle la vie dans la ville signifie un conglomérat de droits. Les droits sont de nos jours attaqués de toutes parts. Le droit à la mobilité dans l'espace public sans limitation d'espace ni de temps, le droit au travail, la propriété privée, la liberté de créer. Pour nous tous, "demander la ville" signifie revendiquer notre droit à la ville. Tous les droits pour tous les êtres humains. Nous voulons et demandons une ville civilisée, ouverte à ses citoyens et au monde.* »

En lisant le manifeste de Kamini en détail, nous avons rencontré de nombreuses contradictions. Tout d'abord, la référence à de nombreuses reprises à « l'œuvre collective » qui forme la ville et qui est un indicateur du fossé entre la forme et le contenu de la rhétorique de Kaminis. Dans ce contexte, Kaminis lui-même s'est présenté comme « *un citoyen pour les citoyens* » (Kaminis, 2010a : 2). S'il a affirmé cela c'est bien pour atteindre de potentiels électeurs et pour renforcer le profile pluraliste du parti. La manière dont il conçoit la notion de citoyen comporte elle-même des incohérences et des contradictions. Bien qu'il se réfère aux citoyens, habitants, travailleurs et étudiants en général, il distingue clairement les indigènes et les nouveaux venus. Ainsi, dans son manifeste politique, il souligne que les jeunes couples ou les étudiants doivent vivre dans le centre-ville et en changer sa nature, non seulement grâce à leur statut économique mais aussi parce qu'ils sont considérés comme des membres de la « classe créative » de la ville. Kaminis a donc adopté le langage du gouvernement qui parle des « citoyens préférables », une classe créative qui pourrait habiter les zones récemment gentrifiées du centre-ville.

En revanche, Lefebvre (1996/1968 : 170) affirme que : « *Le droit à la ville, accompagné par le droit à la différence* […]*, rend concret et plus pratique les droits des citoyens en tant que citadins* […] *et usagers de nombreux services. Il affirme donc d'un côté le droit des usagers à faire connaitre leurs idées à propos de l'espace et du temps de leurs activités dans l'espace urbain; cela couvre aussi le droit d'utiliser le centre,* […] *au lieu d'être dispersé et coincé dans des guettos (pour travailleurs, migrants, les "marginaux" et même les privilégiés).* »

Allant à l'encontre de l'approche de Lefebvre, le manifeste de Kaminis reprend l'analyse de la ghettoïsation du centre-ville et introduit le concept de sécurité, de développement urbain et entrepreneuriat comme solution. Il est donc en accord avec le processus de gentrification qui semble être le salut face à la soi-disant « décadence de la ville ».

Il est intéressant de voir la façon dont la relation entre la ville et le reste du monde est interprétée. La relation avec l'extérieur est vue par le prisme de l'industrie du tourisme. L'internationalisme lefebvrien est dépassé par l'industrie universelle des villes. Athènes est considérée comme le « visage du pays » et donc une destination touristique de premier ordre. Kaminis engage ainsi une stratégie

de lifting de la ville, comprenant des projets à grande et petite échelle afin de promouvoir la ville comme un produit prêt à la consommation. La ville-bien de Kaminis reflète la subversion absolue de la ville lefebvrienne. Les mots-clefs du manifeste sous le titre de « développement urbain » sont entrepreneuriat, l'identité de la ville et le tourisme (Kaminis, 2010a : 7). Cela constitue une contradiction explicite à la critique de Lefebvre contra la déification de l'image de la ville et sa transformation en bien de consommation.

De plus, le droit au développement de la ville, en d'autres mots, le droit à une ville touristique, est directement lié à entrepreneuriat, et pour cela Kaminis a annoncé des mesures contre l'excès de bureaucratie. Dans le contexte du premier mémorandum grec[2], le dépassement de possible délais pour faciliter les investissements ou entrepreneuriat est directement connecté à de nouvelles lois d'investissement, dites d'accélération, un outil gouvernemental inventé pour dépasser toute difficulté légale ou oppositions concernant les investissements privés.

En déconstruisant le manifeste de Kaminis, les intentions radicales qui étaient très ostensibles sont définitivement enterrées. Le patchwork de droits, de la propriété privée à l'espace public, avec de fortes indications de politiques néolibérales et de gouvernance, ne laisse pas de place au doute : il n'y a aucun lien entre Kaminis et le droit à la ville de Lefebvre.

« Le droit contre la ville » en tant que pratique souverainiste

L'espace urbain athénien est profondément marqué par les politiques de l'autorité municipale. Ces politiques ont rendu plus facile, voire a commencé, la ségrégation entre les anciens et les nouveaux habitants, qui ne rentraient pas dans l'imaginaire de la ville idéale de Kaminis.

Comme Kaminis (2010c) affirme dans une interview, « *la Grèce est un pays dans lequel vous ne pouvez pas, soudainement, rassembler 5000 personnes et les amener à trois camps de concentration. Ce n'est pratiquement pas possible et cela ne va pas avec les principes fondamentaux de coexistence d'une communauté coordonnée* ».

Cependant, depuis 2010, des centaines d'opérations de police ont eu lieu à Athènes. Selon les statistiques du Ministère de l'ordre public et de la protection citoyenne (2013), pendant sept mois (d'août 2012 à février 2013) 77.526 migrants ont été persécutés, dans la plupart des cas battus, déportés, arrêtés ou maltraités.

[2] Le premier programme économique d'ajustement pour la Grèce signé en mai 2010 entre le gouvernement grec, la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds international européen a été introduit comme une assistance financière à l'État grec afin que le gouvernement puisse faire face à la crise de la dette. Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/occasional_paper/2010/op68_en.htm

Athènes – © Nikos Niotis

Au même moment, plusieurs camps de concentration, appelés « centre d'hospitalité » par les autorités, ont été créés, notamment dans la périphérie proche d'Athènes. On pense souvent que les migrants viennent d'un monde extérieur comme s'ils n'avaient aucun liens actuels, références ou droits dans la ville où ils habitent. Le gouvernement Kaminis a ciblé les migrants de manière explicite dès le début de son mandat. Selon lui, (Kaminis, 2011) : « *notre politique migratoire doit avoir pour but l'insertion sociale, gérer l'immigration illégale et tous les migrants clandestins qui habitent dans notre pays. Cette population devrait être connue et recensée. Tous les migrants clandestins doivent retourner dans leurs pays d'origine* ».

Se servant du « commerce illégal » comme prétexte, Kaminis sépare les populations d'origine des nouveaux venus. Ces derniers servent de bouc émissaire face à la récente crise et sont accusés de la chute du secteur commercial (Kaminis, 2010c; 2011). En 2011, l'attitude des autorités municipales à propos de la plus grand grève de la faim en Grèce est révélatrice. Alors que 300 migrants font une grève de la faim à Athènes et Thessalonique pour demander une législation sur tous les migrants en Grèce, Kaminis fait la sourde oreille et refuse de leur donner un hébergement pendant la grève et fait rejaillir la responsabilité sur le gouvernement. Peu après, la municipalité a violemment attaqué les migrants en leur signifiant leur expulsion de la ville sous prétexte qu'ils n'étaient pas des citoyens. Ce pogrom de grande ampleur auquel ont pris part les groupes nazis, racistes, la police nationale et municipale (Vradis, 2012) a fait plusieurs victimes dont Cheikh Ndiaye, un vendeur de rue africain qui tué par un policier municipal en février 2013 après une véritable chasse à l'homme..

L'acmé de cette brutalité policière a eut lieu en décembre 2011 quand une rafle a eu lieu dans le centre-ville. De nombreuses travailleuses du sexes, en majorité des migrantes, ont été arrêtées et emprisonnées pendant environ un an. Elles ont été accusées d'être séropositives et de « *transmettre des maladies aux familles grecques* » (Loverdos, 2012) par le ministère de la santé. Peu de jours après, Kaminis a signé un protocole de coopération avec le ministère à propos de mesures pour la mise en œuvre de la vie quotidienne des citoyens et l'assurance de meilleures conditions de vie.

Pourtant, en 2011, de nombreux groupes et individus ont ouvertement exprimé leur clair refus des mesures d'austérité. Leurs espaces de références ont constamment fait la cible depuis les différents aspects de la souveraineté, y compris la municipalité. Ces dernières années, il y a eu de nombreuses expulsions de squats, d'immeubles occupés et de centre sociaux à Athènes. L'expulsion de ces lieux montre l'effort entrepris pour casser et exclure certaines personnes et idées de la ville afin de produire une ville aseptisée. Comme le dit Kaminis (2011a), « *la décadence du centre-ville est du à deux choses : le commerce illégal et les manifestations* ». L'apogée de ce conflit urbain a lieu avec l'expulsion de la place Syntagma occupée par les Indignés. Le 29 juin 2011, cette place a été le théâtre d'une grande émeute. Les jours suivants, le maire (Kaminis, 2011b) a déclaré :

« *C'est inconcevable que ceux qui se font appeler Indignés pensent qu'ils peuvent occuper le centre ou n'importe quelle autre place d'Athènes. La place doit être propre, ouverte et disponible pour tous les citoyens et habitants de la ville sans exception ni discrimination. C'est valable pour toutes les places de la ville, en particulier pour Syntagma* ».

Dans la même veine, en mars 2016, Kaminis a invité « *tout le monde à coopérer pour nettoyer la ville des souillures et dégradations* ». Il faisait allusion au fait d'enlever les graffitis des murs de la ville et à la « *lutte constante dans laquelle nous aimerions que se lancent tous les habitants et les groupes actifs de citoyens. Nous voulons être les gardiens de l'espace public* » (Kaminis, 2016).

Les politiques d'exclusion vont de pair avec certaines pratiques inclusives. Le discours de la municipalité reflète la domination du capital sur l'espace de la ville et promeut une typologie spécifique et restrictive des droits. La production de l'espace désiré dérive de l'exclusion des « scélérats » et l'inclusion concomitante de la population « désirée ». La production de l'espace de la ville, selon les « droits » et principes de Kaminis est en directe opposition avec les suggestions de Lefebvre. Dans le cas de Kaminis, l'œuvre collective des habitants fait allusion à la création d'un plaisant décor pour accueillir les touristes et les investisseurs. Dans ce contexte, il crée de nouvelles spatialités en prenant comme principe clef non seulement des projets majeurs mais aussi des interventions à petite échelle dans la vie quotidienne. Les fabricants de la ville contemporaine

se sont familiarisés avec des outils tels que « la vie quotidienne » introduit par Lefebvre (1991/1947), mais ils les utilisent pour insérer la ville dans le marché et la transformer en un lieu touristique et antagonique. Cependant, c'est sous prétexte d'idées révolutionnaires que la souveraineté joue le jeu des politiques néolibérales contemporaines. Toutefois, des citoyens et mouvements sociaux luttent contre ces pratiques de récupération, créant ainsi des brèches dans ces structures de pouvoir et formant des espaces de résistance et d'émancipation au cœur de la ville.

BIBLIOGRAPHIE

> BANG SHIN, H. (2013), *The Right to the City and Critical Reflections on China's Property Rights Activism*. Antipode 45(5) : 1167–1189.

> HARVEY, D. (2008), *The Right to the City*, New Left Review 53.

> KAMINIS, G. (2010a), *The Right To The City : 9 Priorities for Athens*, Athens : *Manifesto of Campaign Trail* [en grec] www.gkaminis.gr [consulté le 15/04/ 2016].

> KAMINIS, G. (2010b), *The Right To The City : the list of candidates*. [en grec] http://ekloges-liondas.blogspot.gr/2010/10/blog-post_5376.html [consulté le 15/04/2016].

> KAMINIS, G. (2010c), Interview in Lifo, 13/10/2010. [en grec] www.lifo.gr. [consulté le 15/04/2016].

> KAMINIS, G. (2011a), Speech in environmental committee of the Greek Parliament (15/03/2011) [en grec]. [consulté le 15/04/ 2016].

> KAMINIS, G. (2011b), *The cleaning of Syntagma-Parliament square*, Revue de presse 01/08/2011. [en grec] http://www.cityofathens.gr/node/13560 [consulté le 15/04/2016].

> KAMINIS, G. (2016), *Speech in front of Kerameikos ancient cemetery in Athens* 22/03/2016 [en grec] https://www.cityofathens.gr/node/28074 [consulté le 15/04/2016].

> LEFEBVRE, H. (1991/1947), *Critique of everyday life*. Verso, London.

> LEFEBVRE, H. (1996/1968), *Writings on Cities*. Blackwell, Oxford.

> LEFEBVRE, H. (1991/1974), *The Production of Space*. Blackwell, Oxford.

> LOVERDOS, A. (2012), Checks on all brothels. Newspaper *To BHMA* 30.4.2012 [en grec] http://www.tovima.gr/society/article/?aid=455467 [consulté le 15/04/2016].

> MARCUSE, P. (2010), *Rights in Cities and the Right to the City?* In SUGRANYES, A. and C. MATHIVET, *Cities for All : Proposals and Experiences towards the Right to the City*, Habitat International Coalition (HIC), Santiago.

> MINISTRY OF PUBLIC ORDER AND CITIZEN PROTECTION, (2013), *Valuation of the police operation «Xenios Zeus»*. Athens 06.02.2013 www.astynomia.gr [consulté le 15/04/2016].

> VRADIS, A. (2012), The Right against the city. *Antipode Foundation*. https://antipodefoundation.org/2012/10/01/intervention-the-right-against-the-city/

La réforme urbaine et le droit à la ville au Brésil

RAFAEL SOARES GONÇALVES
Juriste et historien, maître de conférences au département de Service social de l'Université catholique de Rio (PUC-Rio) et coordinateur du Laboratoire des études urbaines et socio-environnementales (LEUS/PUC-Rio)

Les origines et les principes du mouvement de la réforme urbaine au Brésil viennent des mobilisations populaires du début des années 1960 dans le contexte du débat sur les « réformes de base », qui ont remis en cause plusieurs aspects de la société brésilienne pendant le gouvernement João Goulart. Si la réforme agraire fut la mesure qui attirât le plus d'attention à ce moment, la réforme urbaine a progressivement été intégrée au débat. La notion de réforme urbaine se consolida notamment après le Séminaire sur le logement et la réforme urbaine, réalisé dans la ville de Petropolis, en 1963. Le coup d'État de 1964 imposa néanmoins le silence aux discussions autour des réformes de base.

La lutte pour la réforme urbaine

Cette question fut reprise à partir de la fin des années 1970 à la suite du lent processus d'ouverture démocratique alors en cours. Le rapport « Foncier urbain et action pastorale » de l'Église catholique renforça l'urgence de repenser les politiques urbaines. Publié en 1982, lors de la 20ème conférence nationale des évêques du Brésil, ce rapport reprit le débat autour de la réforme urbaine, en affirmant que « *les réformes ne sont juridiquement possibles qu'à partir du moment où l'on a conscience qu'elles sont socialement nécessaires.* » (CNBB, 1982 : 115). Dans ce contexte, et sous l'influence de certains secteurs plus progressistes de l'Église catholique, le Mouvement national pour la réforme urbaine (MNRU) fut créé, visant précisément à unifier les différentes revendications sociales urbaines sous un même discours juridico-politique.

Une nouvelle assemblée constituante est convoquée en 1987 : elle s'est rapidement avérée être l'occasion pour consolider le débat autour de la réforme urbaine. Le règlement interne de l'assemblée constituante avait prévu la participation directe de la société au processus législatif à travers la présentation de projets populaires soutenu par un minimum de 30 000 signatures. C'est ainsi que plusieurs mouvements sociaux se sont organisés autour du MNRU qui, en rassemblant les différentes revendications sociales sur les questions urbaines en un seul projet populaire, luttait pour insérer celui-ci dans la nouvelle Constitution. Cette proposition populaire bénéficia d'une solide légitimation grâce au soutien de plusieurs associations professionnelles, des mouvements sociaux, et fut entérinée par près de 160 000 signatures.

Cette proposition mettait en avant la question de la fonction sociale de la propriété avec de nouveaux outils juridiques permettant la régularisation foncière des aires occupées. Elle faisait également ressortir l'importance de la construction massive de logements sociaux, ainsi qu'une politique publique de transports et de services publics, susceptible d'atteler le réajustement des tarifs publics aux réajustements des salaires. La mobilisation politique se tourne alors vers une réflexion plus aboutie sur la ville, dépassant largement la réflexion centrée uniquement sur le logement. Cette proposition envisageait également l'instauration d'une gestion démocratique de la ville au moyen de plusieurs procédures, comme la création de conseils démocratiques, la réalisation d'audiences publiques, de plébiscites, de référendums, ou bien d'initiatives législatives populaires.

Le contenu de cette proposition a été partiellement absorbé par l'Assemblée constituante dans les articles 182 et 183 du chapitre consacré à la politique urbaine de la constitution de 1988. Comme on peut le constater, l'article 182 qui porte sur la politique de développement urbain exécutée par le pouvoir municipal, a pour objectif la structuration du plein développement des fonctions sociales de la ville, et la garantie du bien-être de ses habitants. La Constitution n'utilise pas l'expression « droit à la ville », mais réaffirme la fonction sociale de la propriété et introduit le concept de « fonction sociale de la ville ». Il s'agit de l'ensemble des mesures pouvant promouvoir l'amélioration de la qualité de vie moyennant l'organisation adéquate de l'espace urbain, afin d'assurer aux habitants l'accès non seulement au logement, mais aussi à l'ensemble des bénéfices économiques et sociaux très souvent restreints aux quartiers les plus aisés des villes brésiliennes.

Bien que l'expression employée ne soit pas « le droit à la ville », expression mondialement répandue par les travaux d'Henri Lefebvre, la notion de « fonction sociale de la ville » rejoint en fait la pensée de l'auteur. Les travaux de Lefebvre sont par ailleurs amplement divulgués au Brésil et largement mobilisés par les mouvements sociaux. Bien que la Constitution de 1988 a certainement entraîné d'importantes répercussions juridiques, l'application d'une grande partie des outils juridiques qu'elle intègre est complexe. Quoique les principes constitutionnels

Cité Frei Caneca, Sao Paulo – © Rafael Goncalves Soares

soient censés attribuer une direction, un sens axiologique à l'ensemble de l'ordre juridique et prescrire également des limites aux différents actes administratifs et judiciaires, ainsi qu'à leur propre contenu, une profonde inertie concernant la réinterprétation de l'ordre juridique à partir des nouveaux principes évoqués par la Constitution fédérale s'est imposée. Les municipalités ont beau cherché à appliquer certaines dispositions constitutionnelles, l'absence d'une loi fédérale pour réglementer ces dispositions condamne à l'échec toute initiative locale.

Le MNRU s'est transformé, après la Constitution de 1988, en Forum national de la réforme urbaine (FNRU), et a participé activement à plusieurs négociations au sein du Congrès national. Le FNRU se consacre toujours à l'effort d'institutionnalisation de son agenda par l'insertion de nouvelles règles dans la structure juridique du pays, comme, par exemple, le Statut de la ville (loi n°10257). Cette loi n'a finalement été promulguée qu'en 2001, treize ans après la Constitution. Elle fait directement allusion au concept de droit à la ville, maladroitement mélangé à la notion de ville durable, dans son article 2° : « *La politique urbaine a pour objectif d'ordonner le plein développement des fonctions sociales de la ville et de la propriété urbaine au moyen des lignes directrices suivantes : I – la garantie du droit aux villes durables, y compris le droit au sol urbain, au logement, à l'assainissement, à l'infrastructure urbaine, au transport et aux services publiques, au travail et au loisir, pour les actuelles et les futures générations.* »

La création du Ministère des villes et du Conseil des villes en 2013 lors de l'arrivée au pouvoir du Parti des travailleurs a renouvelé la politique urbaine au Brésil et, pour la première fois dans la trajectoire de la réforme urbaine, plusieurs acteurs de la société civile ont alors directement intégré l'espace institutionnel des politiques urbaines. Il s'agissait de la possibilité d'appliquer finalement les principes du Statut de la ville. Cependant, comme de coutume dans la politique

brésilienne, ce ministère a fini par se transformer en une monnaie d'échange pour recomposer la base alliée du gouvernement au sein du Congrès national. Le ministère a été transféré à des partis alliés et n'est plus contrôlé par le Parti des Travailleurs. Ainsi, le groupe de techniciens, fondateur du ministère et très engagé pour la réforme urbaine, a peu à peu quitté le ministère. Il a progressivement perdu sa vocation d'agent de formulation de politiques et a fini par s'embourber dans d'obscurs cas de corruption avec les grandes entreprises de construction du pays.

Une contre-réforme urbaine ?

Dans ce contexte, nous allons procéder à un examen critique des progrès et des limites sur le contenu et l'application du concept du droit à la ville au Brésil. On peut formuler une première critique en constatant qu'une grande partie des outils juridiques initialement prévus n'ont jamais été appliqués, notamment ceux qui limitent l'usage spéculatif de la propriété. Bien que la constitution et le statut de la ville prévoient des moyens de surtaxer la propriété pour combattre la spéculation immobilière, ceci a rarement été réglementé et appliqué par les municipalités.

La décentralisation brésilienne pose aussi des questions. La compétence en matière de politiques urbaines revient notamment aux municipalités et, même si d'autres sphères du pouvoir participent à la planification du territoire, la municipalité garde la main mise sur ce processus au moyen de la production et de la promulgation du plan d'aménagement urbain, qui doit être renouvelé tous les dix ans. Selon la Constitution fédérale, la propriété privée respecte ses fonctions sociales lorsqu'elle accomplit justement les consignes prévues dans le plan d'aménagement local. Or, certaines capitales et quelques-unes des grandes villes du pays possèdent les ressources financières et le personnel nécessaires pour mettre en œuvre, de façon permanente, la mise en révision décennale de leur plan d'aménagement. Mais ce n'est pas la réalité pour la plupart des 5 570 municipalités. Cette révision doit être menée de manière participative, mais la plupart du temps, la participation populaire est trop institutionnalisée et assez restreinte. Malgré quelques expériences innovantes au cours des années 1990, ces plans ont graduellement perdu leur aspect innovant et progressiste.

Comme le constate Arantes (2013), le programme démocratique populaire du chapitre de la réforme urbaine n'a pas été rendu visible mais, au contraire, s'est transformé en une espèce de contre-réforme. La gestion entrepreneuriale de la ville, les concessions des services publics ou alors la difficulté de la participation populaire aux grands projets urbains démontrent que les principes de la réforme urbaine sont mis en question et que le concept du droit à la ville est devenu plutôt un argument rhétorique. L'aspect social de la réforme urbaine a été remplacé par des démarches tournées vers les intérêts du marché et par une gestion ponctuelle et fragmentée de la question sociale.

Manifestation contre Temer, ouverture des Jeux olympiques, Rio, 2016 – © ideasGraves

Si la réforme urbaine a certainement suscité des critiques du modèle urbain au Brésil, celles-ci ont tout de même été limitées. La propriété privée a toujours été un aspect central de la politique du logement. La réforme urbaine voulait partager l'accès à la propriété, mais a très peu réfléchi à d'autres formes d'accès au logement. Les politiques d'offre de logement social en location sont, par exemple, assez rares au Brésil. Le foncier est toujours un nœud que la réforme urbaine n'a jamais pu défaire. Il existe, même au sein des mouvements sociaux, une confusion entre le droit au logement et le droit à la propriété. Dans la plupart des projets publics, l'État fournit des subventions pour accéder au logement et, même dans le cas de l'accès gratuit, celui-ci se fait toujours par le biais de la propriété privée.

Le projet *Minha casa, minha vida*, par exemple, a injecté des ressources considérables pour permettre l'accès à la propriété aux groupes populaires. Le projet fournit des ressources au marché immobilier et assure des financements largement subventionnés. Si le nombre de logements construits par ce projet est surprenant, le résultat urbanistique, en revanche, est catastrophique : des logements de qualité douteuse, construits à la périphérie. Pire, il a indirectement contribué à la destruction de favelas dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques à Rio de Janeiro. Cet événement a servi de prétexte pour reloger des milliers de personnes en violant, dans bien des cas et La municipalité a relogé les personnes dans desde façon manifeste, les droits de ces personnes (Gonçalves, 2016).

Enfin, le mouvement de la réforme urbaine a considéré la ville de manière dualiste. Il fallait réhabiliter et régulariser la ville informelle, illégale. Malgré l'effort pour comprendre les particularités urbanistiques des favelas, une grande partie des

interventions urbaines s'est centrée sur l'idée que celles-ci devaient dépasser un étape inférieure de l'urbanisation, se basant sur un prétendu développement urbain linéaire. Si l'accès au logement informel a empêché les habitants d'accéder aux mêmes droits dont jouissent les autres citoyens, il a garanti paradoxalement et précairement l'accès à la ville, ce qui serait extrêmement difficile par l'accession via le marché immobilier, ou par la voie de la construction étatique de logements. L'informalité serait, en quelque sorte, un arrangement politique complexe, qui a indirectement permis le droit à la ville d'une grande partie de la population brésilienne.

L'informalité urbaine exerce ainsi une fonction sociale et ne peut pas être comprise simplement comme un problème à résoudre. La précarité juridique n'est pas un aspect marginal des quartiers informels, mais plutôt la clé analytique qui permet de comprendre leur fonctionnement. L'irrégularité de ces zones est précisément l'espace d'enchevêtrement des intérêts privés et collectifs.

Il nous semble qu'au-delà de l'institutionnalisation des demandes sociales, il faut maintenir la mobilisation politique afin de changer en profondeur les structures sociales extrêmement inégales du Brésil. En plus des problématiques traditionnelles, tels que le logement, les transports ou encore la culture, la lutte pour le droit à la ville doit se manifester en donnant priorité aux droits et actifs collectifs, au détriment de la centralité octroyée actuellement à la propriété privée et à la gestion entrepreneuriale de la ville. La lutte pour le droit à la ville doit surmonter les questions strictement urbaines, en revendiquant, par exemple, la réforme de l'injuste système fiscal brésilien ou encore la réforme du système politique, en particulier en ce qui concerne le financement privé des campagnes politiques, qui stimulent toutes formes de lobbys de puissants secteurs économiques sur la gestion des villes brésiliennes. Il suffit de mentionner que le cœur de la crise politique actuelle se situe justement sur la corruption généralisée par l'offre des pots de vin dans le contexte des grands travaux publics pour financer les campagnes électorales de la plupart des partis politiques.

Il est plus que jamais urgent de reprendre l'aspect utopique de la conception lefebvrienne du droit à la ville. Soyons réalistes et demandons l'impossible !

BIBLIOGRAPHIE

> ARANTES, P. F. (2013), « Da (Anti)Reforma Urbana brasileira a um novo ciclo de lutas nas cidades ». Voir : http://tinyurl.com/gump4rv
> CNBB (1982), Rapport « Solo urbano e ação pastoral »,.
Voir :http://www.pscjms.org.br/documentos-cnbb/287-doc-23-cnbb-solo-urbano-e-acao-pastoral
> GONÇALVES, R. S. (2010), *Les favelas de Rio de Janeiro. Histoire et droit. XIX-XX siècles*, L'Harmattan, Paris.
> GONÇALVES, R. S. (2016), « Quelle régularisation foncière pour les villes brésiliennes ? Défis et obstacles », *Métropolitiques*, 9 mai 2016.
Voir : http://www.metropolitiques.eu/Quelle-regularisation-fonciere.html

Nuit Debout : occupation des places, convergence des luttes et droit à la ville en France[1]

CLAUDIO PULGAR PINAUD
Architecte, Master en sciences sociales et doctorant en études urbaines à l'EHESS, Paris. Chercheur à l'Institut du logement de l'Université du Chili (INVI).

« *Ce qui distingue les mouvements sociaux d'autres mobilisations est d'être centré sur un autre projet de société bien plus que sur une revendication spécifique* »[2].

Introduction

Depuis le 9 mars 2016, la France vit sous la pression d'un des mouvements sociaux les plus importants de ces vingt dernières années. Cette fois, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase a été le projet de réforme du code du travail, véritable institution de ce qui reste de la protection sociale française. Celle-ci s'est construite grâce aux luttes des travailleurs depuis le 19ème siècle, mais surtout depuis les grandes grèves du Front Populaire (1936), du programme du Conseil national de la résistance après la seconde guerre mondiale et des révoltes étudiantes et ouvrières de mai 68.

Depuis des années, la cocotte-minute sociale est sous pression. Le gouvernement socialiste actuel n'a fait qu'accélérer le processus en menant ses réformes néolibérales successives et sa politique d'austérité. Les deux attentats de 2015 ont ralenti cette ébullition, mais n'ont pas réussi à démobiliser les gens, qui avaient déjà massivement occupé les rues pendant le deuil national en janvier.

[1] Ce texte a été écrit en juin 2016 et a d'abord été publié sur le site de l'INVI : http://invi.uchilefau.cl/nuit-debout-ocupacion-de-plazas-convergencia-de-luchas-y-derecho-a-la-ciudad-en-francia/
[2] Geoffrey Pleyers, « *Nuit debout* : le retour des indignés ? » http://theconversation.com/nuitdebout-le-retour-des-indignes-57183

La violente répression, au moment de la conférence de l'ONU sur le changement climatique (COP 21) en décembre 2015, contre les mouvements sociaux et les mouvements écologistes, justifiée par l'État d'urgence, n'a pas non plus découragé les militants.

Le débat parlementaire sur le projet de loi de déchéance de nationalité (proposé par l'extrême-droite et adopté par les socialistes, il a ensuite été rejeté par le Sénat), ainsi que la prolongation de l'État d'urgence après la coupe d'Europe de football en juillet, les expulsions constantes de migrants, la hausse du chômage, les scandales de corruption politique et financière, les affaires d'évasion fiscale qui ont éclaté au grand jour, tout cela a alimenté le mécontentement général, déjà nourri des luttes antérieures.

La convergence des luttes et le nouveau contexte social

L'appel citoyen, qui fut à l'origine de la grande journée de grève et de manifestation du 9 mars, a été le fait marquant du cycle de contestation de 2016. Ce n'était pas un appel des structures syndicales formelles, malgré leur poids toujours significatif en France. Ce fait inédit montre que quelque chose de nouveau était en incubation depuis le début de ce mouvement. Fin février, quand le gouvernement annonça sa réforme du code du travail, tout coïncida pour générer les conditions nécessaires à un grand mouvement social.

Un fait marquant est celui du documentaire « Merci Patron », une critique satirique de l'ambition démesurée des grandes fortunes françaises, avec en fond de toile les délocalisations d'usines et la répercussion du chômage sur la vie des gens. Le film, sans promotion dans les médias, obtint un succès inédit et massif dans les salles de cinéma. Cela motiva un groupe de militants, parmi lesquels le réalisateur du documentaire, et de syndicalistes à organiser des réunions sous le thème « Leur faire peur ». C'est au cours de ces réunions qu'apparut l'idée d'occuper un espace public, en particulier des places telles qu'on a pu les voir depuis 2011. Ce groupe hétérogène se dénomma « convergence des luttes ».

La date choisie fut celle du 31 mars, jour de la grève générale annoncée par la grande majorité des syndicats et les organisations étudiantes et lycéennes. La signature d'une pétition virtuelle contre la réforme par plus d'un million de personnes fut un autre fait inédit.

L'occupation de la place de la République

La manifestation du 31 mars, avec plus d'un million de participants dans les rues malgré une pluie intense, démontra la force du mouvement social et de ses deux composantes historiques, les travailleurs, syndiqués ou pas, et le mouvement étudiant et lycéen. Un troisième front, une nouveauté dans l'histoire des mouvements sociaux français, fait irruption le soir même : l'occupation des places.

La grande différence avec les autres occupations de places de par le monde est que, depuis le premier jour, la *Nuit Debout* ne fut pas autorisée par les forces de l'ordre à occuper la place en permanence. La première semaine, toutes les nuits à 5 heures du matin, la police expulsait les personnes présentes sur la place.

Le mouvement s'adapta et parvint chaque jour à partir de midi à monter un nouveau campement, avec des structures démontables, prévoyant que chaque nuit, tout devait être à nouveau enlevé. Cela devint habituel de voir la police commencer à lancer des grenades lacrymogènes et à matraquer les occupants à partir de minuit.

Cette occupation quotidienne rendit tout son sens à la place, donnant un contenu politique à un espace public qui venait d'être refaçonné quelques temps auparavant. Avec l'aménagement d'une grande esplanade et l'élimination d'une grande partie de la circulation automobile, les conditions de son occupation et de sa réappropriation furent facilitées. Le désir secret de tout urbaniste de construire une « agora » fut ainsi réalisé par les milliers d'habitants qui chaque soir se réunissaient pour discuter en commissions spécifiques ou en assemblée générale, regroupant parfois plusieurs milliers de personnes.

Sur la place, c'est une sorte de village qui se construit organiquement, un village où, dès le premier soir, on a pu trouver une infirmerie, une cantine gratuite ou un media center chargé de la communication sur les réseaux sociaux, composante importante du mouvement. Au fur et à mesure des jours d'occupation de la place, plusieurs autres programmes permanents s'établirent, comme une bibliothèque, un jardin, un espace pour les enfants, des ateliers de fabrication

***Nuit Debout*, place de la République, Paris** – © Claudio Pulgar Pinaud

d'affiches, des expositions, etc. De plus, les trois médias de communication officielle de la place se consolidèrent : un journal papier, une radio et un canal de télévision, qui transmettaient quotidiennement en direct de la place sur internet. Avec toute cette infrastructure, c'est une autonomie contre-hégémonique qui se construisait dans le réel, autonomie qui aurait été difficile à réaliser sans l'occupation de la place.

La composante festive était présente depuis le premier jour, quand fut donné un grand concert sur un camion. Sur la place, se succédèrent en permanence des interventions artistiques, du théâtre, des projections de films, un orchestre symphonique…Quotidiennement, les assemblées et les discussions politiques se déroulaient du côté Est de la place, alors que du côté Ouest, les activités festives se développaient, les participants circulant d'un côté à l'autre. Certains historiens et anthropologues rappellent que les mouvements de révolte ou de révolution ont toujours eu une part festive importante. Le carnaval par exemple a souvent été un moment propice aux soulèvements et aux révoltes, raison qui explique sa récupération et sa mise sous contrôle.

Nuit debout et le droit à la ville

L'occupation des places est un processus et non un résultat ou un objectif en soi. Le fait d'avoir une rotation importante de participants et d'utiliser l'assemblée comme un espace de discussion et de décision a transformé *Nuit Debout* en une école de la démocratie radicale et horizontale. De nombreux participants étaient déjà militants, mais beaucoup d'autres se sont politisés dans le processus d'occupation. La « convergence des luttes » était à l'œuvre au sein de plus de 80 commissions qui travaillaient sur la place, donnant au mouvement un caractère systémique, qui va bien au-delà de la contestation de la réforme du code du travail en construisant une certaine « intersectionnalité », dans le sens sociologique du croisement des formes de domination/contestation. Les luttes les plus visibles étant les luttes féministes, la lutte pour le droit au logement, la lutte contre la colonisation, les luttes écologistes, avec une participation constante mais non prédominante des luttes syndicales et étudiantes.

Le droit à la ville, dans le sens défini par Lefebvre, de réappropriation et de prédominance de la valeur d'usage, prend forme dans les occupations de places, fonctionnant dans le même temps comme une remise en cause de la ville mercantilisée et privatisée. *Nuit Debout* fonctionne comme un laboratoire de production de commun, pour utiliser le langage des situationnistes, depuis la production de l'espace par le faire et la praxis. Ce n'est pas seulement l'espace que l'on se réapproprie au travers de l'occupation, mais aussi le temps, la nuit se transformant en un temps récupéré pour l'auto-organisation, pour la démocratie et le débat. L'occupation de la place construit un espace-temps d'expérimentation, avec la constitution d'une cité autre, légitimant de fait ce que les pouvoirs publics traitent d'illégal.

La place a été rebaptisée « Place de la Commune » (pour la Commune de Paris de 1871) : cette décision fut prise en assemblée générale le 32 mars (les jours étaient désormais comptés à partir de la date d'occupation de la place le 31 mars) et n'était pas anodine. La Commune de Paris est connue comme un moment révolutionnaire d'autogestion de la cité par le peuple de Paris en armes, moment qui est, jusqu'à maintenant, considéré par beaucoup comme l'unique moment historique de tentative de réalisation d'un socialisme autogéré à l'échelle d'une ville entière.

L'occupation de la place en tant que résistance et désobéissance contraste avec d'autres processus qui se sont développés ces dernières années en France et qui peuvent servir de point d'origine ou de comparaison. Les ZAD (zones à défendre), par exemple, sont des occupations de territoires par des militants et des habitants contre de grands projets inutiles et imposés (comme le projet d'aéroport à Notre Dame des Landes sur un site de forêt humide). Les campements de migrants ou de roms – le plus emblématique d'entre eux, mais pas le seul, étant la Jungle de Calais – sont un autre exemple. Il s'agit d'espaces où se construisent des « autonomies territoriales » qui contestent la société et la cité actuelles et fabriquent des alternatives ici et maintenant. L'occupation de la place est aussi une opposition à la privatisation des espaces publics, tellement banalisée et naturelle avec les terrasses de bars et les événements privés de marketing des marques, autorisés par les pouvoirs publics. C'est aussi un espace pour les rencontres et l'interaction entre habitants, qui, en temps normal, s'ignorent ou n'ont même pas l'occasion de se rencontrer : jeunes précaires, migrants, travailleurs pauvres, syndicalistes, personnes à la rue, entre autres. L'occupation fonctionne comme un espace de construction de confiances et d'empathies qu'il est difficile de rencontrer dans la cité actuelle, faite de flux et de consommation.

La composition des participants de *Nuit Debout*

Les médias de masse et la classe politique ont attaqué constamment les participants de *Nuit Debout*, arguant qu'ils n'étaient que de « *jeunes blancs diplômés de petite bourgeoisie (les bobos) ou des hippies jouant du tambour* », mais plus de 30 sociologues ont évalué sur le terrain la réalité des participants à *Nuit Debout*[3] : plus de la moitié ont plus de 33 ans et 20 % ont plus de 50 ans. Les deux tiers sont des hommes. Quarante pour-cent des participants viennent des banlieues et les parisiens viennent principalement des quartiers nord-est, les plus populaires de la capitale. Soixante pour-cent sont diplômés (la moyenne nationale est de 25 %) et 24 % sont des ouvriers ou des employés, plus du double de la moyenne parisienne. L'enquête et son analyse montrent que la diversité des participants est grande, mais que la faible participation des jeunes issus des banlieues est un manque révélateur des fractures de la société française.

[3] « Qui vient à *Nuit debout* ? Des sociologues répondent. »
https://reporterre.net/Qui-vient-a-Nuit-debout-Des-sociologues-repondent

De l'occupation du centre à l'occupation des quartiers

Le mouvement d'occupation des places a commencé à Paris et dans vingt autres villes en même temps. Plus de 200 places occupées dans toute la France ont été recensées jusqu'à maintenant. Plus de trois semaines après l'occupation de la place de la République à Paris, des assemblées de quartier commencèrent à s'organiser en parallèle, assemblées qui apparaissent comme le futur possible du mouvement. Le déplacement des assemblées vers les places d'autres communes et quartiers a été un effet non prémédité de *Nuit Debout*. Les gens qui ne voulaient ou ne pouvaient pas aller vers cette « centralité », ont ainsi pu participer. Cela a aussi permis de discuter de thématiques et d'actions plus locales et qui allaient plus loin que la lutte « contre la loi travail et son monde ». Grâce à ces espaces de rencontre, des voisins qui ne s'étaient jamais rencontrés avant ont pu échanger et tisser des liens entre les quartiers, comme exemple entre les assemblées du 19ème et du 20ème arrondissements de Paris (Place des Fêtes, Ménilmontant et Belleville). Les luttes ont aussi pu converger, à des échelles différentes : de la loi sur le travail au niveau national, à l'installation de nouveaux supermarchés dans les quartiers par exemple, avec une analyse systémique de ces problèmes.

Ce qu'il s'est passé en France au printemps 2016 est fondamental pour ce qu'il se passera en Europe et dans le monde par rapport aux avancées ou recul du néolibéralisme. Ce n'est pas pour rien que la France a toujours été un laboratoire politique des révolutions et des contre-révolutions au cours de l'histoire. Jusqu'à maintenant, la France était le seul pays d'Europe de l'ouest à résister à la mise en place de politiques néolibérales structurelles. Bien que le projet néolibéral y soit largement implanté depuis les années 80, il n'a pas pu jusqu'à maintenant briser la trame complexe de la sécurité sociale française, au contraire de ce qu'il s'est passé en Allemagne ou en Angleterre. On ne peut que s'étonner encore et toujours que les gouvernements socialistes ou travaillistes de ces pays soient les responsables des réformes néolibérales dans ces pays, comme l'affirme Jean-Pierre Garnier en désignant les socialistes comme faisant partie de la « deuxième droite ». Cette nouvelle ère de résistances qui s'ouvre dans la France de 2016 donne un air de jouvence aux résistances globales contre le néolibéralisme. L'occupation de la ville et des places – fait innovant – montre de nouveau le rôle du droit à la ville dans les luttes anticapitalistes.

En mai et juin 2016, le mouvement social a vécu des moments particulièrement agités. Le mouvement a mené une série d'actions pour bloquer les flux économiques, dans lesquelles les syndicats ont joué un rôle central, diminuant ainsi le côté « spontané » de l'occupation des places de *Nuit debout*. Pendant ces mois-ci, les raffineries ont presque été totalement bloquées et la moitié environ des stations-services étaient ainsi privées d'essence. Les syndicats de l'électricité et des centrales nucléaires ont rejoint le mouvement de grève pour bloquer l'économie. De nombreux ports ont été bloqués, les syndicats de tous les transports

se sont aussi mis en grève (camions, bus, trains, métros) ainsi que les éboueurs, laissant Paris sous les poubelles pendant plus d'un mois.

Ces convergences des différents secteurs exigeaient le retrait de la loi sur le travail. Depuis le début du mouvement en mars, et ce jusqu'en juillet, plus d'une douzaine de journées de manifestations nationales de grande envergure ont eu lieu. Les premiers mois surtout, les étudiants et les lycéens qui ont bloqué des centaines de lycées et universités ont rejoint le mouvement de grève et les manifestations, ce qui a eu pour effet de donner au mouvement de la force dès le début, force développée ensuite par l'occupation des places puis par le rôle joué par les syndicats et leurs grèves.

Cependant, malgré la force du mouvement et de ses divers fronts d'action, le gouvernement socialiste est resté intransigeant, au point de passer outre le débat parlementaire – car il n'y avait pas de majorité – et il a fini par faire adopter le projet de loi en recourant à l'article 49-3 de la constitution. Pendant ce temps, le mouvement social a fêté ses cent jours et bien qu'il soit moins intense (tout semble jouer contre lui : une violente répression depuis quatre mois, les médias qui le fustigent, l'arrivée des grandes vacances, la coupe d'Europe de football, le tour de France etc.), il a introduit de nouvelles formes d'organisation et de luttes. La France du mois de juin n'est pas celle du mois de mars. Il faudra attendre quelques années pour voir les effets à long terme de ce mouvement.

Diffusion du droit à la ville en Allemagne

ELODIE VITTU
Doctorante et assistante scientifique du Département de recherche et de planification spatiales, à l'Université du Bauhaus de Weimar. Elle est également active dans le mouvement du Droit à la Ville de Iéna nommé STATT. Le titre de sa thèse en cours pourrait s'intituler : « Droit à la ville : d'un concept théorique de France à des mouvements sociaux urbains dans le monde entier ».

L'ouvrage *Le droit à la ville* d'Henri Lefebvre (2009 [1968]) vient d'être publié en allemand, en mars 2016, vingt ans après la traduction anglophone. Il ne semble pas que ce manifeste *Le droit à la ville* (1968), ni *La révolution urbaine* (1970), l'autre ouvrage de référence, ne sont forcément lus par les mouvements sociaux qui se réclament du droit à la ville. Ils en constituent toutefois une inspiration (Vogelpohl, 2015).

Dans cet article, nous nous interrogeons sur l'expansion des mouvements du droit à la ville en Allemagne et dressons un état des lieux, en prenant l'exemple d'une ville moyenne en ex-RDA : Iéna. Nous observons que les luttes actuelles sont très fortement axées sur la nouvelle question du logement en Allemagne, mais pas uniquement.

À Hambourg : des jardiniers amateurs et des autonomes

Le premier mouvement pour le droit à la ville portant ce nom naquit à Hambourg en 2009[1]. Dès le début, un réseau a réuni les initiatives et il est toujours actif, mais il est principalement concentré sur les quartiers centraux. L'initiative des maisons ESSO s'est même professionnalisée en devenant partenaire de l'administration locale (*Plan Bude*). Aujourd'hui, outre la solidarité avec les personnes

[1] Pour plus d'information, lire VITTU, E. (2012), « Le "Droit à la Ville" de Hambourg : un réseau qui gagne à être connu », in MATHIVET, C. (ed), *Le logement en Europe : délogeons la crise*, Revue Passerelle N.7, Ritimo, Paris.

réfugiées, la lutte s'oriente pour le maintien des centres collectifs autogérés, et sur les initiatives de quartier. Par exemple, l'initiative qui se nomme « faire soi-même St Pauli » (« *St Pauli selber machen* ») organise des manifestations, publie un journal de quartier, mais aussi met en place des assemblées de quartier, comme contre-pouvoir des autorités élues, dans lesquelles des résolutions sont votées, par et pour les habitants du quartier. Les groupes du réseau hambourgeois sont tellement diversifiés qu'ils doivent continuellement se fédérer et fabriquer de nouveau leur conception du droit à la ville. C'est à travers leurs activités concrètes qu'ils le définissent. Devant l'essoufflement du débat et des militantes, le réseau est en perpétuelle remise en question. De plus, il est surreprésenté par des initiatives du centre de la ville. D'autres collectifs plus récents (« *Nord Netz* », « *Wilhelmsburg solidarisch* ») cherchent ainsi à donner un contrepoids à l'action dans des quartiers hambourgeois excentrés.

Des groupes locaux et une mise en réseau nationale

Une vingtaine de mouvements répartis dans toute l'Allemagne, en Suisse et en Autriche, des initiatives, collectifs, groupes, associations etc. se nomment explicitement « Droit à la Ville » (*Recht auf Stadt*) ou ont des noms assimilés : « La ville nous appartient », « Nous sommes la ville », « La ville pour tous », etc. Tous s'entendent sur la question « À qui appartient la ville ? » en répondant par « aux habitants, pas aux investisseurs » ; *Cities for People not for Profit !* Ils se préoccupent des problématiques du logement, des quartiers ou du maintien des services publics, défendent l'émancipation, l'auto-gestion, les cultures alternatives. Ils utilisent différentes formes de protestation, allant du squat au référendum.

Institutionnellement, ils sont en partie rattachés à IL (*Interventionistische Linke*)[2] et au BUKO (*Bundeskoordination Internationalismus*)[3]. Le BUKO est une plate-forme où un réseau national des initiatives est en train de se mettre en place. Un wiki collectif est entre autres un outil de communication, mais aussi des rencontres annuelles d'échange sur les pratiques et expériences des groupes. Lors de la dernière rencontre à Cologne en avril 2016, les workshops ont été axées, à la demande des participants, sur : 1/ le logement, 2/ les initiatives de quartier et 3/ les occupations. 120 militants de 11 villes différentes ont échangé pendant trois jours sur ces différentes thématiques lors d'ateliers concernant des questions très concrètes de la pratique militante, des revendications au niveau fédéral jusqu'à une réflexion d'internationalisation du réseau. C'est dans ce cadre qu'une photo de soutien à la PAH, la plate-forme des victimes du crédit hypothécaire en Espagne, qui est en train de perdre sa loi contre les expulsions, a été prise et relayée sur les réseaux.

[2] IL est une alliance de groupes radicaux et émancipatoires de gauche qui se revendiquent de l'interventionnisme, c'est-à-dire la construction d'un contre-pouvoir qui défend largement ses positions http://www.interventionistische-linke.org [27.04.2016].
[3] Le BUKO existe depuis 1977, comme réseau des mouvements d'émancipation de gauche. C'est un espace de débat avec différentes thématiques : éducation/émancipation, rapport nature/société et ville/espace. En dehors des rencontres annuelles, il y a divers espaces d'échanges et de rencontres.

Photo de soutien à la PAH des groupes allemands du droit à la ville. – © AK

L'exemple de Iéna (Thuringe)

Les acteurs

Iéna est une ville de 107.000 habitants, dont un quart d'étudiants (23.000 environ), située en ex-RDA. Elle connaît, contrairement à ses villes voisines et à la région dans laquelle elle se situe, la Thuringe, un essor économique et démographique. La population augmente de 8,3% depuis 2000 et des entreprises de renommée internationale (Zeiss, Schott) s'y sont installées après 1990. La croissance à Iéna est un cas à part, dans une région en récession. La population se présente aussi de manière cosmopolite lors des manifestations anti-nazis[4]. La qualité de vie est assez idyllique dans cette ville moyenne qui bénéficie en plus d'un cadre naturel avec collines, fleuves et forêts au bord de la ville. Déjà, à la fin des années 60, les débats concernant le développement urbain se posaient dans une remise en question de l'urbanisme socialiste, par les défenseurs du patrimoine,

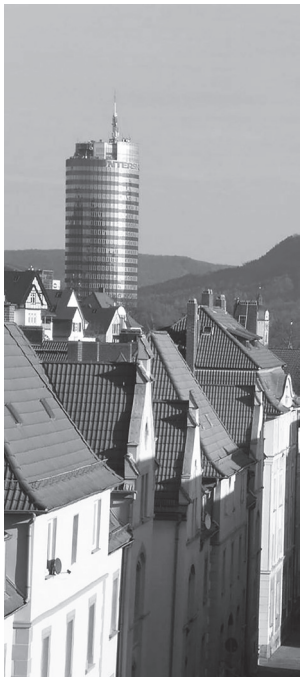

Vue de Iéna avec sa tour emblématique et ses collines – © Elodie Vittu

[4] En effet, la nouvelle droite organise régulièrement en Allemagne, et surtout en ex-RDA, des manifestations liées à des groupes d'extrême-droite, des militants du « mouvement contre l'islamisation » Thügida, et du parti dit « alternatif » AfD.

Campagne étudiante contre la sur-occupation des logements : poster (gauche) et plaques de portes (droite) - (Scans : Jan Goebel)
Traductions : « überbelegt » = « suroccupé ». À gauche : « Pour plus de construction de logements étudiants ! »
À droite : « Pour plus de construction de logements sociaux ! » « Logement accessible au lieu de temples de la consommation ! » « Suroccupé ! Le problème de logement à Iéna »

par ex. en opposition à la construction de la seule tour de la ville qui est devenue aujourd'hui l'emblème de la ville (Heckart, 2006).

Iéna est une ville avec beaucoup d'étudiants et qui bénéficie ainsi de structures de représentation et d'organisation comme le Conseil des étudiants. Ce Conseil mobilise les étudiants sur des thèmes qui les concernent comme avec la campagne « sur-occupé » (« *überbelegt* »), une campagne motivée par le manque de logements adaptés aux étudiants, notamment en début de semestre. Les modes d'action de ce groupe étaient d'occuper le Conseil municipal avec des sacs de couchage, de construire des préfabriqués sur l'espace public ou d'installer des plaques de porte « sur-occupé » : une protestation inoffensive qui s'est affirmée jusqu'en 2012 et n'est plus très actuelle. Les initiatives étudiantes sont, comme ici, souvent avortées quand les étudiants quittent la ville ou l'université.

L'extrême-gauche – appelée gauche alternative, car l'extrême gauche « Die Linke » est au pouvoir en coalition avec le SPD en Thuringe – est également présente dans la ville. Deux occupations illégales ont été réalisées en 2012 et 2013 par un groupe qui se nomme « Wolja », deux bâtiments anciennement squattés sont des centres auto-gérés (*Inselplatz, Haus*). Mais ce sont surtout les campagnes *Antifa* qui rassemblent le plus de militant-es : les protestations lors du scandale NSU dont les partisans d'extrême-droite venaient de Iéna (2011), les manifestations anti-nazi de 2015-2016, etc., en partie organisés dans les centres de jeunes, sont fréquentes. Elles réunissent plusieurs générations et renforcent le sentiment partagé de vivre dans une ville ouverte sur le monde. Il est également intéressant de

voir que l'église protestante joue un rôle de rassemblement, notamment avec ses groupes de jeunes.

Campagne pour Eichplatz : « Stopper la vente, faire la ville soi-même »

Sur les questions urbaines et de logement, des groupes existent, mais ils ne sont pas coordonnés. Il y a quelques groupes de locataires qui défendent leurs droits, une association pour le logement des plus démunis, afin qu'ils ne deviennent pas sans-logis. En dehors de ces groupes institutionnellement identifiables, des « désobéissants » refusent simplement de mettre leurs terrains, leurs jardins ouvriers, etc. à disposition de la municipalité, ce qui ralentit beaucoup son projet d'aménagement. Mais ce fut lors d'un référendum contre le projet d'aménagement de la place centrale de la ville, actuellement un parking (*Eichplatz*) que la protestation fut la plus forte, souvent contradictoire, avec des partis opposés. Forte de cette expérience, la municipalité ayant perdu sa crédibilité, elle revendique désormais activement la participation des habitants. Ce chemin emprunté de la participation fondée sur le consensus ne rassasie cependant pas toutes les revendications.

Lors de rencontres organisées pour construire une alliance ou une mise en réseau des acteurs mentionnés ci-dessus, ils affirment que leurs expériences se situent dans la revendication d'un droit à la ville. Le droit à la ville est entendu par ces groupes comme l'opportunité de faire participer les citoyens à la décision, que les quartiers périphériques (Lobeda, Winzerla) soit considérés comme partie intégrante de la ville (droit à la centralité), que les projets soient construits en auto-gestion, etc. La communication dans ces groupes se veut horizontale et non hiérarchique. Thématiquement, ce sont deux courants qui se profilent : les revendications pour le logement et le développement urbain et la lutte pour les espaces non commerciaux et les cultures alternatives.

Naissance d'un mouvement du droit à la ville à Iéna

Les rencontres du BUKO sont annuelles et réunissent des militantes et militants de toute l'Allemagne et des pays voisins dans des groupes de travail et pour partager leurs expériences. En 2013 c'était à Erfurt, en 2014 à Leipzig. La participation au BUKO a motivé un groupe de personnes appartenant à la scène

politique hors parlementaire d'Iéna à créer la « journée d'action du Droit à la Ville » en juillet 2014. Des interventions diverses ont lieu sur l'espace public, café solidaire, marche lente, masse critique à vélo, etc. L'événement le plus médiatisé a été le squat d'un immeuble vide appartenant à l'université. La volonté de monter un réseau des initiatives s'essoufflera, mais pas les groupes. Chacun a sa thématique : l'espace public, la socio-culture ou les cultures non conventionnelles, l'acquisition d'espaces coopératifs, des surfaces plantées en *urban gardening*, l'aménagement urbain, le logement. Chacun travaille différemment et proteste à sa façon : journées d'action, balades critiques, travail de presse, réunions, cercles de discussion, jardinage, manifestations, etc. Il serait prématuré de vouloir révéler l'état des lieux actuel, mais nous allons nous concentrer sur un groupe qui s'est focalisé sur la question du logement.

La stratégie de développement urbain à Iéna suit les indicateurs du néolibéralisme : soutien des ménages de la classe moyenne pour qu'ils puissent construire à moindre frais, orientation sur l'aide à la personne et non à la pierre, argumentations bancales pour construire du neuf de luxe, refus de construire du logement social sous motifs économiques, etc. Comme les problèmes de logement ne sont pas des problèmes individuels, le collectif « STATT »[5] à Iéna a mis en place un Cercle d'échange sur les problèmes de logement pour entrer en contact avec une partie large de la population et l'aider collectivement et solidairement à surmonter leurs problèmes de logement. L'association qui abrite ce groupe fait du conseil aux personnes concernées par la loi Hartz-IV (l'équivalent du RSA).

En plus de l'aide mutuelle, recueillir des témoignages permet de revendiquer devant le Conseil Municipal et autres instances parlementaires une politique de logement et de développement urbain socialement plus responsable.

À Iéna, l'augmentation des loyers de 18% entre 2008 et 2013 est la plus forte en ex-Allemagne de l'Est. Le loyer moyen brut de 8,6 euro/m² s'élève au-dessus des moyennes régionales et nationales (Allemagne : 8,3, Thuringe : 5,7). Pour finir, le peu d'offre disponible avec un taux de vacance de 2% n'améliore pas la situation. Quant aux revenus d'une certaine couche de la population (étudiants, seniors, familles mono-parentales, ménages dits « Hartz IV »), ils sont peu élevés : l'investissement pour le loyer moyen, appelé également le « taux d'effort »[6] est de 35% en moyenne et, pour les ménages à revenus bas (1/4 des ménages), il s'élève à 50%. Les réfugiés en attente de régularisation n'entrent pas dans les statistiques. La ligne affirmée est de continuer à soutenir la croissance, à tout prix. Ni l'opposition locale, ni les citoyens ne se font vraiment entendre sur ce domaine de politique communale.

[5] « STATT » est une préposition qui signifie « au lieu de quelque chose » et doit être accompagnée d'un nom commun, par exemple : « au lieu des problèmes de logement ». Ce nom est également un jeu de mot avec le mot STADT = ville qui se prononce à peu près de la même manière.
[6] Il est considéré que le taux d'effort ne doit pas dépasser 1/3 (33%) pour que le ménage puisse subvenir à ses besoins.

Tract du Cercle pour le logement. Traduction : « Au lieu des problèmes de logement et de loyers à Iéna. Augmentation de loyer ? Résiliation de contrat locatif ? Stress avec le propriétaire ? Problèmes de logement ? Point de rencontre régulier pour un soutien réciproque et de l'échange. ensemble, indépendant, solidaire. »

Droit au logement et à la ville

La débâcle du grand projet ferroviaire « Stuttgart 21 »[7] a fait prendre conscience en Allemagne que la protestation ne se limitait pas aux anarchistes et squatters et que la démocratie participative arrivait à ses limites. À la même période (2009-2010), le mouvement de Hambourg du droit à la ville était très fortement médiatisé. Ce terme semblait fédérateur ; il persiste d'ailleurs toujours. Avec l'exemple d'Iéna, nous avons cherché à comprendre en quoi le droit à la ville est une revendication pour le logement, mais pas seulement. Il constitue une utopie pour les mouvements sociaux urbains, car ils s'y retrouvent dans la vision, sans avoir besoin de se mettre d'accord sur le chemin à prendre.

Les idées de Lefebvre sont partagées : droit à la centralité, à la différence, l'accès aux possibilités et aux qualités de la ville et autogestion. De la crise de la ville post-industrielle qu'Henri Lefebvre décrivait, nous passons aujourd'hui à une crise de la ville néolibérale où la notion de droit à la ville devient plus qu'un slogan qui sonne bien (Vittu, 2011). Dans les grandes villes, mais aussi à Kassel, Bonn, Freiburg, Münster, Tübingen, etc., s'organisent des manifestations pour le droit à la ville. Cependant, dans les contextes locaux de développement urbain, c'est bien le logement, toutes formes de logement, qui préoccupe. La préoccupation dépasse l'accès à un logement décent ; elle devient une demande de nouvelle

[7] Ce projet de transformation de la gare de Stuttgart a provoqué une opposition massive en 2013 et des manifestations qui ont conduit à la remise en question complète du projet initial.

vie urbaine, le logement devenant un bien public qui se partage et l'accès aux services en est aussi inséparable. C'est pourquoi, les deux notions de droit au logement et droit à la ville ne sont pas séparables.

Quand on regarde au niveau international, il y a une appropriation du terme par des politiciens, par exemple, par *United Cities and Local Governments* (UCLG) pour en faire un projet des droits humains dans la ville. Les Nations Unies utilisent ce terme des mouvements sociaux à des fins institutionnelles. Enfin, en France, il correspond à un projet de participation des habitants. Le « droit à la ville » est en Allemagne revendiqué par des militants qui, dans les quartiers au jour le jour, aident collectivement à résoudre des problèmes de logement, à stopper des expulsions, à agir avec leur voisinage, à produire ou défendre des espaces autogérés collectifs, etc. Il est très porté par les mouvements radicaux de gauche et ne connait pas de réappropriation institutionnelle. Même en plein débat sur l'intégration des réfugiés dans la ville, le terme de « droit à la ville » n'est pas explicitement formulé dans ce cadre-là. Le « *Recht auf Stadt* » est plutôt une aspiration utopique des mouvements sociaux avec des applications sur le terrain très concrètes.

BIBLIOGRAPHIE

> HECKART, B. (2006), « The Battle of Jena : Opposition to "Socialist" Urban Planning in the German Democratic Republic. » *Journal of Urban History*, 32(4), 546-581. doi : 10.1177/0096144205284163

> LEFEBVRE, H. (1970), *La révolution urbaine* (Idées ed.). Paris : Gallimard.

> LEFEBVRE, H. (2009 [1968]), *Le droit à la ville* (3 ed.). Paris : Economica.

> VITTU, E. (2012), Le « Droit à la Ville » de Hambourg : un réseau qui gagne à être connu. *In* Mathivet, C. (Ed.), Le logement en Europe. Délogeons la crise! In coredem (Series Ed.) (pp. 95-100), Passerelle N.7, Paris. http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?rubrique258.

> VITTU, E. (2011), Le droit à la ville, plus qu'un slogan. Passerelles, 5.

> VOGELPOHL, A. (2015), Die Begriffe Stadt Und Urbanisierung Bei Henri Lefebvre. Eine Inspiration für Recht auf Stadt-Bewegungen heute. dérive Zeitschrift für Stadtforschung : Henri LEFEBVRE und das RECHT auf STADT, 60, 4-8.

> VRENEGOR, N. (2012), Entlang einer imaginären LINIE. Drei Jahre Recht-auf-Stadt-Bewegung in Hamburg – ein Zwischenstopp. dérive Zeitschrift für Stadtforschung : Stadt SELBER machen, 49, 9-14.

LIENS

> BUKO Bundeskoordination Internationalismus : http://www.buko.info/aktuelles/

> Mise en réseau des mouvements germanophones : http://wiki.rechtaufstadt.net

> Réseau du Droit à la Ville de Hambourg : http://www.rechtaufstadt.net/

> Droit à la Ville Iéna : https://rechtaufstadtjena.noblogs.org/

B/ Résistances urbaines

Vers un urbanisme politique pour le droit à la ville

YVES JOUFFE, CHARLOTTE MATHIVET ET CLAUDIO PULGAR
Yves Jouffe *est sociologue des mobilités urbaines et de la justice spatiale.* ***Charlotte Mathivet*** *est politiste spécialisée dans les questions urbaines et* ***Claudio Pulgar Pinaud*** *est architecte, enseignant à l'Université du Chili et doctorant à l'EHESS.*

En affirmant un droit à habiter la ville en son centre, les bidonvilles posent un acte de résistance à l'ordre établi. Et si, de lieux de relégation, ils devenaient espaces d'émancipation ? Les auteurs plaident pour un urbanisme politique, les « invisibles » devenant producteurs de la ville, à la place d'un urbanisme policier qui ordonne et exclut.

Les bidonvilles sont à première vue un foyer de dysfonctionnements sociaux et urbains. Ils appellent en fait des transformations qui les dépassent, de la ville comme de la société qui les contiennent et les produisent. Le « droit à la ville », slogan formulé par Henri Lefebvre en 1968 comme droit collectif d'habiter et de bâtir, exige cette transformation radicale. De nombreux mouvements sociaux s'en sont emparé et le mettent en œuvre, notamment en Amérique

Bidonvilles à Pachuca, Hildago, Mexique – © Kevin Dooley

latine. Certes, l'ampleur des *favelas* contraste avec les quelques bidonvilles de nos riches métropoles. Mais les luttes du Sud changent notre regard sur nos propres quartiers populaires. Elles nous montrent la voie d'une ville faite par toutes les personnes qui l'habitent. Elles soulignent la nécessité d'une volonté politique, mais rappellent aussi notre responsabilité collective.

¡No queremos vivir así, queremos vivir aquí !

Bidonville, *slum*, *villa miseria*, *población callampa*, *shanty town*[1]… Dans bien des langues, le mot employé découle d'un terme lui-même connoté très négativement. Pourtant, les villes se sont majoritairement construites de manière spontanée et précaire, sans planification imposée. Les populations rurales puis immigrées désirant se rapprocher des bénéfices potentiels de la ville l'ont bâtie. Le « droit à la ville » (Lefebvre, 1968) nomme l'évidence d'un droit ordinaire souvent dénié. Les luttes urbaines ont permis son intégration dans certaines lois et constitutions sous la forme d'un ensemble de droits au logement, à la santé, à la mobilité, au travail, à la participation aux institutions, etc. Il demeure un slogan fédérateur pour que les habitants reprennent le pouvoir sur leurs vies et leurs villes.

La concentration (celle des personnes, des activités, des échanges, des richesses et des pouvoirs) définit la ville. Le désir d'habiter le centre fonde la ville comme le bidonville. C'est ce qu'affirme Amparo García, une dirigeante communautaire d'un bidonville de Porto Rico : « *Nous ne voulons pas vivre comme cela, nous voulons vivre ici !* ». La volonté de centralité, de proximité avec les services et les sources de revenus qu'offre la ville, motive les habitants des bidonvilles à affronter des conditions de vie très difficiles et précaires. La *favela* brésilienne est l'exemple le plus criant, côtoyant en plein centre de Rio de Janeiro ou de São Paulo de riches immeubles avec piscine et gardes armés. Tout comme les *gated communities* de Mexico dont les hauts murs jouxtent d'énormes bidonvilles.

Ce désir et ce besoin de centralité est un des piliers du droit à la ville (Charte mondiale du droit à la ville, 2005). Cette centralité désigne aussi les relations tissées au sein d'une communauté, vitales pour les habitants : les laisser derrière soi, même pour des logements plus stables mais plus éloignés, est un prix que peu sont prêts à payer. Au Chili par exemple, les familles ayant bénéficié d'une accession sociale à un logement dans un lotissement de banlieue préféreraient retourner dans leur *campamento* au centre-ville et où ils ont tissé des liens très forts..

Le choix du lieu de vie ne devrait pas être un tel privilège. Le bidonville au cœur de la métropole matérialise une alternative à l'inégalité entre centre et périphérie,

[1] Utilisé dans de nombreux pays, le mot anglais *slum* désigne d'abord une rue malfamée d'un quartier pauvre. *Villa miseria*, littéralement quartier de misère, est le nom des bidonvilles en Argentine. Au Chili, les *poblaciones callampas* sont des quartiers populaires qui se sont développés de manière informelle en occupant illégalement un terrain et qui poussent çà et là, comme des champignons ou de la moisissure (*callampa*). *Shanty town* signifie, littéralement, quartier de taudis.

à savoir un « espace différentiel » où foisonnent les projets de territoires. Le droit à la ville ne se réduit toutefois pas au droit d'habiter sa centralité, il contient un droit de bâtir. Au droit d'appropriation s'ajoute un droit de participation.

Bâtir collectivement sa ville

Les habitants des bidonvilles français, ceux d'hier et d'aujourd'hui, tendent à façonner de nouveaux morceaux de ville malgré la répression de l'État. Le bidonville, s'il persiste, peut alors émerger comme espace politique. De l'auto-construction par nécessité, il n'y a souvent qu'un pas vers l'autogestion du territoire comme le montrent de nombreux exemples en Amérique latine.

Au travers du *Movimiento de pobladores en lucha* (Mathivet, Pulgar, 2010), à Santiago du Chili, les habitants prennent en main le destin de leur lieu de vie, en montant des projets de logements, en construisant des écoles ou bien en élaborant un plan régulateur. Ils mettent en œuvre le droit à la ville en participant à la vie de leur quartier. Harvey affirme que « *le droit à la ville ne se réduit pas à un droit d'accès individuel aux ressources incarnées par la ville : c'est un droit à nous changer nous-mêmes en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à nos désirs les plus fondamentaux* » (Harvey, 2011). Changer la ville, c'est d'abord bâtir sa maison et aménager son quartier.

Mais cette manière de faire la ville n'est évidemment accompagnée ni du pouvoir de gérer la ville ni de la reconnaissance d'une capacité autonome de produire son logement et son habitat. Au contraire, l'urgence pour l'État est de détruire les bidonvilles avant que leurs habitants ne parviennent à montrer qu'ils « font ville ». L'argument de l'illégalité cache alors des rapports de force institués, particulièrement visibles dans le cas des villes coloniales dont la fondation violente est relativement récente.

Un miroir de nos peurs et de nos injustices

Le droit à la ville est aussi un appel à la résistance. Et les habitants des bidonvilles, en particulier, ont crûment besoin de bâtir un toit, mais aussi de résister à sa destruction. Cet effort les amène à récupérer le pouvoir de faire la ville, de la changer pour y avoir une place légitime. Dès lors, les bidonvilles et autres espaces à la marge sont de potentiels territoires de contre-pouvoir, producteurs d'alternatives politiques, et non simplement des lieux de survie, objets d'éventuelles interventions humanitaires. Or ce potentiel est grandement neutralisé par les peurs qu'ils réveillent et la violence qu'ils subissent. La ville précaire, populaire, faite par ses habitants, demeure l'habitat majoritaire dans le monde[2]. Pourquoi une telle violence à l'encontre des maisons de fortune qui esquissent des quartiers auto-construits ? Surtout, que révèle-t-elle ?

[2] Pour reprendre le titre de l'exposition de Centre SUD : http://www.centre-sud.fr/exposition-populaire-precaire-regards-croises-sur-un-habitat-majoritaire/

La destruction de lieux précaires de survie paraît d'autant plus cruelle qu'elle s'avère vaine et coûteuse et que des solutions techniques existent. À cette cruauté qu'elles supposent nichée dans des préjugés anciens, les associations caritatives tentent d'opposer le respect des droits humains. En vain : les expulsions forcées s'accélèrent, justement au nom de la protection des habitants contre de pseudo-périls imminents !

En plus des intérêts politiciens et fonciers, le bidonville pâtit des nombreuses peurs qu'il active, fondées ou non : invasion, pauvreté, délinquance, épidémie, mal-logement, désintégration sociale… Toutes ces peurs se croisent dans le bidonville sans qu'il en soit la cause principale. Il faudrait pourtant l'effacer comme s'il était la source des problèmes et non leur point de convergence. La normalisation du bidonville ne résoudra ni les problèmes ni les peurs qui s'y nouent. À l'inverse, c'est la transformation de la ville et de la société qui permettra de résoudre les souffrances concentrées dans les bidonvilles. La tôle habitée des bidonvilles devient banderole et revendique le droit au logement et à la ville pour toutes et tous les citadins.

Violence ordinaire de l'État

Le bidonville révèle aussi la violence des institutions. Leurs modes de contrôle sur le bidonville ne constituent que les déclinaisons particulières de mécanismes de gouvernement (Foucault, 2004) qui s'exercent sur toute la société.

Les habitants des bidonvilles sont désignés publiquement comme des étrangers, Roumains ou Roms, au mode de vie radicalement autre que celui des Français. Ils servent à rassembler la nation face à la différence et à la menace. Leur *racialisation* permet de les expulser comme des clandestins de la ville et du pays qu'ils habitent pourtant – y compris en infraction des droits nationaux et des accords européens. La violence d'anéantissement du bidonville réaffirme par elle-même qu'une guerre est en cours contre de supposés agresseurs de la nation.

Une surveillance policière fine réprime l'appropriation foncière des anfractuosités du territoire et les activités informelles étendues sur toute la ville. Ce sont des « illégalismes » dans la mesure où le droit de propriété prime sur les autres droits. Pourtant, ces lieux informels facilitent des savoir-faire économiquement nécessaires et politiquement justifiables. Le *quadrillage* du territoire neutralise alors les pratiques de survie de tous les habitants précaires.

La dénonciation des évacuations à répétition et du quadrillage conduirait-elle à encenser les tentatives d'adapter le droit social aux spécificités supposées des habitants, à travers des villages d'insertion ou la dispersion des communautés dans l'habitat social des villes moyennes? Mais cette application du droit reste minoritaire face aux expulsions sommaires, ce qui permet de la conditionner à des preuves d'insertion potentielle : casier judiciaire vierge, scolarisation, contrat

ZAD, Notre-dame-des-Landes – © Claudio Pulgar Pinaud

de travail, etc. Ce *tri social* invente une nouvelle catégorie de pauvres bons à intégrer afin de mieux dénier leurs droits aux mauvais (Castel, 1999). Ceux-ci sont expulsés tandis que les autres sont séparés de leur base communautaire, empêchés dans leurs pratiques de survie et placés sous contrôle. Urbaniser seulement pour les uns suppose d'expulser les autres.

Ces modalités de contrôle apparaissent exacerbées contre les bidonvilles, mais elles s'exercent sur l'ensemble de la population. Reconnaître que la violence étatique est généralisée désigne de nouveaux espaces d'alliance et d'action hors des bidonvilles pour les transformer.

Bidonvilles, des ZAD qui s'ignorent

Des critiques s'élèvent contre les modes de gouvernement, des résistances s'organisent contre leur violence et des alternatives surgissent. La forme la plus actuelle en est la « ZAD », zone à défendre qui se surimpose à la zone d'aménagement différé des grands projets inutiles et imposés, tels que l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. La ZAD mêle une tactique d'occupation territoriale et une stratégie d'alliance extraterritoriale. Elle remet en cause la capacité souveraine de l'État à prescrire ses projets de développement territorial et elle généralise la critique de mécanismes sociaux qui produisent ce développement sans fin.

La ZAD partage par ailleurs avec le bidonville un habitat léger créatif et des migrations qui la lient à d'autres lieux. Malgré leurs évidentes différences de populations et d'objectifs, les bidonvilles pourraient donc s'affirmer comme

des ZAD. En s'alliant, en dénonçant les projets urbains et un ordre étatique contraignant, leurs habitants, actuellement racialisés comme étrangers, quadrillés comme délinquants, triés comme marginaux, passeraient du déni et de la répression, non seulement au droit conditionnel, mais au droit plein, c'est-à-dire au pouvoir politique.

Cette transformation s'opère déjà dans les mobilisations d'habitants de bidonvilles auprès des mairies qui renoncent alors à les expulser. Elle se formule dans des revendications bénéficiant à toutes et tous : droit au logement pour toutes et tous, « l'égalité ou rien », « manifeste pour un antiracisme politique », etc. La politisation des bidonvilles semblera hors de portée à certains. Mais elle dessine déjà des lignes immédiates d'action, vers un urbanisme précisément « politique ».

Tourner le dos à l'urbanisme policier

L'urbanisme a été historiquement lié à des logiques disciplinaires : du plan d'Hippodamos de Milet dans la Grèce antique, jusqu'aux projets de rénovation urbaine en cours, comme à travers la planification de nouvelles villes coloniales par les ingénieurs militaires, dans le plan parisien du Baron Haussmann au service de la spéculation financière urbaine, ou dans les *tabula rasa* du modernisme. La planification est alors une opération de « police », dans le sens de Jacques Rancière. « *La police est ainsi d'abord un ordre des corps* […] *qui fait que tels corps sont assignés par leur nom à telle place et à telle tâche ; c'est un ordre du visible et du dicible qui fait que telle activité est visible et que telle autre ne l'est pas, que telle parole est entendue comme du discours et telle autre comme du bruit.* […] *La police n'est pas tant une "disciplinarisation" des corps qu'une règle de leur apparaître, une configuration des occupations et des propriétés des espaces où ces occupations sont distribuées* » (Rancière, 1995).

L'urbanisme « policier » se nourrit de l'idée très répandue de la « ville comme refuge des libertés » et « havre de paix ». Formulée notamment par ONU Habitat, cette idée légitime la critique des quartiers informels comme lieux des inégalités urbaines et aboutit à leur normalisation par éradication. En France, l'ambition d'une ville pacifiée tend à réduire la « politique de la ville » à une « police de la ville » (Garnier, 2012). Celle-ci prétend rénover les quartiers populaires, y compris informels, pour les fondre dans le reste de la ville mais ses interventions favorisent leur racialisation, leur quadrillage et un tri social. Les bidonvilles sont des espaces policés mais on leur nie d'être politiques. Voilà le défi.

Espaces d'émancipation sans, contre, depuis l'État

Envisager la possibilité d'un tel urbanisme « politique » implique de décharger la notion de bidonville des connotations négatives qui disqualifient ses habitants et de l'attacher à l'idée d'émancipation potentielle. Cette idée semble ignorer naïvement leurs conditions de vie hostiles. En réalité, ce présupposé de grande misère, de marginalité sociale et de désorganisation politique s'avère erroné

dans de nombreux quartiers précaires. Dans les *favelas* de Rio de Janeiro, c'est à l'inverse le consumérisme qui délite les liens communautaires. Par ailleurs, les mouvements sociaux qui luttent pour le droit à la ville montrent comment dépasser la contradiction apparente entre l'émancipation et la pauvreté, laquelle favorise une dépendance vis-à-vis de l'État. Ces mouvements ne demandent pas directement l'application de ce droit, mais le réalisent par des actions concrètes tout en s'appuyant sur les ressources concédées par l'État (comme les programmes de consolidation de bidonvilles *Chile barrio* ou *Favela-bairro*), dans une perspective d'autonomisation.

Envisager la possibilité d'un urbanisme « politique » implique de décharger la notion de bidonville des connotations négatives qui disqualifient ses habitants et de l'attacher à l'idée d'émancipation potentielle.

À Santiago du Chili, le *Movimiento de pobladores en lucha* (MPL), articule ainsi des « *luttes sans l'État, via le contrôle du territoire et l'autogestion, contre l'État, par l'action directe pour effriter l'ordre dominant, et depuis l'État, comme une accumulation de forces anti-système* » (Renna, 2014). Il propose une stratégie complexe et autonome, capable d'être sur plusieurs fronts en même temps, pour dépasser les demandes assistancialistes. Une proposition qui trouve un écho chez d'autres mouvements latino-américains (comme celui des travailleurs sans toit du Brésil ou le mouvement *piquetero* en Argentine) qui avancent « ensemble avec l'État, malgré l'État et contre l'État » (Lopes de Souza, 2014).

L'urbanisme, à l'instar de l'éducation, n'est pas progressiste ou conservateur en soi. Il dépend des acteurs qui le produisent. Dans le bidonville, deux moments s'articulent. L'auto-construction supporte d'abord un processus sociopolitique indépendant des procédures instituées. L'urbanisme populaire peut transformer des espaces d'exclusion en territoires d'émancipation, en espaces de participation politique radicale – par l'absence même de l'État. Dans un deuxième temps, la consolidation du bidonville s'appuie sur les procédures et les institutions. Une tension apparaît alors entre devenir sujet autonome et s'instituer citoyen assujetti à la loi[3]. Le risque est que l'action « à partir de l'État » (à la différence du « sans » ou du « contre ») devienne une collaboration, qui transforme la participation en piège politique. L'autonomie et l'autogestion restent des principes essentiels dans ce type de mouvement en Amérique latine.

Un urbanisme politique à partir des bidonvilles

Dans la conception d'une autre planification, par en bas, avec les mouvements sociaux, les urbanistes peuvent jouer un rôle « d'arrière-garde » intellectuelle,

[3] Le cas des Roms est très bien étudié par Alexandra Clavé-Mercier dans sa thèse de doctorat soutenue en 2014, « Des états et des « roms » : une anthropologie du sujet entre transnationalisme et politiques d'intégration de migrants bulgares en France ».

impliqués dans le processus, ni guides ni responsables d'une « concertation », mais capables de mettre leurs connaissances à la disposition de ces processus.

De différentes manières, mais dans le même sens, les groupes « d'architectes de quartier » (*Arquitectos de la comunidad*) travaillent avec des méthodologies participatives à Cuba, en Uruguay, en Argentine et au Chili. En France, des collectifs de professionnels comme Alternatives pour des projets urbains ici et à l'international – Appuii (par exemple dans le quartier d'habitat social de la Coudraie) ou le Pôle d'exploration des ressources urbaines – Perou – dans les bidonvilles[4] soutiennent les habitants face à un processus qu'ils ne maîtrisent pas, pour s'engager à leurs côtés, quitte à bouleverser les méthodes, les rythmes et les objectifs habituels. D'autres professionnels de l'urbanisme, voire des institutions comme les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement[5] s'en rapprochent plus ou moins, la volonté d'*empowerment* étant bridée par les dépendances institutionnelles.

Cette démarche émane aussi directement du mouvement social, qui va alors chercher les compétences dont il a besoin. Le Conseil des mouvements sociaux de Peñalolén au Chili fut ainsi capable d'accompagner l'élaboration d'un plan d'urbanisme par les habitants, outil qui a permis de gagner le référendum contre le plan officiel de la mairie. Si ces pratiques sont porteuses d'espoir, il faut toutefois les replacer dans un contexte de criminalisation de la pauvreté, exacerbée dans les bidonvilles français. Deux destins sont possibles pour ces marges souvent au cœur des villes : demeurer l'espace d'une violence institutionnelle débridée, ou se révéler comme un espace d'émancipation collective.

Les urbanistes peuvent accompagner les initiatives des habitants sans et contre les institutions garantes de l'ordre urbain et des injustices établies. Ils peuvent aussi agir à partir de leurs positions institutionnelles, en maintenant une posture de collaboration engagée et non de concertation qui sert les puissants. Ces diverses modalités concrétiseraient un urbanisme « politique » qui laisse les « invisibles » devenir des sujets producteurs de leur ville. Elles participeraient finalement au *droit à la ville*, qui est moins un droit à obtenir qu'une lutte permanente, pour une ville où chacun se réalise en prenant pleinement part à sa transformation collective.

[4] http://appuii.wordpress.com, http://www.perou-paris.org.
[5] Voir par exemple l'intérêt du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Eure pour les initiatives habitantes, http://www.caue27.fr.

BIBLIOGRAPHIE

> CASTEL R. (1999), *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, coll. Folio, éd. Gallimard, Paris.

> CHARTE MONDIALE DU DROIT À LA VILLE (2005), Forum Social Mondial, Porto Alegre. Voir http:\www.hic-gs.org\content\Charte_Droits_a_la_ville_2005.pdf

> FOUCAULT M. (2004), *Sécurité, territoire et population, Cours au collège de France, 1977-1978*, Hautes Etudes, Gallimard, Seuil.

> FOUCAULT M. (2004), *Naissance de la biopolitique, Cours au collège de France, 1978-1979*, Hautes Etudes, Gallimard, Seuil..

> GARNIER JP. (2012), *Un espace indéfendable. L'aménagement urbain à l'heure sécuritaire*, Le monde à l'envers, Paris.

> HARVEY D. (2011), *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Éditions Amsterdam. Extrait du texte de quatrième de couverture.

> LEFEBVRE H. (1968), *Le droit à la ville*, Anthropos, Paris.

> LOPES DE SOUZA M. (2014), « Ensemble avec l'État, malgré l'État, contre l'État. Les mouvements sociaux, agents d'un urbanisme critique », in GINTRAC C. et M. GIROUD (dir.), *Villes contestées. Pour une géographie critique de l'urbain*, Prairies ordinaires, Paris, p. 349-380.

> MARÍN F. (2014), Entrevista a Henry Renna, militante MPL : « La violencia cuando sea necesaria, le legalidad hasta donde nos sirva, la autogestión como forma de caminar ». [En ligne]. *El Ciudadano*, 31 décembre 2014.

> MATHIVET C. et C. PULGAR (2010), « Le mouvement des *pobladores* en lutte : les habitants construisent un lieu pour vivre à Santiago », in SUGRANYES, A. et C. MATHIVET, *Villes pour toutes et tous. Propositions et expériences pour le droit à la ville*, HIC, Santiago, p. 217.

> RANCIÈRE, J. (1995), *La Mésentente : politique et philosophie*, Galilée, Paris, p. 52. Dans le chapitre « Le tort : politique et police », pages 43-67.

Le *community organizing* : un syndicalisme de quartier

ADELINE DE LÉPINAY
Artisane d'une éducation populaire politique et libertaire, pratique le community organizing au sein de l'Alliance citoyenne d'Aubervilliers. Elle anime par ailleurs le blog www.education-populaire.fr

Qu'est-ce que le *community organizing* ?

Mis en place et théorisé à partir de la fin des années 1930 par Saul Alinsky[1], le *community organizing* nous vient d'outre-atlantique. Proche des pratiques des wooblies, militants des IWW[2] au début du XX[e] siècle, on retrouve ses principes dans les luttes menées par les ouvriers agricoles californiens autour de César Chavez dans les années 1960, et on peut voir des parallèles avec les analyses du pédagogue brésilien Paulo Freire. En France, ces méthodes se développent depuis 2010.

Le mot « community », tel que l'entendent les nord-américain-es, désigne celles et ceux dont on se sent proche, pour une raison ou pour une autre. Chacun-e appartient le plus souvent à plusieurs communautés : quartier, parents d'élèves, association, métier, conviction, etc. C'est sur ces communautés que se base le *community organizing* afin de créer une mobilisation des classes populaires et leur organisation en un contre-pouvoir durable et structuré[3].

Le local, l'endroit où l'on habite, celui où on travaille, où on vit, est donc au centre du processus. C'est pour cela qu'on peut qualifier le *community organizing* de « syndicalisme de quartier » : ce qui regroupe n'est pas le métier ou l'entreprise,

[1] Saul Alinsky, 1909-1972, est considéré comme le fondateur du *community organizing*. On peut découvrir sa vision dans son ouvrage le plus célèbre, « Rules for radicals » (1971), dont la dernière traduction est titrée « Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réaliste », publié aux Éditions Aden, 269 pages
[2] Les *Industrial workers of the world*, syndicat créé en 1905 aux États-Unis et dont les militant-es étaient surnommé-es les *wooblies*, avaient pour principe fondamental l'unité des travailleurs et travailleuses au sein d'un seul grand syndicat en tant que classe partageant les mêmes intérêts.
[3] Le mot « *organizing* » désigne le processus qui mène à l'organisation, et non pas l'organisation figée

comme c'est le cas dans le syndicalisme que nous connaissons, mais le lieu où l'on vit. C'est aussi un « syndicalisme tout-terrain », puisque son objectif est d'agir sur l'ensemble des sujets qui touchent les personnes ainsi organisées : son action peut donc être très large.

Ainsi, l'Alliance citoyenne de l'agglomération grenobloise[4], la première organisation de ce type créée en France, a d'ores et déjà mené des campagnes à l'échelle de quartiers concernant la rénovation urbaine, la lutte contre les cafards, le remplacement de fenêtres mal isolées, la sur-facturation de chauffage et d'eau chaude, la préservation d'un quartier piéton, la reconstruction d'une école, mais également des campagnes plus transversales sur les conditions de travail de femmes de ménage, le droit à la scolarisation des mineurs étrangers isolés, la simplification des démarches administratives pour les étudiants étrangers.

Les objectifs du *community organizing* et leurs ambiguïtés

Dans l'optique de développer des contre-pouvoirs populaires, le *community organizing*, qui est une méthode d'action et d'organisation collective prenant pour point de départ les dominations et les injustices vécues matériellement par les gens, poursuit trois objectifs.

— Un premier objectif, qu'on peut qualifier de pragmatique et réformiste, consiste à considérer le monde « tel qu'il est » et à mener collectivement des luttes sous forme d'action directe afin d'obtenir des améliorations dans les conditions de vie des classes populaires (comme pourrait le faire un syndicat, mais sur des terrains allant du logement à l'éducation en passant par le travail).

— Le deuxième objectif est de créer une véritable dynamique d'éducation populaire politique. Celle-ci va se réaliser du fait que ces luttes menées et gagnées collectivement vont permettre de dépasser un sentiment de fatalité et une exclusion politique réelle. Elles vont par ailleurs être le cadre de développement d'une conscience de classe fondée sur une certaine lecture des antagonismes sociaux.

— Le troisième objectif est révolutionnaire : le but est en effet de construire un rapport de force par l'organisation collective de celles et ceux dont le seul pouvoir est le nombre.

Tous ces projets peuvent être comparés à un syndicalisme révolutionnaire multi-terrain, dont la base ne serait pas l'entreprise mais le quartier. Ils sont lancés par des personnes qui cherchent à être dans l'action et à lutter concrètement dans une optique matérialiste et pragmatique, convaincu-es que l'action directe est un moyen d'éducation populaire puissant, et que la dénonciation des dominations ne peut être réellement efficace qu'en luttant concrètement contre les actes qu'elles engendrent.

[4] Pour suivre les campagnes en cours et découvrir les anciennes : http://www.alliancecitoyenne-38.fr/category/actus/

En route pour une action collective, Aubervilliers, 28 juin 2016 – © Paul Barlet

Un objectif d'éducation populaire

Le *community organizing* vise à obtenir des victoires, des améliorations concrètes. Ces victoires permettent de développer chez les membres la confiance dans leur capacité à intervenir collectivement et à faire entendre leurs intérêts sociaux sur la place publique. Par leur expérience au sein d'une *community organization*[5] et leur participation à des actions très concrètes, les personnes prennent conscience des conditionnements sociaux et des inégalités structurelles qu'elles subissent, et vivent une alternative par la pratique de processus radicalement démocratiques. Les victoires obtenues permettent de construire une émancipation et une autonomie politique, et de structurer petit à petit une organisation de masse et un rapport de force de plus en plus favorable.

La méthode principale de mobilisation du *community organizing* est le porte-à-porte. Lors de cette première rencontre, il s'agit de partir des préoccupations des personnes que l'on rencontre, de leurs problèmes concrets et quotidiens. Cette posture radicalement matérialiste permet un premier moment de conscientisation politique. Il s'agit en effet, au travers de la conversation qui va s'instaurer, de se questionner pour identifier l'injustice structurelle qui sous-tend chaque problème concret : pourquoi dans notre quartier la Mairie laisse la situation se dégrader, alors qu'elle investit par ailleurs dans de nouveaux quartiers censés attirer de nouvelles populations ? Prendre ensuite conscience du nombre de personnes dans le quartier (et dans d'autres) qui vivent la même injustice amène à

[5] La traduction des termes *community organizing* et *community organizations* n'étant pas consensuelle en France (organisation communautaire, organisation de citoyens…), je choisis dans cet article de ne pas les traduire.

imaginer la force que ce nombre procurerait si on se regroupait, et si on agissait collectivement pour que cela change.

Alors que d'un côté notre société diabolise le conflit, accusant les fauteurs de trouble de préparer la guerre civile, et que d'un autre côté on ne compte plus celles et ceux que le fatalisme mène à la soumission ou à la désaffection, le *community organizing* croit en la vertu intégratrice du conflit social. Paradoxalement, c'est en assumant de s'opposer aux institutions que l'on peut reprendre sa place dans la société. Or se sentir appartenir à une société est un préalable indispensable pour souhaiter vouloir la faire changer.

La possible récupération néolibérale d'une méthode libertaire visant l'émancipation

L'émancipation est un processus qui ne peut être qu'auto-constitué : on ne peut émanciper autrui. Ainsi, les processus d'émancipation nécessitent de faire appel à la responsabilité des personnes, car c'est notamment par l'exercice de leur responsabilité que celles-ci vont pouvoir construire et acquérir leur liberté. De ce fait, vouloir accompagner l'émancipation d'autrui est une démarche hautement paradoxale, qui doit trouver son équilibre entre, d'un côté, un risque paternaliste qui voudrait « faire à la place de », et de l'autre, le risque de récupération néolibérale qui dirait « débrouille toi ! ».

C'est ainsi que les démarches qui cherchent à accompagner l'émancipation courent toutes le risque d'une récupération néolibérale. Le *community organizing* ne déroge pas à cette règle. Car, tout en admettant que liberté et responsabilité sont intrinsèquement liées, on peut mettre en œuvre des pratiques très différentes selon les rôles respectifs que l'on donne à l'individuel et au collectif.

Si la lecture libertaire de l'émancipation défend un positionnement du type « Ne me libère pas, je m'en charge ! », elle considère que la responsabilité individuelle ne peut se penser indépendamment d'une prise en compte et d'une lutte contre les dominations structurelles, et donc d'une solidarité collective. Et c'est ce qu'entend constituer le *community organizing* : un cadre collectif pour une lutte contre les injustices, et l'émancipation individuelle et collective de ses membres.

Mais le glissement vers une lecture néolibérale est facile si l'on n'y prend pas garde, d'autant plus que cette lecture est largement dominante aujourd'hui. Car le néolibéralisme considère lui aussi que liberté et responsabilité sont intrinsèquement liées.

La différence entre conception libertaire et néolibérale se situe dans le fait que, là où la première vise à instaurer une société qui repose sur la solidarité, la seconde vise une société du contrat, où la seule volonté serait suffisante pour réaliser ses choix : « Quand on veut, on peut ». La visée libertaire considère au

contraire que la liberté n'est pas possible sans égalité, et que le consentement contractuel individuel ne peut pas être pensé indépendamment des rapports sociaux inégalitaires. Ainsi, la liberté s'obtient notamment par la lutte contre les dominations et la recherche d'égalité, et la responsabilité individuelle s'articule avec la solidarité collective.

C'est ainsi que, si l'on n'y prend pas garde, le *community organizing*, comme d'autres outils mettant en avant l'idée d'*empowerment*[6] (Bacqué, Bieweler, 2013), peut être utilisé pour mettre en œuvre une responsabilisation accrue des personnes, sommées de participer activement à la résolution de leurs « problèmes », et accompagner voire justifier un désengagement de l'État.

C'est ce qu'il se passe notamment avec les glissements du *community organizing* vers ce qu'on appelle le *community development*[7]. Dans ce cadre, il s'agit de s'auto-organiser pour améliorer les choses par nous-mêmes. Ce mouvement est notamment très avancé aux États-Unis. Il s'agit de préférer mettre en œuvre soi-même, par l'auto-organisation, une solidarité directe au sein du quartier (soutien scolaire, soupes populaires, accompagnement social…). Or le risque de ce « do it yourself », c'est d'utiliser toute son énergie collective pour une médecine du symptôme. Et cela peut avoir deux conséquences. D'une part celle de permettre ainsi à l'État de ne pas investir, voire de désinvestir, sa responsabilité sociale et redistributive. Et d'autre part de ne pas aller revendiquer un changement social qui permettrait d'agir sur les causes des difficultés (inégalités scolaires, précarité, droit au logement…)

Dans le monde du *community organizing*, la tentation néolibérale entraine une coopération avec les institutions et les acteurs publics dans le but de construire ce qu'on appelle un « développement social des quartiers populaires ». On est alors dans l'injonction faite aux pauvres de se prendre en main dans la résolution de leurs problèmes, et les mobilisations pourront donner lieu à des campagnes qui se limitent à créer des jardins partagés, ou qui vont jusqu'à l'auto-organisation de zones de voisins vigilants. Le tout en oubliant un objectif principal du *community organizing* : la transformation des rapports sociaux en maintenant une pression sur les institutions au travers de revendications de classe.

Paix sociale ou justice sociale ?

Tout comme le syndicalisme, le *community organizing* peut être utilisé comme outil de gestion des intérêts sociaux : un outil de canalisation de la conflictualité sociale, visant à produire du consensus, du gagnant-gagnant, de la co-gestion. On va chercher à adoucir les conséquences des inégalités, mais dominant-es et

[6] La notion d'*empowerment* a émergé dans les mouvements radicaux de luttes sociales dans les années 1970 aux États-Unis. Elle a été récupérée à partir des années 1990 par l'ONU et la Banque mondiale, qui en ont fait un concept néolibéral en le réduisant à sa dimension individuelle.
[7] Traduit généralement en « développement communautaire ».

Discussions lors d'une Assemblée de quartier, Aubervilliers, La Frette, 18 juin 2016 – © Paul Barlet

dominé-es le resteront ; le fait d'adoucir les conséquences éloignant d'autant la perspective de la remise en cause radicale de ces équilibres inégalitaires. Sans dénigrer l'intérêt qu'il y a à limiter les conséquences des inégalités pour les dominé-es, on notera qu'on est ici au cœur du débat « paix sociale ou justice sociale », « réforme ou révolution ».

Démocratie interne et fonctionnement

Les principes de base des *community organizations* sont les suivants :

— Ce sont les premiers concernés qui décident
— Elle regroupe des membres divers (mélange des communautés)
— Elle est totalement indépendante des pouvoirs publics et des partis politiques
— Elle mène des luttes diverses (tout-terrain), verticales (orientées contre les institutions) et fédératrices
— Elle vise des victoires gagnables
— Elle agit sous la forme d'actions directes collectives non-violentes

Du local au global.

Le *community organizing* est avant tout une dynamique locale, qui mène principalement des combats locaux (logement, école, quartier, etc.) Mais l'envie de mener des campagnes plus larges et de faire changer plus largement les choses apparaît vite.

En France, le *community organizing* s'importe en tant que tel depuis les alentours de 2010 (Mouvements, 2016).

Négociation en cours avec le directeur de l'OPHLM sur les régularisations de charges d'eau, Aubervilliers, 28 juin 2016
© Paul Barlet

D'un côté, des militant-es et des travailleurs et travailleuses sociaux, désabusé-es par les limites de leurs pratiques précédentes, découvrent la pensée de Saül Alinsky et s'y intéressent. Ils initient à partir de 2010 la création d'Alliances citoyennes à Grenoble, puis Rennes[8] et récemment Aubervilliers. Aujourd'hui, ces organisations se structurent dans plusieurs quartiers de ces différentes villes, et elles regroupent plusieurs centaines de membres. Elles mènent des campagnes autour des questions de logement, d'école, de quartier, et même de travail. D'autres groupes devraient se monter dans un futur proche dans un certain nombre d'autres villes.

La seconde famille de *community organizing* en France est liée au Studio Praxis. Elle est menée par des militant-es de quartiers populaires qui se sont formés au *community organizing* lors d'un voyage aux États-Unis en 2010, pour appliquer la méthode dans leurs propres mobilisations. Ce sont eux par exemple qui ont coordonné la campagne « Stop le contrôle au faciès »[9]. Ils accompagnent et soutiennent par ailleurs méthodologiquement et stratégiquement des mobilisations autres (accompagnement de La voix des Rroms, etc.)

À mesure que se structurent les groupes de *community organizing* se pose la question de l'échelle d'intervention : si l'on veut influencer plus largement les équilibres sociaux, il faut en effet pouvoir dépasser l'action uniquement locale.

[8] L'organisation Rennaise s'appelle *Si on s'alliait* (http://www.sionsalliait.org) tandis que les deux autres s'appellent *Alliances citoyennes* (http://www.alliancecitoyenne.org)
[9] http://stoplecontroleaufacies.fr

Aux États-Unis, des campagnes unitaires ont été menées par exemple pour faire évoluer les pratiques bancaires. Dans le champ du travail, de larges mobilisations ont permis d'obtenir des améliorations pour des communautés précaires et peu syndiquées telles que les gardiens d'immeubles ou encore les femmes de ménages. Actuellement, la campagne Fight For $15 (15$ de l'heure)[10] demande la revalorisation de la rémunération des salariés de *fast-food*. Cette campagne s'internationalise aujourd'hui, et des organisations françaises (syndicats et *community organizations*) s'y joignent.

Pour mettre en œuvre ces campagnes à une échelle plus large, certaines *community organizations* choisissent de fonctionner de façon structurellement coordonnée. Il existe ainsi aux États-Unis quelques grandes fédérations qui regroupent chacune des dizaines voire centaines de milliers de membres sur l'ensemble du territoire (Talpin, 2016). En France, les coopérations, quand elles existent, sont informelles. Cependant, certain-es se posent la question de structurer un réseau national, qui permette de développer une force de frappe supérieure, notamment à l'échelle nationale, voire même internationale, en se liant avec d'autres réseaux.

Dans tous les cas, l'animation de telles organisations nécessite l'investissement à plein temps d'un certain nombre de personnes ayant une technicité spécifique à cette activité. Ces personnes sont appelées des *organizers*. Aux États-Unis, ils sont des milliers à exercer ce qui est devenu un véritable métier, auquel on se forme en suivant des cursus spécialisés à l'université ou dans des centres indépendants. En France, la petite dizaine de militant-es qui exercent cette activité à plein temps ont tous dû commencer par le faire sans salaire pendant plusieurs mois : notamment du fait de cette précarité choisie (il faut un certain confort pour prendre un tel risque volontairement), les organisateurs et organisatrices n'appartiennent le plus souvent pas aux mêmes groupes sociaux que ceux qu'ils organisent. Cela engendre une extériorité des « professionnels » vis-à-vis du groupe organisé. Mais cette extériorité a son importance, et a été théorisée dans ce sens par Saul Alinsky : elle oblige à ne pas nier la logique de pouvoir / contre-pouvoir qui doit aussi s'appliquer en interne de l'organisation, entre les membres qui ont démocratiquement le pouvoir sur l'organisation, et les organisateurs qui en pratique prennent beaucoup de place.

Dans la société en général comme dans les organisations qu'il crée, du local jusqu'au global, le *community organizing* incarne donc une démocratie fondée sur l'opposition et l'arbitrage entre pouvoirs et contre-pouvoirs.

[10] http://fightfor15.org/

BIBLIOGRAPHIE

> ALINSKY, S. (2015), *Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réaliste*, Éditions Aden, Bruxelles.
> BACQUÉ M, C. BIEWELER, (2013), *L'empowerment, une idée émancipatrice*, Éditions La Découverte, Paris.
> MOUVEMENTS (2016), « Ma cité s'organise. Community organizing et mobilisations dans les quartiers populaires ». Revue *Mouvements*, numéro 85, printemps 2016, Éditions La Découverte, Paris.
> TALPIN J. (2016), *Community organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Éditions Raison d'agir, Paris.

Airbnb à San Francisco : une nouvelle lutte pour le droit à la ville ?

FLORIAN OPILLARD
Agrégé de géographie et doctorant à l'EHESS. Il mène un travail comparatif sur les réseaux de résistance à ville néolibérale à San Francisco (Etats-Unis) et Valparaíso (Chili).

Depuis l'explosion du nombre d'annonces pour les meublés touristiques temporaires et la bataille engagée par différentes mairies de grandes métropoles mondiales (New York, Paris, Barcelone, San Francisco), les regards sont tournés vers Airbnb et les conséquences sociales et territoriales de son succès.

À l'occasion d'une bataille électorale référendaire opposant Airbnb à une coalition militante municipale, la ville de San Francisco est depuis l'année 2014 le théâtre des stratégies de l'entreprise pour conserver son emprise illégale sur le marché du meublé touristique. Jusqu'en 2014, la législation qui encadrait la location touristique par des plateformes de mise en relation telles qu'Airbnb ou VRBO permettait la location d'un appartement ou d'une chambre jusqu'à 30 jours à l'année. En octobre 2014, une nouvelle loi, qualifiée de « Airbnb-Law » par les associations locales, et soutenue par un *supervisor*, David Chiu, dont les financements de campagne proviennent pour bonne partie des financeurs d'Airbnb[1], légalisait alors la quasi totalité des annonces en étendant la durée légale de location à 90 jours. Plus encore, cette nouvelle loi, bien qu'elle prévoyait la création d'une entité politique au sein de la municipalité pour contrôler la légalité des annonces en ligne, allait rendre impossible tout contrôle par les pouvoirs locaux en ne rendant pas systématique l'enregistrement des hôtes auprès de la mairie.

[1] Le collectif Anti-eviction Mapping Project a construit une infographie concernant les différents liens financiers entre la politique locale et le secteur de la technologie notamment : http://www.antievictionmappingproject.net/conway.html [consulté le 11 mai 2016].

Après avoir perdu cette bataille, une multitude d'associations et de collectifs indépendants s'est emparée de son dernier recours : le référendum municipal. Une coalition, ShareBetter SF a donc vu le jour en novembre 2015, récolté les 15 000 signatures d'électeurs nécessaires pour amener une proposition au vote, et a lancé une campagne électorale pour la 'Proposition F'. Cette mesure proposait alors d'encadrer la location d'une surface habitable en limitant le nombre de nuits à 75 par an pour les résidences principales, et en créant la possibilité juridique pour les habitants et les associations de demander des enquêtes sur la légalité des pratiques de location de leurs voisins. Au terme de la campagne électorale la plus chère de l'histoire de la ville – Airbnb a dépensé 8,2 millions de dollars en subventions politiques, communication et événements divers[2] – la proposition F perdait le référendum par une marge conséquente, révélant ainsi le caractère à la fois circonscrit et territorialisé de la contestation.

Le référendum municipal comme dernier recours citoyen

Le lancement de la campagne électorale pour encadrer Airbnb et le dispositif militant mis en place autour d'elle sont un bon exemple de la manière dont les institutions démocratiques de la ville de San Francisco encadrent la question des luttes contre la spéculation immobilière et les expulsions locatives.

Alors que la ville traverse une grave crise du logement, la controverse autour des pratiques d'Airbnb prend une connotation tout à fait spécifique au contexte san franciscain. La coalition ShareBetter a vu le jour à New-York dans un contexte de forte protestation contre le rôle d'Airbnb dans la crise du logement, et c'est l'importation de cette lutte qui a fait naître la coalition intitulée ShareBetterSF, qui comprend des associations locales, des ONG et des collectifs indépendants à l'origine de la Proposition F. Les critiques adressées à Airbnb sont alors multiples. La coalition produit d'abord un discours sur le caractère illégal des annonces que propose le site d'Airbnb : « Toutes les études indépendantes jusqu'aujourd'hui ont conclu que la loi actuelle ne peut être appliquée et ne marchera pas. Aujourd'hui, 94% des 8 500 annonces pour San Francisco ne sont pas déclarées et illégales et la loi actuelle autorise ces pratiques »[3]. En insistant sur le caractère illégal des annonces et l'impossibilité de les contrôler, ShareBetterSF insiste sur les dommages que provoquent ces plateformes de partage en ligne sur le marché du logement : « Airbnb et VRBO, à eux seuls, concentrent 4 500 maisons entières

[2] Lire Sara Shortt, alors directrice de l'association Housing Rights Committee, dans 48Hills, « The Truth Behind the Airbnb Lies », 12 octobre 2015 :
http://48hills.org/2015/10/12/the-truth-behind-the-airbnb-lies [consulté le 12 mai 2016].
[3] « *Every independent study to date has concluded that the current law is unenforceable and won't work. Right now, 94% of Airbnb's 8,500 listings for San Francisco are unregistered and illegal and the current law allows them to do it* »,
http://www.sharebettersf.com/why_we_need_regulation [consulté le 11/05/2016].

et appartements retirés du marché locatif de San Francisco. C'est 1 000 de plus que les 3 500 nouvelles constructions construites dans toute l'année 2014 ».[4]

La campagne électorale qui a fait rage entre les mois de septembre et novembre 2015 autour de cette question est à l'image de l'effervescence politique que soulève cette question d'Airbnb en particulier, et les questions de logement de manière générale. La ville de San Francisco connaît régulièrement des périodes de crise immobilières, dont la dernière en date est liée à la très forte croissance de l'économie liée au développement de l'Internet à la fin des années 1990 (Tracy 2014). L'explosion de cette bulle et le retour à une situation quasi normale sur le marché immobilier a permis une accalmie de la montée des prix. Seulement, depuis la fin des années 2000, une nouvelle crise du logement, cette fois liée à la proximité géographique de grands groupes tels que Google, Facebook, Appel, Twitter ou Uber contribue à l'explosion des prix fonciers et locatifs, et avec eux à celle des expulsions locatives (Opillard, 2015).

La réponse militante à ce contexte de forte augmentation des prix et des expulsions locatives est à la mesure de cette crise immobilière. La campagne électorale pour la Proposition F repose sur des réseaux structurés et des traditions d'engagement institutionnelles, composés à la fois des forces vives de huit syndicats (enseignants et industrie de la construction notamment) et de quarante associations de quartier (*Haight-Ashbury Neighborhood Council*) ou d'organisations telles que l'*Anti-Displacement Coalition*, le *Sierra Club* ou encore le *San Francisco Tenants Union*. L'originalité de cette coalition tient par ailleurs au fait que cette alliance est tout à fait inattendue, puisqu'elle bénéficie du soutien d'associations de propriétaires, telle que la *San Francisco Appartement Association*, dont l'engagement tient plus d'une démarche de rejet des touristes en dehors des quartiers huppés et bourgeois de l'ouest de la ville, autrement appelée NIMBY (*Not In My Backyard*).

L'organisation pratique de la campagne s'appuie sur des savoir-faire militants issus des syndicats et du *community organizing* (Beitel, 2013) : organisation de rencontres de quartier par les groupes politiques soutenant l'initiative, distribution de tracts, porte à porte, dépôt de tract dans les boites à lettres par un petit nombre de volontaires, organisation de réunions pour en débattre dans des *Neighborhood Community Centers* des différents quartiers de la ville. La campagne apparaît de fait comme le moment de cristallisation de débats sous-jacents qui traversent les traditions d'engagement pour un droit à la ville contextuel depuis des décennies (Tracy, 2014). Elle crée des espaces dans lesquels les pratiques d'Airbnb, la place des entreprises de la technologie dans les politiques

[4] « *Airbnb and VRBO alone account for roughly 4,500 entire homes and apartments having been removed from the San Francisco rental market. That is 1,000 units more than the 3,500 new units that were built in all of 2014* »
http://www.sharebettersf.com/why_we_need_regulation [consulté le 11/05/2016].

Marche contre la transformation illégale de logements en hôtels Airbnb, 1er octobre 2015 – © Peter Menchini.

locales, et plus généralement la dépossession des classes populaire et moyenne par la gentrification sont discutées comme problèmes publics (Céfaï 1996). Dans ces discussions, le droit à la ville en tant que tel n'est que très rarement cité dans les collectifs locaux, mais les références au « *right to stay put* » (droit à rester là), ou les slogans tels que « *Hell no, we won't go* » (Oh non, nous ne partirons pas) ou encore « *Whose city? Our city!* » (À qui est cette ville ? Elle est à nous !) font directement référence à des revendications du même registre. Il faut monter en échelle pour trouver un discours structuré autour du droit à la ville comme concept central, avec les actions de l'organisation *Right to the City Alliance*, dont plusieurs collectifs locaux à San Francisco font partie, et qui à l'échelle des Etats-Unis organise des rencontres nationales de formation de ses leaders ou des conférences en ligne (*webinars*) de discussion.

La professionnalisation d'Airbnb dans un contexte de crise du logement

En parallèle même de ces dispositifs politiques institutionnalisés, plusieurs groupes et collectifs indépendants luttent contre les conversions illégales d'appartements en locations de courte durée, notamment par le biais d'Airbnb. À l'occasion de la campagne pour la Proposition F, la *San Francisco Tenants Union* et *Eviction Free San Francisco*, un collectif local d'action directe contre les expulsions locatives[5], accompagnés de plusieurs activistes appartenant à des collectifs distincts, ont organisé une marche dans le quartier de North Beach qu'ils ont appelée *Death by Airbnb : a walking tour*, le 1er octobre 2015.

[5] Voir leur site Internet : https://evictionfreesf.org [consulté le 11/05/2016].

Cette marche fut l'occasion de relier plusieurs immeubles ayant fait l'objet d'une expulsion locative de masse par le biais de la réglementation locale[6], buildings qui ont ensuite été loués sur Airbnb. Jennifer Fieber, salariée de la Tenants Union précise, dans la première étape de cette marche : « *Nous sommes ici en face du 1937 de la rue Mason. Cet immeuble a été acheté en 2000, quatre familles y vivaient. Le propriétaire l'a acheté pour 830 000 dollars, et en l'espace d'un an, il a utilisé l'Ellis Act pour expulser l'ensemble des locataires. L'immeuble est resté vacant pour un temps et l'ensemble fut ensuite converti en appartements Airbnb. La Tenants Union a déposé des plaintes auprès de la mairie, sans résultat. Nous avons donc décidé de prendre les choses en main.* […] *L'année dernière, nous avons collé ces stickers (qui dénoncent les hôtels illégaux) sur tous les hôtels illégaux que nous avons trouvés à North Beach, ce qui a plutôt bien marché. Deux mois plus tard, le propriétaire a vendu l'immeuble et fait un profit de 1,25 millions de dollars après le recours à l'Ellis Act.*[7] »

Cette description montre bien comment le service que propose Airbnb s'embraye avec un contexte de très forte rentabilité immobilière et de failles de la législation californienne. L'achat de cet immeuble, comme c'est le cas de plusieurs autres[8], n'a pas pour objectif sa mise en location de longue durée, dans une ville où plus de 60 % des immeubles sont loués, mais plutôt sa transformation en hôtel illégal par le biais de Airbnb, ou sa revente rapide après rénovation afin de réaliser une plus-value immobilière très substantielle. Par ailleurs, ce que révèlent les études proposées par les militants locaux et les journalistes d'investigation de la baie de San Francisco, c'est la progressive structuration d'un réseau professionnel parallèle à Airbnb, qui propose la gestion des biens locatifs pour les propriétaires utilisant Airbnb – des services de e-conciergerie par exemple. Loin donc de proposer un simple service de partage d'appartements, comme l'entreprise le définit dans ses campagnes de communication, elle s'avère à la fois être une arme politique qui confirme l'influence de la finance dans les décisions politiques municipales et un nouveau moyen de profiter de la rentabilité éclair du marché immobilier local.

[6] L'Ellis Act, loi de l'Etat de Californie, a été votée en 1986 et avait vocation à fluidifier le marché du logement en permettant à un propriétaire d'expulser son locataire sans avoir à donner de justification. L'Anti-eviction Mapping Project a réalisé une cartographie des expulsions locatives par voie d'Ellis Act : http://www.antievictionmappingproject.net/ellis.html [consulté le 11/05/2016].
[7] « *We are here in front of 1937 Mason Street. This building was purchased in the year 2000, it had four lovely families that lived in it, the owner bought if for 830.000 and within one year they Ellis Acted it, they kept it vacant for a while and eventually started doing Airbnbs on the entire building. The Tenants Union complained to the city a lot, nothing ever happened, so finally we came here one year ago to take matters into our own hands.* […] *we stuck these stickers on all the illegal hotels we could find in North Beach, and it was pretty successful. Within 2 months, the owners put the building back on sale and made a profit of 1.25 billion dollars after the EA.* »
Lien vers la vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=CYMY8extUhQ [consulté le 11/05/2016].
[8] Se reporter à la carte des « dortoirs de la tech » cartographiés par le Anti-eviction Mapping Project : http://www.antievictionmappingproject.net/digeratidorms.html [consulté le 11/05/2016]. Ces dortoirs proposent des lits superposés pour des prix exorbitants, et se généralisent pour héberger les employés de la technologie.

Conclusion

Cette lutte est un exemple de la cristallisation du mécontentement au niveau local, mécontentement qui explose dans un contexte de forte augmentation des expulsions locatives, et donc de la possibilité pour les catégories populaires et la classe moyenne à demeurer à San Francisco. Lutte donc pour le droit à ne pas être dépossédé de son chez-soi, mais lutte aussi pour une idée plus large : a qui accorde-t-on le droit de demeurer en ville et de produire le tissu social urbain ?

Ce que provoque Airbnb en termes d'expulsions locatives, de conversion de logements en hôtels illégaux, de destruction des solidarités de quartier ou de pression politique sur la réglementation locale représente bien un ensemble de stratégies, à la fois de l'entreprise et des personnes qui souhaitent profiter de l'opportunité économique qu'elle offre. Dans ce contexte, rester à la fois chez soi – dans son habitat – et demeurer en ville sont des revendications à deux échelles distinctes mais bien connectées. Dans cette ville où se percutent frontalement des stratégies de dérégulation entrepreneuriales et des résistances contre les dépossessions matérielles, symboliques et politiques, ces revendications opposent aux stratégies entrepreneuriales des luttes pour un droit à la ville qui prennent une signification toute particulière dans le contexte de super-gentrification san franciscain, dans lequel les inégalités de revenus sont parmi les plus fortes des Etats-Unis.

BIBLIOGRAPHIE

> BEITEL, K. (2013), *Local Protest, Global Movements : Capital, Community, and State in San Francisco*, (Philadelphia : Temple University Press), 220.

> CEFAÏ, D. (1996), « La contruction de problèmes publics. Définitions de situations », *Réseaux*, vol. 14, n°75, pp. 43-66.

> OPILLARD, F. (2015), « Resisting the Politics of Displacement in the San Francisco Bay Area : Anti-gentrification Activism in the Tech Boom 2.0 », *European Journal of American Studies*, vol 10, n° 3, http://ejas.revues.org/11322.

> TRACY, J. (2014), *Dispatches against Displacement : Field Notes from San Francisco's Housing Wars* (Oakland : AK Press), 150.

Les mouvements de *pobladores*, les désastres socio-naturels et la résistance à la ville néolibérale au Chili

CLAUDIO PULGAR PINAUD

La période récente – de 2010 jusqu'à 2014 – représente un point d'inflexion dans la société chilienne (ce processus est encore en cours), et au sein même du mouvement de pobladores. Après le double mouvement tellurique et social de 2010 (Pulgar, 2012a), on a constaté l'explosion en 2011 (Pulgar, 2012b), d'un mouvement social plus ample qui est le plus « significatif des vingt dernières années » (Garcés, 2012), après le mouvement de résistance à la dictature dans les années 1980. Ceci est lié, selon notre hypothèse, aux contradictions structurelles du « modèle ». Il est important de souligner le développement territorial de ce mouvement social, dans lequel le mouvement de pobladores a joué un rôle décisif. Nous étudierons, en première partie, deux mouvements sociaux, d'une part parce qu'ils se distinguent par leur irruption soudaine et leur nouveauté, d'autre part en raison de leur articulation au niveau national et de leur aptitude à négocier et à faire des propositions dans différents domaines. Il s'agit de la Fédération Nationale de Pobladores (FENAPO) et du Mouvement National pour la Reconstruction Juste (MNRJ), les deux fonctionnant comme des fédérations de mouvements locaux. En deuxième partie, nous établirons une comparaison avec les mouvements et résistances de 2014.

Les deux mouvements, la FENAPO et le MNRJ, sont des « mouvements de mouvements », des « réseaux de réseaux, qui commencent à construire un nouveau sujet historique, pluriel et divers » (Houtart, 2010). Dans le cas de la FENAPO et du MNRJ, « *de mouvements strictement revendicatifs, ils deviennent aussi des mouvements qui proposent des solutions, bénéficiant souvent de l'appui technique*

d'ONG, d'universitaires et de diplômés de diverses spécialités. Leurs exigences s'élargissent aussi. Loin de se limiter à des questions spécifiques directement liées à leurs besoins locaux, nombre de ces mouvements en viennent à critiquer les modèles de développement. Le fait de s'organiser en réseau explique, en partie, l'élargissement de cette vision locale vers une vision plus inclusive d'ordre universel » (Brasao Texaira et al., 2010)

Les mouvements sociaux urbains se transforment du même coup en espaces d'éducation non formelle de la société civile, comme le suggère Gohn (2002). Les mouvements de pobladores, (y compris les sans-logis, « *allegados*[1] », surendettés et sinistrés) regroupés dans la Fédération Nationale des Pobladores (FENAPO) avaient prévu d'annoncer leurs propositions de politiques urbaines de logement en mars 2010, lorsque Sebastián Piñera, un entrepreneur soutenu par la coalition de droite, allait assumer le mandat de président du pays. Mais à cause du séisme du 27 février 2010, ils ont fait leur apparition quelques semaines avant le changement de présidence. Ainsi, leur action directe, leur organisation et leur développement se sont construits à partir de l'action humanitaire pour venir en aide aux sinistrés, ce qu'eux-mêmes ont qualifié d'une aide « *de pueblo a pueblo*[2] ».

Cette action montre une dimension de résilience organique au niveau de la mobilisation des ressources. L'apparition publique de la FENAPO a donc lieu en avril 2010 lors de sa première mobilisation de rue, face au Palais présidentiel, pour exiger une réunion avec le président de la République, puis en juin 2010, à travers les mobilisations de rue « *pour exiger l'accomplissement de divers engagements et donner à connaître ses positions en matière de logement social, de dette et de reconstruction*[3] ». Après une série d'importantes mobilisations, le mouvement a réussi à obtenir en janvier 2011 la tenue d'un groupe de travail directement avec la Ministre de l'époque et ses conseillers les plus proches. Grâce aux négociations, le Ministère a stoppé ses projets de libéralisation de la politique de logement et les organisations de base ont obtenu l'engagement d'avoir le soutien du Ministère du Logement pour développer un projet de logements sociaux autogérés[4]. Ce succès d'une stratégie de résistance a mis en évidence les « *capabilities* » du mouvement social.

En parallèle, les mouvements de victimes du tremblement de terre et tsunami de 2010 se sont regroupés au sein d'un réseau plus ample nommé Mouvement National pour la Reconstruction Juste (MNRJ), qui s'est transformé en l'un des principaux référents citoyens pour la défense des sinistrés du tremblement de

[1] *Allegados* : le terme désigne les personnes qui, par manque de logement, se voient obligées de vivre chez leurs familles ou louer une pièce dans une maison
[2] Ayuda de pueblo a pueblo : aide apportée directement par les organisations de base aux populations victimes du tremblement de terre et du tsunami, sans intermédiaire (gouvernemental ou ONG).
[3] « 700 pobladores de la FENAPO se movilizaron en Santiago », *El Ciudadano*, 4 junio 2010.
[4] Travail qui a été soutenu par l'Université du Chili avec le « Consultorio de Arquitectura FAU » (Cabinet de Consultation FAU, architecture, habitat, communauté et participation).

terre et qui a permis de rendre visibles ces problématiques au niveau national. Dans le cadre de l'émergence de ces deux nouveaux acteurs collectifs, la FENAPO représente « l'héritière » d'un mouvement social historique, à savoir, le mouvement des pobladores du Chili. En revanche, le MNRJ apparaît comme une réaction au processus de reconstruction, réaction des victimes du tremblement de terre alliées à des composantes du mouvement social historique des pobladores. Ces nouveaux mouvements sociaux apparaissent dans le contexte d'un État subsidiaire et néolibéral contesté. Face aux évidentes limites de celui-ci, surgissent de nouvelles demandes sociales, dans le sens de plus d'autonomie, voire d'autogestion.

Quatre ans après, avec l'émergence du « double mouvement tellurique et social » qui comprend un changement dans la coalition du gouvernement, nous observons une certaine continuité dans l'action des mouvements de *pobladores*. Sans entrer dans le détail de ses débats internes, de la recomposition des forces qui la composent, des scissions du mouvement des endettés du logement et d'autres problèmes, la FENAPO a toujours continué à avancer pendant toutes ces années à l'échelle locale et nationale[5]. De plus, le MNRJ[6] a perdu de son importance car la reconstruction de 2010 (sans parler du fait que les politiques néolibérales continuent) a avancé de manière accélérée, ce qui a fait qu'une grande partie des militants de base sont retournés sur leurs territoires, afin de faire avancer leurs projets ou alors ils ont disparus une fois que leurs principales revendications ont abouties.

La réponse des *pobladores* sinistrés de Iquique et Valparaiso face à la reconstruction

Dans le cas du séisme de 2010, les mobilisations pour la reconstruction ont mis quelques mois à se mettre en place, alors qu'à Iquique en 2014, elles se sont déclenchées quelques jours après. Cela montre bien que les organisations de pobladores ont amélioré leur pouvoir d'agir et d'organisation, ce qui est dû au « climat social » du pays depuis 2010 (Pulgar, 2012a). La principale différence tient au fait qu'en 2014, il n'y a eu ni création ni consolidation de nouveaux mouvements de pobladores, ni de fédération, et cela à Valparaiso comme à Iquique. Hormis quelques groupes de sinistrés qui se sont, de manières ponctuelles, alliés à la FENAPO ou à ce qui reste du MNRJ.

[5] En 2014, la FENAPO a connu une autre année forte en mobilisations, La principale a été l'occupation des rives du fleuve Mapocho, en plein centre de Santiago, pendant 74 jours en plein hiver. Après cette action d'éclat, qui a presque été complètement occultée par les médias alors que lors d'une action, plus de 4000 personnes sont venus soutenir cette occupation le 19 août, la FENAPO a décidé d'occuper un immeuble dans le centre de la capitale, en plein quartier Bellas Artes, zone gentrifiée et très touristique. Cet immeuble a hébergé des familles, qui demandaient d'exercer leur droit à la ville et que les promesses de subsides au logement leur arrivent enfin. Après trois mois d'occupation, ces familles ont été violemment expulsées par la police le 3 décembre 2014.
[6] Bien qu'une de ses porte-paroles participe en tant que représentante de la société civile au CNDU, les bases ne sont plus mobilisées, ni organisées.

En ce qui concerne Iquique, les manifestations ont commencé trois jours après le tremblement de terre[7] et ont continué jusqu'en septembre. Nous avons pu constater lors de notre travail de terrain à Iquique et Alto Hospicio, en octobre 2014, c'est-à-dire six mois après le séisme, que le processus de reconstruction n'avait pas encore commencé (Aguirre, Guerra, 2014). Comme les sinistrés se sont bien mobilisés, le gouvernement a répondu en donnant rapidement des aides à la location pendant la période d'urgence, ce qui a permis de calmer les esprits et éviter de potentielles résistances.

Une grande partie des victimes du séisme d'Iquique comme de Alto Hospicio vivaient dans des logements sociaux construits ces trente dernières années. Une hypothèse possible est de dire que beaucoup d'entre eux ont préféré continuer de faire avec la logique existante, la solution de « haut en bas » qui est le résultat d'années et d'années de politiques subsidiaires aliénantes (Ruipérez, 2006). En effet, cette stratégie qui consiste à donner des solutions au cas par cas, a piégé l'organisation collective. À Iquique, on est arrivé à la mise en place d'une alliance publique-privée avec une entreprise minière qui a offert 240 logements d'urgence de bonne qualité. À Alto Hospicio, la situation était moins glorieuse, étant donné que six mois après, il y avait encore des familles qui vivaient sous des tentes. Nous pouvons expliquer le manque de mobilisation des pobladores à Iquique comme à Alto Hospicio par un contexte où les vulnérabilités qui existaient déjà, en plus des logiques clientélistes et les dommages principalement sur les logements sociaux, ont fait que la reconstruction a aussi engendré un frein et la neutralisation des mobilisations.

Dans le cas de Valparaiso, et c'est cela la principale différence avec le cas d'Iquique-Alto Hospicio, il existe un tissu social et une forme de production sociale de la ville très importante, que l'on peut vérifier avec le « phénomène urbain des tomas de terrenos dans les ravins de Valparaiso (Pino Vásquez, Ojeda, 2013) », là-même où a eu lieu le méga incendie. Dès la phase d'urgence, l'autogestion a joué un rôle fondamental à Valparaiso, ce qui a pu permettre à des milliers de bénévoles de nettoyer les débris et de construire des logements d'urgence. L'État a vite été débordé par une myriade de bénévoles, qui, émus par la violence de l'incendie, sont arrivés par milliers pour aider le port. L'existence antérieure d'organisation territoriales comme des centres sociaux, culturels, des organisations d'habitants, etc. a fait que l'aide a pu être canalisée par ce tissu préexistant. Au début, l'État s'est appuyé sur les organisations de base, mais peu de temps après, il interdisait le bénévolat qui commençait à se transformer en une sorte de pouvoir parallèle au pouvoir institutionnel. Contrairement à Iquique, les pobladores de Valparaiso ont commencé à reconstruire par leurs propres moyens peu de jours après l'incendie. Six mois après, nous avons pu vérifier sur le terrain le processus incessant de reconstruction autogérée. Il faut

[7] « Habitantes de Iquique encienden barricadas para protestar por falta de ayuda », EMOL, 4 de Abril de 2014.

Manifestation du Mouvement d'habitants en lutte, Santiago, Chili, 2016 - © Eugenia Paz

mentionner des initiatives telles que la cartographie des conflits[8] ou des projets coopératifs, qui – et pas seulement à cause de l'incendie – montrent les capacités des organisations de Valparaiso et leur fonctionnement « du bas vers le haut », ce qui leur permet de se projeter dans des résistances à long terme.

Réflexions finales

Il faut comprendre les processus de reconstruction, et donc de production des villes chiliennes en tant que conflits entre des acteurs qui prétendent récupérer de l'argent, qui bénéficient du transfert de la richesse publique au secteur privé via le marché foncier et les subsides et des acteurs, majoritaires, qui résistent à cette logique et qui défendent la valeur d'usage contre la valeur d'échange marchand. Les mouvements sociaux proposent d'avancer vers plus de justice spatiale, pour dépasser le modèle subsidiaire du logement et donc de reconstruction, avec des villes où il y aurait une fonction sociale du sol, de l'autogestion, pour faire face à l'hégémonie actuelle du marché. Nous voyons qu'avec des initiatives concrètes, on commence à construire des villes post-néolibérales.

Il faut toutefois situer cette émergence des mouvements sociaux urbains dans un contexte historique plus vaste et comprendre que les mouvements actuels font partie du mouvement historique des pobladores au Chili. C'est de là que part notre hypothèse du double mouvement tellurique et social, le tremblement de terre étant bien un évènement catalyseur ou mobilisateur de processus qui étaient en cours, de manière souterraine. Les propositions et projets, notamment de la

[8] « ¿Te invité yo a vivir aquí? Cartografía colectiva crítica de Valparaíso », *Iconoclasistas*, julio 2014.

Manifestation de la Fédération nationale des habitants, Santiago, Chili, 2016 - © Eugenia Paz

FENAPO, revendiquant plus d'autonomie et fondés sur l'autogestion, mettent en question la relation de dépendance assistancielle envers l'Etat, renforcée par les politiques néolibérales. Ce conflit témoigne d'une dialectique entre l'aliénation, résultant des politiques néolibérales, et les processus émancipatoires qui commencent à surgir dans les territoires. Les processus de résistance et de résilience se croisent, augmentant la complexité dialectique du problème.

Dans un précédent travail, nous avons étudié l'un des mouvements fondateurs de la FENAPO : le Mouvement des *Pobladores* en lutte, MPL (Pulgar, Mathivet, 2010), que nous souhaitons mettre en avant car il a su varier ses modes d'action, du logement à l'urbain et même l'éducation, ce qui montre ses capacités de résistance et de résilience. La définition du MPL est de mener des « *luttes sans l'État, via le contrôle du territoire et l'autogestion, contre l'État, par l'action directe pour effriter l'ordre dominant, et depuis l'État, comme une accumulation de force antisystème* (Marín, 2014) » : il propose une stratégie complexe et autonome, capable d'être sur plusieurs fronts en même temps, pour dépasser les demandes assistencialistes. Il est intéressant d'observer comment cette proposition va dans le même sens que l'analyse de Lopes de Souza sur l'autonomie d'autres mouvements sociaux latino-américains qui avancent « *ensemble avec l'État, malgré l'État et contre l'Etat* », surtout dans le cas du mouvement des travailleurs sans toit du Brésil et le mouvement *piquetero* en Argentine (Lopes de Sousa, 2006).

Comment lier les concepts de droit à la ville et de justice spatiale avec l'action de ces mouvements sociaux urbains au Chili ? Soja (2010) explique la différence entre les concepts de justice spatiale et de droit à la ville, le premier se présen-

tant comme une approximation analytique qui peut « être opérationnelle » de manière diverse localement, alors que le droit à la ville peut être compris comme un horizon politique global commun qui articule différentes revendications. On voit comment l'agenda de la néolibéralisation continue d'être en vigueur, alors que le MINVU discute de la nouvelle politique de développement urbain, parallèlement, le mouvement de pobladores consolide sa vision qui, comme nous l'avons vu, a évolué de la revendication du droit au logement vers l'horizon plus large du droit à la ville.

BIBLIOGRAPHIE

> AGUIRRE A., A.GUERRA, « A seis meses del terremoto en el Norte : Reconstrucción de casas aún no parte », *La Segunda*, 01 octubre 2014.

> BRASAO TEXAIRA R., MC. MORAIS (2010), « El derecho a la ciudad : las luchas de los movimientos sociales urbanos y el papel de la universidad. El caso de la Vila de Ponta Negra-Natal » In Musset A. (ed.), *Ciudad, sociedad y justicia : un enfoque espacial y cultural*, Mar del Plata, EUDEM.

> GARCÉS M. (2012), *El despertar de la sociedad. Los movimientos sociales en América Latina y Chile*, Santiago, Lom Ediciones.

> GOHN M. (2002), « Movimentos sociais : espaços de educaçao nao-formal da sociedade civil », Universia.

> HOUTART F. (2010), *De la resistencia a la ofensiva en América Latina : cuales son los desafíos para el análisis social, Cuadernos del Pensamiento Crítico Latinoamericano*, Buenos Aires, CLACSO.

> LOPES DE SOUSA M. (2006), « Together with the State, Despite the Statem Against the State, Social Movements as "Critical Urban Planning" Agents. » *City*, vol. 10 No 3, 2006.

> MARÍN F. (2014), « Entrevista a Henry Renna, militante MPL : "La violencia cuando sea necesaria, la legalidad hasta donde nos sirva, la autogestión como forma de caminar", *El Ciudadano*.

> PINO VÁSQUEZ A., Ojeda G. (2013), « Ciudad y hábitat informal : Las tomas de terreno y la autoconstrucción en las quebradas de Valparaíso », *Revista INVI*, n° 28.

> PULGAR PINAUD C., C. MATHIVET (2011), « Le Mouvement de Pobladores en Lutte : les habitants construisent un lieu pour vivre à Santiago » In : Sugranyes A., Mathivet C. (eds.), *Villes pour toutes et tous. Pour le droit à la ville, propositions et expériences*, 2e édition, Habitat International Coalition (HIC), Santiago.

> PULGAR PINAUD C. (2012 a), « Le double mouvement tellurique et social : le Chili après le tremblement de terre du 27 février 2010. Mouvements sociaux urbains, ville néolibérale, reconstruction, justice spatiale et droit à la ville », Paris, Mémoire de Master 2 Étude comparative du développement, mention Sciences Sociales, Territoires et Développement, École des Hautes Études en Sciences Sociales, EHESS.

> PULGAR PINAUD C. (2012 b), « La revolución en el Chile del 2011 y el movimiento social por la educación. La Sociología en sus escenarios », *Colombia*, n° 24.

> RUIPEREZ, R. (2006) « ¿Quién teme a los pobladores? Vigencia y actualización del Housing by people de John Turner frente a la problemática actual de hábitat popular en América Latina », Universidad Nacional de Colombia, Facultad de Artes, Bogota.

> SOJA E. (2010), « La ville et justice spatiale » In : Bret B. *et al.* (dir), *Justice et injustices spatiales*, Presses Universitaires de Paris Ouest, Paris.

C/ Le droit à la ville au cœur du pouvoir local ?

Le Rojava : une expérience d'autonomie municipale en temps de guerre

ENTRETIEN AVEC ENGIN SUSTAM
Hôte Académique, Université de Genève, InCite, chercheur associé IFEA-Istanbul.
*Par **Claudio Pulgar** et **Charlotte Mathivet**, avril 2016.*

Quelle est la situation actuelle au Rojava et en particulier dans les villes?

Bien que la guerre continue contre Daesh, le Rojava (« Kurdistan de l'ouest » ou « petit Kurdistan ») se construit autour d'un projet révolutionnaire d'autogestion démocratique. Dans ce contexte de guerre, les combattantes kurdes (Unités kurdes de protection du peuple menées par la commandante kurde Rojda Felat) avancent vers la ville la plus importante stratégiquement pour Daesh : Rakka. Le fait que des femmes soient au cœur de l'action armée a beaucoup fait parler de la révolution du Rojeva. Cependant, ce qui se joue est moins une lutte politique contre le patriarcat qu'une révolution contre l'Etat-nation avec une approche d'autogestion qui dépasse ainsi la forme de l'Etat identitaire.

Les co-dirigeants des cantons de Rojava (Cizîrê, Kobanê, Afrîn), mettent en œuvre une auto-administration de la société et un travail de micro-économie vis-à-vis de la propriété et de la terre, comme cela est stipulé dans la constitution du Rojeva, appellé le Contrat social[1].

Malgré la guerre, les militants révolutionnaires continuent de questionner la société, les questions écologiques, l'économie alternative et la coopération entre les différents peuples. Ils mettent cela en œuvre grâce à une organisation sans hiérarchie ni discrimination de genre, d'ethnies, pour créer une vie commune

[1] Le Kurdistan syrien, doté d'une « autorité démocratique et autonome », a adopté le 6 janvier 2014 sa constitution (Contrat social), qui définit la Syrie comme un « Etat démocratique, libre et indépendant » et divise le Kurdistan en trois cantons.

au canton. Depuis avril 2016, le Contrat social du Rojava a décidé d'incorporer un article sur les droits des animaux et leur protection (libération animale)[2], une objection de conscience contre l'appel au service militaire obligatoire (désobéissance civile et antimilitariste)[3]. Le Contrat social du Rojava défend les droits collectifs, la formation contre la masculinité et l'économie autogérée pour des motifs politiques d'émancipation des femmes et des sociétés.

Les trois cantons continuent à « renforcer » leurs objectifs d'autonomie vis-à-vis de leurs besoins en temps de guerre. Depuis la libération de Kobanê, les cantons se sont engagés à intensifier la lutte armée contre Daesh afin de libérer les régions des djihadistes, en particulier la ligne de Kobanê vers le canton Afrîn prise au piège entre la Turquie, Daesh et El Nosra. Il faut ajouter que les frontières entre le Kurdistan de Turquie (Bakur) et de Syrie (Rojava), sont un véritable marché de la contrebande entre les familles kurdes de Turquie et de Syrie. Ceci permet de créer une relation politique entre deux Kurdistan colonisés. Enfin, cela donne un panorama de la mémoire des luttes et des relations entre des peuples divisés.

La répression autoritaire au Kurdistan de Turquie et de Syrie a engendré la lutte sociopolitique actuelle. La militarisation du Kurdistan par le régime kémaliste et baasiste a poussé les habitants à fuir leur région. Cette migration forcée a donné une possibilité aux Kurdes de créer des mouvements politiques urbains comme à Istanbul où se trouve une communauté kurde de 5 millions d'habitants.

Dans cette situation, il est très difficile pour les habitants du Kurdistan de Syrie d'exprimer des velléités d'autogestion et de révolution, leur quotidien étant rythmé par les embargos et les blocages des deux côtés de la frontière du Rojava[4], au cœur des conflits ethnique et religieux. Cependant, nous pouvons observer un changement de paradigme après le début de la guerre en Syrie avec la déclaration de l'autodétermination des cantons du Rojava au Kurdistan de Syrie. Le mouvement kurde a commencé à revendiquer le nom de Rojava qui fait référence à la mémoire kurde. Ainsi, lors de toutes les révoltes kurdes depuis le début du siècle, le Rojava est resté un foyer pour les Kurdes opposants, combattants et révolutionnaires Le Rojava est devenu un lieu de mémoire accumulée de la résistance Kurde, le lieu d'une économie alternative[5] contre le capitalisme ainsi que le territoire où se développent concrètement des utopies comme la municipalité libertaire démocratique.

[2] Voir : http://www.jiyanaekolojik.org/arsivler/3461 [en turc]
[3] Voir : http://www.jiyanaekolojik.org/arsivler/3266 [en turc]
[4] D'un côté, la Turquie a totalement bloqué les passages sur la frontière après la victoire de Kobanê, de l'autre, le gouvernement fédéral régional du Kurdistan d'Irak (dirigé par le PDK) exerce un contrôle du blocage sur le passage du Rojava.
[5] Sur l'analyse de l'économie alternative autogérée, voir le reportage avec Azize Aslan : http://www.jiyanaekolojik.org/arsivler/2682 [en turc]

Comment se passe la gestion municipale de ces villes?

La première chose qu'il faut dire, c'est que la révolution du Rojava prône l'autogestion démocratique fondée sur certaines idées de l'anarchisme libertaire mais pas orthodoxe. Ainsi, la révolution est sous l'influence des théories de Abdullah Öcalan, l'expérience du mouvement kurde à Bakur (Kurdistan du Nord) celui du PKK (et ses expériences municipales dans la région et sa lutte armée depuis 40 ans) et de philosophes comme Murray Bookchin. Toutefois, il est possible de reconnaître l'héritage et l'histoire de l'autogestion ou des expériences de la gestion anarchiste comme en Espagne. Le Rojava est ainsi influencé par un véritable bricolage de théories d'écologie urbaine autour de la « question kurde » au Moyen-Orient.

Cette révolution propose de penser et appliquer un changement des valeurs politiques et sociétales. Il s'agit de parler d'une émancipation micropolitique au sein de l'espace kurde en Turquie et en Syrie qui prend racine dans un mouvement hétéroclite (mouvement politique kurde, LGBTI, mouvement féministe, genre, écologique etc.) et qui lutte contre le système capitaliste. J'ajoute que cette tendance de forme micro-révolutionnaire englobe des réalités hétérogènes. Elle articule une politique visant à créer un espace kurde avec des municipalités autogérées et dans lesquelles les habitants peuvent participer. Comme je le disais, cela est influencé par le « confédéralisme démocratique » d'A. Öcalan, la municipalité libertaire développée par Murray Bookchin, et d'autres penseurs tels que Foucault ou Guattari. Ces influences sont la base pour construire une politique municipale démocratique « dirigée » par le bas avec une approche écologique.

Le résultat de toutes ces influences est la nécessité de reconstruire une société démocratique plurielle, un voisinage de partage, une micro-économie alterna-

Engin Sustam

tive axée sur les bénéfices sociaux, « humanitaires », sur l'environnement et l'émancipation des femmes, pour éviter des approches « individualistes » ou étatistes. Toutes les illustres références précédemment citées ne se contentent pas de stimuler la réflexion nationale du mouvement, mais traduisent aussi une politique du dissensus (au sens de Rancière) dans l'espace kurde.

La municipalité structure la gouvernance autogérée. La population s'organise en assemblées : assemblées de quartier, de femmes, des religions (alevis, musulmans, yezidis, chrétiens, etc.) de l'écologie, de l'énergie, des jeunes, etc. La stratégie actuelle est de considérer la municipalité cantonale comme autonome du pouvoir exécutif étatique. Selon le Contrat social, l'autonomie des municipalités est structurée par le bas. Les gouvernements autogérés possèdent dans ce climat politique une double pratique du pouvoir (de sécurité à la désobéissance civile). Dans cette vision, le système confédéral démocratique proposé par Öcalan est un système qui rejette la nation, le patriarcat, le scientisme positiviste, l'hégémonie, l'administration étatique, le capitalisme et l'industrialisme fordiste ou postfordiste et constitue la place de l'autonomie démocratique, une écologie sociale et alternative dans les cantons.

On peut dire que le Rojava est un lieu de pratique de cette théorie du confédéralisme démocratique. La municipalité est un lieu où tous les peuples, les minorités et les genres sont également représentés. Le Contrat social du Rojava avance aussi grâce à l'intégration politique de toutes les composantes (les Yezidi, Alevis, Kurdes, Arabes, Asyriaques, Chrétiens, Arméniens, etc.). Le système municipal s'occupe de l'environnement via les assemblées, et résiste à l'assimilation des identités dominantes que les Kurdes ont subi depuis des siècles, en distinguant son approche de la conception habituelle de la gouvernance autocrate du territoire.

Y a t-il une (re)construction autogérée des logements par exemple? Comment les écoles et les hôpitaux sont-ils gérés ? la relation avec l'État existe?

Certains bâtiments sont construits en accord avec le projet environnemental et dirigé par la municipalité locale et les assemblées de quartier. Une réflexion libertaire est menée pour lutter contre les inégalités afin de mettre en œuvre le droit au logement de chaque individu dans les cantons. Il y a aussi un chantier mené sur l'éducation afin que l'école soit un droit comme dans toute société démocratique. La restitution des savoirs disciplinaires comporte des changements majeurs car elle inclue une vision d'égalité des genres et des classes au lieu de suivre un modèle centralisé, fondé notamment sur le sexisme. De plus, il n'y a pas de hiérarchie entre les enseignants et les étudiants.

Enfin, je voudrais expliquer la vision de l'écologie politique kurde au sein de la municipalité. Celle-ci organise les hôpitaux publics en les mettant en relation

Rojava – Combattante kurde des YPG

avec les acteurs des assemblées, puis en insistant sur le rôle des nouveaux acteurs qui redéfinissent la relecture libertaire de l'espace public en interrogeant l'approche institutionnalisée de l'école et de l'hôpital. L'écologie politique au Rojava constitue un nouveau défi pour une approche géopolitique se dégageant de la conception politique orthodoxe des cultures dominantes conventionnelles. C'est ainsi un moyen de mener à bien une réflexion anticapitaliste au sein du colonialisme. Selon les écologistes kurdes, l'exercice de la gouvernementalité en temps de guerre ne doit pas se borner à une question identitaire et territoriale mais au contraire se fonder sur des valeurs sociales. Cette approche est issue de la lecture fanonienne du mouvement politique kurde. C'est l'expression du rejet de la part d'un micro-territoire contre la pratique étatique du capitalisme qui considèrent la santé, l'éducation, le logement comme des biens interchangeables.

Même si la guerre continue et structure la vie quotidienne au Kurdistan du Nord (Bakur) et de l'Ouest (Rojava), il y a une farouche volonté de vivre. Cette volonté introduit une rupture totale avec la vie coloniale et l'ordre existant de l'état-nation arabe tel que sous le régime de Bassar Al Asad. Une telle mesure de dépassement radical avec le nationalisme arabe a donné lieu à un dialogue important avec les divers peuples de la région. Les habitants continuent à perfectionner le système cantonal. L'université et l'Académie des sciences sociales de la Mésopotamie (surtout dans les cantons Afrîn et Cizîrê, Kobanê ayant été totalement détruits par la guerre) poursuivent malgré tout leurs recherches et enseignements dans une perspective pédagogique libertaire, avec notamment l'enseignement des études de genre dans certains départements de sciences sociales et politiques. Les universitaires invitent des professeurs étrangers pour qu'ils viennent y donner des cours comme David Graeber ou encore autre Janet Biehl, ou nous-mêmes. De ce point de vue, les étudiant-es de l'Université de la Mésopotamie de Cezîrê (Académie de la Mésopotamie) ont une possibilité incroyable d'étudier et de pratiquer la démocratie radicale par le bas.

Malgré la guerre, de nombreuses initiatives voient le jour. Les institutions municipales des cantons autonomes organisent avec les membres de l'université et les étudiant-es une campagne pour créer une bibliothèque multilingue. Des assemblées locales des femmes sont organisées pour cultiver et communautariser la terre. Ainsi, il y a peu, une centaine de personnes (en majorité des femmes) a commencé à cultiver la terre selon les règles de l'agriculture biologique. En même temps, les activistes des jardins urbains des villes et villages du Bakur commencent à concrétiser l'écologie sociale dans certains villages. Les paysans et les villageois s'organisent pour autogérer les espaces verts et cultiver la terre de manière écologique. Les récoltes des productions locales sont partagées entre les populations des régions, selon leurs besoins.

Quelles sont les demandes et revendications des mouvements sociaux au Rojava? Y a-t-il une critique du pouvoir en place?

Actuellement, je pense que nous ne pouvons pas clairement parler de mouvement sociaux au Rojava, sauf le mouvement féministe et écologiste qui essaie de constituer les valeurs du Contrat social de la révolution. En effet, il s'agit plutôt de voir les acteurs qui questionnent la complexité de l'espace de la révolte et engendrent une nouvelle perception micropolitique par le biais du contre-pouvoir et de la reproduction contre-culturelle.

À l'heure actuelle, après la résistance autogérée des Kurdes dans différentes régions des cantons, le régime des djihadistes est toujours une menace brutale contre les gains de la révolution. Cette menace djihadiste est toujours là et pousse la population du Kurdistan de Syrie vers la diaspora ou l'exil. Il y a une cohabitation de deux approches du soulèvement sociopolitique : une résistance civile avec le mouvement écologiste, féministe et une résistance armée contre l'état-nation, les djihadistes, la violence et la domination militaire étatique.

Manuela Carmena, une citoyenne maire de Madrid.

ENTRETIEN PAR CLAUDIO PULGAR PINAUD, LE 5 DÉCEMBRE 2015

Selon vous, comment les mouvements sociaux et leurs soutiens ont-ils conquis le pouvoir local ? Est-ce que le droit à la ville est un thème dont vous vous emparez à la mairie de Madrid?

Je trouve qu'il est très intéressant d'approfondir le débat sur le droit à la ville, mais en affirmant que nous voulons un droit à la ville pour tous. Je pense que, bien souvent, les mouvements sociaux, même si c'est difficile à croire, ont une attitude qui exclue des gens, qui pensent que la ville appartient seulement aux mouvements sociaux alors qu'il n'en est rien : la ville appartient aussi aux entreprises, aux secteurs de l'opposition etc. Je crois qu'il faut avoir un point de vue très large et considérer que la ville est à tout le monde, y compris aux entreprises, y compris au marché. Nous devons chercher les moyens de vivre ensemble dans cet espace où nous nous trouvons tous.

Concrètement, quelle politique avez-vous entrepris pour changer la ville ?

Une chose est claire : nous avons essayé de mettre en place des projets pour l'emploi très importants. Le taux de chômage à Madrid est très localisé dans certains quartiers et districts. Dans ces endroits, il y a des agences municipales pour l'emploi, qui existaient déjà, et qui ont pour objectif fondamental de favoriser l'emploi des couches sociales les moins favorisées. Nous mettons en œuvre une politique avec les entreprises. Quand nous sommes en relation avec une entreprise, peu importe le motif, nous leur demandons toujours de réaliser des projets d'emplois, et nous parvenons à de nombreux accords, pour certains très intéressants. Par exemple, citons une entreprise très connue, Mercadona, une entreprise de supermarchés, nous avons conclu un accord avec elle sur l'embauche d'un grand nombre de chômeurs inscrits aux agences municipales pour l'emploi. Mercadona est intéressée par cette proposition car les personnes qu'elle va embaucher habitent les mêmes quartiers, le temps de déplacement

Manuela Carmena – © Elvira Mejias

sera donc très court, et il nous semble que c'est une économie d'énergie très importante. Pour les gens, ne pas perdre de temps dans les transports, c'est même plus qu'une économie d'énergie, c'est gagner en qualité de vie. Nous croyons donc qu'il faut mener une politique du consensus et établir des accords avec le marché, les entreprises. Il faut donc préciser que le droit à la ville est un droit pour tous, y compris le marché.

Quelle est la relation entre la mairie et les mouvements sociaux ?

Ils sont représentés au sein même de la mairie. De plus, nous avons créé des débats systématiques entre la mairie et les mouvements sociaux, et je me rends moi-même dans les différents districts pour avoir un dialogue permanent avec eux. Nous avons aussi mis en place un projet très intéressant pour renforcer tous les mouvements, en leur permettant d'occuper des bureaux, d'investir des activités de la mairie, des locaux vides ou mal utilisés, et nous avons donc mis en place un protocole pour que cela soit homogène et égalitaire et que personne en particulier n'en sorte privilégié. Cela permet d'accueillir des mouvements de tout type, même des mouvements qui sont contre nous, des mouvements d'opposition. Nous avons déjà réalisé ce protocole et nous recevons maintenant les candidatures.

Quelles actions concrètes avez-vous mises en place pour contrer la crise du logement?

Tout d'abord, nous avons créé un bureau de médiation des hypothèques afin d'éviter les expulsions. Nous avons demandé à toutes les banques avec qui nous

étions en contact de s'engager à ne pas expulser et toutes ont respecté cet accord, nous avons, il est vrai, de bonnes relations avec les représentants des banques. Certaines banques ont aussi donné leur accord pour nous céder des logements dans lesquels nous pouvons héberger des gens qui perdent leurs logements lorsque ceux-ci ne sont pas la propriété des banques ou d'une entité de crédit, mais d'un particulier. Les particuliers peuvent mettre leur bien en location, mais si les locataires ne peuvent plus payer, ce n'est pas possible d'obliger les propriétaires à louer sans aucune rétribution, c'est pourquoi nous avons besoin d'avoir des logements pour que personne ne reste à la rue. Il existe une entreprise municipale de logement à laquelle nous souhaitons donner un caractère social, nous avons changé les statuts et nous l'avons définie comme une entreprise sociale dont l'objectif est de favoriser le logement social et de pouvoir offrir chaque fois plus de logements selon les besoins des personnes.

Pensez-vous construire des logements sociaux municipaux ?

Nous n'avons pas beaucoup d'argent pour la construction, mais nous avons comme projet d'acheter de nombreux logements vides que les gens ont dû vendre aux banques car nous souhaitons les acheter nous-mêmes afin de les offrir aux citoyens.

Pour conclure, avez-vous un message à adresser aux mouvements sociaux à propos de votre arrivée au pouvoir local ?

Pour moi, la chose la plus importante est que les mouvements sociaux doivent toujours inclure le plus de gens possible, nous devons être généreux et nous rendre compte que le droit à la ville est l'affaire de tous, pas seulement de la gauche mais de tous, y compris du marché et des entreprises.

Le droit à la ville vu depuis la mairie de Barcelone

ENTRETIEN AVEC VANESA VALIÑO
Cheffe de cabinet à la mairie de Barcelone.
*Par **Charlotte Mathivet** le 16 novembre 2015.*

Quel poste occupez-vous à la mairie de Barcelone ?

Je suis cheffe de cabinet au sein du conseil municipal de la mairie de Barcelone, en charge des questions de logement. C'est un poste politique, de confiance, qui a pour mission de coordonner et de conseiller la maire dans le domaine du logement. Avant ce poste, j'étais directrice de l'Observatoire des droits économiques, sociaux et culturels, à Barcelone aussi. J'ai ainsi travaillé au sein de l'Observatoire sur la promotion du droit au logement, en étant toujours en lien étroit avec les mouvements sociaux, dans un premier temps avec V de Vivienda, puis la Plateforme des victimes des hypothèques (PAH), les associations de voisins, etc. Lorsque nous avons mis en avant la candidature de *Guanyem Barcelona*, une plateforme citoyenne mise en place par Ada Colau, nous avons fait un appel aux citoyens et aux partis politiques pour se rassembler afin de gagner la mairie de Barcelone. Avec Ada, cela faisait sept ans que nous travaillions ensemble sur la thématique du logement, et nous avons donc décidé que j'allais diriger l'axe thématique du logement. *Barcelona en común* – ex *Guanyem* – a deux unités de travail, les axes thématiques dans lesquels des groupes de personnes travaillent à l'élaboration de documents, à des prises de position sur les thèmes suivants : éducation, santé, travail, logement, etc. ; puis des groupes de travail dans les quartiers. L'actuel conseiller municipal au logement, un de ceux qui ont mené la dynamique de l'axe du logement, est un architecte. Quand on a décidé de l'inviter à faire partie de la liste et qu'on a gagné les élections le 24 mai 2015, on lui a donné le poste de conseiller municipal et il m'a dit : Vanesa cela fait un an que l'on travaille ensemble, tu connais parfaitement bien le tissu social. Il m'a donc proposé d'être sa cheffe de cabinet.

Comment avez-vous décidé de passer du mouvement social au jeu électoraliste ?

Je crois que la plupart de ceux qui ont intégré *Guanyem Barcelona* étaient très liés aux mouvements sociaux. Évidemment, la personne la plus connue c'est Ada Colau, mais il y avait des centaines de personnes qui venaient du mouvement altermondialiste, du mouvement contre la dette externe, des collectifs contre la privatisation de la santé, de l'éducation, de nombreuses personnes qui se sont rendu compte qu'il fallait continuer leurs luttes et aller plus loin. Les partis politiques traditionnels, au moins en Catalogne, ne pouvaient pas remplir ce rôle, et c'est pour cela que nous avons fait un appel, qui n'est pas de se substituer aux partis mais plutôt de faire appel aux partis qui se disent de gauche, pour qu'ils nous rejoignent sur la base de contenus concrets en matière de logement, éducation, santé, revenus plafonnés dans la fonction publique. C'est un changement d'époque, avec le 15M, la crise, les limites du bipartisme, les partis habitués à être au gouvernement, puis dans l'opposition, mais qui veulent que surtout rien ne change. Les citoyens décident donc de s'organiser pour voir comment dépasser cela, au lieu de rester chez eux ou de se replier dans des luttes sectorielles ou dans les quartiers. Nous avons voulu nous organiser pour prendre les institutions en main. Cela ne veut bien sûr pas dire que les gens ne doivent plus être dans la rue, s'organiser et faire pression.

Vous avez donc toujours un rôle dans le mouvement social tout en exerçant le pouvoir local ?

C'est certain, c'est un mouvement qui bouge dans tous les sens : vers les partis traditionnels, pour leur dire qu'ils ne peuvent plus agir seuls et avec des manières archaïques de faire de la politique qui ne servent à rien ; un mouvement vers les gens, vers les mouvement sociaux pour leur dire qu'il est grand temps de prendre les institutions ; et enfin un mouvement vers ceux qui ne veulent pas passer du côté institutionnel pour leur rappeler que c'est indispensable et que nous avons plus que jamais besoin d'eux.

Vous avez longtemps travaillé sur le droit à la ville lorsque vous étiez directrice de l'Observatoire DESC. En tant que cheffe de cabinet, travaillez-vous sur ce sujet de la même manière qu'avant ?

Le droit à la ville est très présent à la mairie de Barcelone. Quand on travaille à partir d'une logique de droit au logement, on pense à une personne qui perd son logement, parce qu'elle avait auparavant perdu son travail, et que parce qu'elle perd son travail et son logement, elle tombe malade. Clairement, nous envisageons les choses dans leur ensemble et pas seulement par le prisme du logement. L'approche du droit à la ville est globale. Une autre question est de savoir si l'administration publique, telle qu'elle est organisée, de manière rigide, en différents secteurs très compartimentés, peut donner des réponses aux besoins humains, qui sont changeants et qui sont tous liés. C'est donc un immense défi.

Nous avons créé une organisation dans laquelle il est possible d'avoir un seul référent qui t'accompagne pour t'aider à chercher du travail, pour améliorer ton logement, accéder à une éducation de qualité, et non plus comme actuellement où on t'envoie de service en service sans traiter le problème dans son ensemble. C'est un classique lorsqu'on traite du logement, on donne aux gens un logement, souvent un hébergement d'urgence, mais la personne n'a pas de ressources, et personne ne l'aide pour en avoir, et donc on fabrique des gens dépendants des autorités.

Est-ce indispensable d'accéder au pouvoir municipal pour mettre en place le droit à la ville ?

Nous travaillons au niveau de la mairie avec des attributions très concrètes et locales. Barcelone est une ville très affectée par le tourisme de masse, qui a pour conséquence de réduire à néant toutes les politiques de logement social. Il ne faut pas oublier que cette logique globale explique les problèmes des habitants de Barcelone. Et d'ailleurs, qu'est-ce que cela signifie travailler dans une perspective de droit ? C'est d'abord clarifier qui est responsable, il existe des droits et des devoirs, certaines personnes respectent leurs engagements et d'autres non. Nous avons donc, dans un premier temps, dénoncé publiquement tout ce qui relève d'une violation des droits humains. En outre, le droit à la ville est un programme du conseil municipal, pas du Pôle logement. Le conseil municipal devrait faire en sorte que tous les pôles se coordonnent pour mettre en œuvre le droit à la ville. Cela veut dire qu'il faut travailler avec le pôle migration, en bonne entente avec le pôle santé etc. Il faut changer de paradigme, en finir avec l'approche assistancialiste qui n'envisage pas les raisons profondes des problèmes. Il faut les comprendre et les traiter de manière coordonnée.

Vanesa Valiño – © Marie Bailloux

Comment voyez-vous le « modèle Barcelone » exporté à l'étranger, d'une ville créative et touristique ? Quel projet alternatif mettez-vous en place pour votre ville ?

Un mois à peine après les élections, la première décision que nous avons prise et mise en œuvre a été de faire un moratoire sur la construction d'hôtels et d'hébergements touristiques. Barcelone déborde de touristes, les voisins n'en peuvent plus, n'en déplaisent aux médias. Sauf pour les gens qui vivent du tourisme, ou qui vivent dans la montagne, ou pour la classe aisée, eux ne sont pas victimes du tourisme de masse. Ce que nous avons fait c'est d'approuver un moratoire pour une année, afin de geler les concessions de licences aux auberges, hôtels et pensions. Pendant cette année, nous avons réuni les organisations hôtelières et les associations de voisins, afin de trouver un consensus sur le plan du tourisme à Barcelone. Il faut comprendre que notre souhait n'est pas de stopper le tourisme. Le tourisme en soi est une bonne chose, mais ce n'est pas le cas lorsqu'il se concentre dans un seul quartier, qu'il dépasse la capacité d'accueil de ce quartier ou quand il se transforme en tourisme alcoolisé. Le tourisme peut au contraire être une opportunité pour créer des emplois, pour s'ouvrir à d'autres cultures, mais pour le moment ce n'est pas le cas. On est en train de mettre en place l'élaboration d'un plan pour savoir où il est possible de mettre plus d'hôtels, et décider quels types d'hébergements touristiques peuvent ou non exister. Cette décision doit être prise avec les voisins et voisines.

Quels autres types de mesures avez-vous prises contre la touristification de la ville ?

Nous avons mené une campagne pour transformer les logements touristiques dans les quartiers les plus affectés par le tourisme de masse – le centre historique – Les 400 propriétaires de logements touristiques illégaux – c'est-à-dire ceux qui louent sans autorisation leurs logements à des touristes via Airbnb ou d'autres plateformes – se sont vus proposer l'annulation de leur amende s'ils vendaient leur logement pour le transformer en logement social. Nous avons aussi pris une autre mesure intéressante consistant à étudier toutes les annonces d'Airbnb pour voir si elles avaient l'autorisation exigée par la mairie. Dans certains quartiers, on n'attribue plus de licences touristiques, même pour sous-louer son appartement via Airbnb. Nous avons aussi mené une campagne pour que les gens comprennent que ce n'est pas une mesure pour restreindre les libertés. En effet, deux problématiques ont été la cause de l'échec du conseil municipal précédent : l'explosion de la bulle immobilière, la spéculation et les expulsions, mais aussi le fait de ne pas avoir été capable de freiner le tourisme de masse. *Barcelona en común* a dû mener un travail très intense pour ce faire, car les quartiers les plus affectés par le tourisme étaient véritablement entrés en rébellion contre les touristes ! Il y avait des voisins qui lançaient des œufs et des tomates aux touristes allemands. Nous avons donc dû ramener la tranquillité, mener à bien le moratoire et mettre de l'ordre. Mais il n'a pas été nécessaire de

faire un travail de sensibilisation au tourisme de masse puisque les habitants supportent cette situation depuis de nombreuses années.

Quels sont les principaux défis pour les prochaines années pour mettre en œuvre le droit à la ville ?

Le moratoire sur le tourisme était une mesure difficile à prendre car nous avons subi beaucoup de pressions, mais nous l'avons fait. Cela nous donne un peu de tranquillité. Nous avons mis en place une autre mesure : une amende imposée aux banques qui laissent des logements vides dans la ville. C'est une prérogative des mairies en Catalogne ; de fait le précédent maire sous la pression de la PAH avait aussi été obligé de mettre des amendes aux banques. Notre première mesure en arrivant à la mairie a été d'accélérer les démarches pour que ces amendes soient mises en place. On parle d'amendes à hauteur de 5000 euros, ce ne sont pas des montants astronomiques, mais c'est important symboliquement. Nous avons aussi pris une autre mesure symbolique : enlever le portrait du roi dans la salle du Conseil. Nous sommes dans un pays où la monarchie est mise en cause dans des affaires de corruption, ce fut une décision symbolique, mais importante. Cela a d'ailleurs encouragé d'autres mairies, qui n'ont pas le même impact médiatique que Barcelone, à faire de même. Une autre mesure symbolique fut la création d'un conseiller à l'économie sociale et solidaire. De plus, comme la mairie a beaucoup de salariés, des clauses sociales ont été ajouté dans la convention collective,notamment le fait que le salaire doit être supérieur au salaire minimum ou encore qu'il ne doit pas y avoir de différence majeures entre le salaire le plus haut et le plus bas. Nous avons donc mêlé des mesures symboliques à des actions concrètes pour changer la vie des gens.

La mairie de Barcelone a-t-elle réellement le pouvoir de prendre des mesures qui changent concrètement la vie des gens ? Peut-elle vraiment lutter contre les expulsions et contre la spéculation immobilière ?

Il est certain que nous ne pouvons pas changer la loi des loyers urbains. L'un des problèmes de Barcelone, c'est que les loyers sont très chers. Il n'y a aucune limite qui puisse arrêter les propriétaires : tous les trois ans, ils peuvent expulser les locataires. Même s'ils n'ont pas besoin de ce logement, ils peuvent le laisser vide ou augmenter le loyer comme bon leur semble. C'est une législation perverse pour une ville comme Barcelone. Nous ne pouvons pas non plus imposer aux banques la dation en paiement. C'est la *Generalitat*[1] qui a compétence en matière de logement. Cependant, il est aussi vrai que la mairie de Barcelone possède des finances saines et qu'avec de la volonté politique il est possible de trouver des ressources pour les gens. Il est vrai que notre maire a une forte présence médiatique, une grande capacité de mobilisation. Les entités financières ou les

[1] En Catalogne, la *Generalitat* est le gouvernement autonome de la région, et l'*Ajuntament* est le gouvernement municipal de la ville. Les lois et prérogatives de la Generalitat sont supérieures à celles de la mairie.

« Ici, il y a un hébergement touristique. Ici, il y a un voisin en moins » – © AntonioLitov

acteurs économiques n'apprécient guère d'être critiqués par la maire. C'est une arme dont nous devons nous servir.

Quel est votre plan pour mettre en œuvre concrètement le droit à la ville à Barcelone ?

Quand nous sommes arrivés à la mairie, nous avons décidé de mettre en place une mesure d'aide à la location. À Barcelone, 80 % des expulsions ne sont pas causés par les hypothèques, mais bien par le manque d'argent pour payer le loyer. Nous avons donc créé une aide pour toutes les familles dans l'incapacité de payer. Dans des pays comme la France, il existe des aides pour payer le loyer depuis des années et cela est considéré comme normal maintenant, mais ce n'est pas le cas de l'Espagne. Ces aides dépendaient des revenus : si tu pouvais payer 300 euros et que ton loyer coûtait 500 euros, la mairie te payait les 200 euros qui te manquaient. Mais il y avait des conditions sine qua non comme par exemple avoir un salaire stable, ce qui entrait en contradiction avec la volonté d'aider les plus nécessiteux. C'était donc seulement une aide ponctuelle. Nous avons donc, en tout premier lieu, modifié la nature de cette aide et nous avons affirmé que nous allions d'abord aider les gens sans revenus. Évidemment, nous sommes pour le revenu universel, mais en attendant de pouvoir l'instaurer, le minimum est d'aider les gens à payer leur loyer, et cela à hauteur de 100 % pour ceux qui ont perdu leur maison. Une autre mesure que nous avons prise, c'est de favoriser la participation : au lieu que la mairie sorte pour expliquer et définir des orientations, l'idée est de travailler avec les gens, les voisins car eux savent ce qu'il se passe dans leurs quartiers bien mieux que nous-mêmes. Nous sommes donc en train de travailler sur le thème des occupations de logements vides, qui se comptent par centaines. Nous allons, ensemble, travailler à une solution.

Il existe donc un plan de participation citoyenne ?

Tout à fait, le troisième grand pôle de la mairie c'est le pôle participation. Cela veut dire que la participation est transversale à toutes les thématiques traitées par la mairie. C'est un grand changement : il ne s'agit plus d'inviter les organisations quand tout est décidé. Par exemple, ce que nous faisons d'abord au Pôle logement c'est de convoquer une grande table ronde – et ce, depuis l'été 2015 – avec toutes les organisations afin d'initier le travail et de voir ce qu'elles veulent faire. Nous sommes en train de travailler actuellement au plan d'action municipal qui se base sur les propositions émanant des territoires et qui viennent ensuite structurer le travail de la mairie. On fait cela avec des associations de voisins qui sont déjà organisés, puis nous allons dans les quartiers pour partager les propositions travaillées avec les organisations et essayer de trouver un consensus avec tout le monde. Nous sommes aussi attentifs au fait de travailler avec les nouvelles technologies pour que les gens puissent participer de chez eux.

Y-a-t-il un budget participatif au niveau de la ville de Barcelone ?

Il existe deux mesures parallèles. Dans le budget de chacun des dix districts de Barcelone, il y a un processus participatif, et nous envisageons maintenant de le faire au niveau de toute la ville.

Quelle est votre stratégie pour que la vie des gens change réellement pendant le mandat d'Ada Colau?

Barcelona en Común est une alliance entre Podemos, *Iniciativa per Catalunya Verds*, *Esquerra Unidos i Alternativa*, *Equo* et d'autres partis minoritaires. Au lieu d'agir dans la sempiternelle logique de coalition dans laquelle chacun on se partage les postes, nous sommes au contraire répartis afin de travailler ensemble pour que la seule organisation soit celle de *Barcelona en común*. Nous allons aussi nous présenter aux élections régionales avec cette même alliance afin de continuer à construire cette alternative et parce que les sujets importants relèvent des prérogatives de la *Generalitat*, comme par exemple la politique foncière. C'est à ce niveau que se décident les politiques urbaines, si nous voulons réussir à avoir les 80 000 logements sociaux dont a besoin Barcelone, nous devons arriver au niveau régional.

LES DERNIERS NUMÉROS DE LA COLLECTION PASSERELLE

N°14/2016 :
Multinationales : les batailles de l'information
(Co-édition par l'Observatoire des multinationales, disponible en français et anglais)

N°13/2015 :
Climat : choisir ou subir la transition ?
(Disponible en français, anglais et espagnol)

N°12/2015 :
La Prochaine Révolution en Afrique du Nord : la lutte pour la justice climatique
(Co-édition par Platform London et Environmental Justice North Africa, disponible en français et en arabe, en version papier)

N°11/2014 :
Pour une information et un Internet libres, Journaliste indépendants, médias associatifs et hacktivistes s'engagent
(Disponible en français, anglais et espagnol)

N°10/2014 :
La terre est à nous ! Pour la fonction sociale du foncier, Résistances et Alternatives
(Co-édition par l'Aitec, disponible en français, anglais et espagnol)

N°9/2013 :
Paysages de l'après-pétrole ?
(Co–édition par La Compagnie du Paysage)

N°8/2012 :
L'efficacité énergétique à travers le monde, sur le chemin de la transition
(Co–édition par Global Chance)

N°7/2012 :
Le Logement en Europe, Délogeons la crise !
(Co-édition par l'Aitec, disponible en français et en anglais)

N°6/2012 :
Les biens communs, modèles de gestion des ressources naturelles
(Version actualisée, disponible en anglais et portugais)

N°5/2011 :
Le pouvoir des entreprises transnationales

Ritimo
21 ter rue Voltaire, 75011 Paris
Tél : +33 (0)1 44 64 74 16
www.ritimo.org
www.coredem.info

Paris, septembre 2016

Édition et coordination
Charlotte MATHIVET

Coordination des traductions
Charlotte MATHIVET

Traduction
Charlotte MATHIVET

Relecture
Lydia AMOKRANE

Conception graphique de la maquette
Guillaume SEYRAL

Graphisme de la couverture et mise en page
Sébastien MARCHAL

Impression
V&M, Quito

Droits de reproduction
La reproduction et/ou la traduction dans d'autres langues de cette publication sont non seulement autorisées mais encouragées, à la condition de mentionner l'édition originale et d'en informer Ritimo. Tous les articles de la collection Passerelle sont en ligne sur le site de la Coredem sous licence Creative Commons : CC BY NC ND (www.creativecommons.org)

Illustrations
Sauf mention explicite du contraire, toutes les illustrations de cette publication sont des images sous licence Creative Commons issues du site flickr : www.flickr.com/creativecommons.